

VILLE DE SAINTE-JULIE  
PREMIÈRE SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 23 janvier 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :                      Le conseiller André Lemay

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**18-001**

**ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.        **OUVERTURE**
  - 1.1      RÉFLEXION
  - 1.2      HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC
  - 18-001  1.3    ADOPTION – ORDRE DU JOUR
  - 18-002  1.4    ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017
2.        **ADMINISTRATION**
  - 18-003  2.1    NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2018
  - 18-004  2.2    AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018
  - 18-005  2.3    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 1.5 – PROJETS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

- 
- |   |     |   |
|---|-----|---|
| 18-006                                    | 2.4 | DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA COURONNE SUD – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN       |
| 18-007                                    | 2.5 | MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE  |
| 18-008                                    | 2.6 | AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE – ÉQUIPES SPÉCIALISÉES SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE                |
| 18-009                                    | 2.7 | AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – LOT 236-2   |
| 18-010                                    | 2.8 | AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – PROMOTEK   |
| <b>3. SERVICE DES FINANCES</b>            |     |   |
| 18-011                                    | 3.1 | APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS   |
| 18-012                                    | 3.2 | ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT  |
| 18-013                                    | 3.3 | FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020  |
| 18-014                                    | 3.4 | AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES  |
| 18-015                                    | 3.5 | AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1197 TRAVAUX DE RÉFECTION – PARC DU SORBIER   |
| <b>4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</b> |     |   |
| 18-016                                    | 4.1 | DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL   |
| 18-017                                    | 4.2 | EMBAUCHE – TECHNICIEN EN LOISIRS À TEMPS PARTIEL SERVICE DES LOISIRS  |
| 18-018                                    | 4.3 | EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE   |
| 18-019                                    | 4.4 | INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2018   |
| <b>5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES</b>     |     |   |
| 18-020                                    | 5.1 | SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS |
| 18-021                                    | 5.2 | MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE – ANNÉE 2018   |
| 18-022                                    | 5.3 | TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009  |
| 18-023                                    | 5.4 | PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009        |

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 18-024 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JANVIER 2018
- 18-025 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDEN TIELLE – 1937, RUE PRINCIPALE – ZONE H-358
- 18-026 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS – 1821, RUE LAVOISIER (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102
- 18-027 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAUX – 640, MONTÉE SAINTE-JULIE (ESTHÉTIQUE SYLVIE HOULE) – ZONE C-305
- 18-028 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2031, RUE DE FONTAINEBLEAU ZONE H-506

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 18-029 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE
- 18-030 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE
- 18-031 7.3 AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE
- 18-032 7.4 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE
- 18-033 7.5 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-034 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148
- 18-035 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 18-036 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

- 
- 18-037 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE
- 18-038 9.3 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI
- 18-039 9.4 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE
- 18-040 9.5 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153
- 18-041 9.6 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258
- 18-042 9.7 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151
- 18-043 9.8 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

## **10. RÈGLEMENTS**

- 18-044 10.1 RÈGLEMENT 1102-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIES DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS
- 18-045 10.2 RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$
- 18-046 10.3 RÈGLEMENT 1206 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-047 10.4 RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$

---

18-048 10.5 RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-049 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-002**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 5, 18 et 22 décembre 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-003**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE nommer madame la conseillère Isabelle Poulet, maire suppléante pour les mois de février, mars et avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-004**

**AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux requiert que tout membre du Conseil reçoive une autorisation préalable du Conseil municipal à poser un acte dont

---

découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du Conseil à participer à ces événements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n° 2018-01 et 2018-02;

QUE les membres du Conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-005**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 1.5 – PROJETS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE – TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter la réalisation de travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites de distribution d'eau potable et d'égout;

ATTENDU QUE selon l'évaluation des travaux admissibles, l'aide financière peut atteindre 75 % des coûts réels des travaux de réhabilitation sans tranchée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le PIQM, sous-volet 1.5 – Renouvellement de conduites;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au PIQM et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PIQM;

---

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continus des projets;

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général adjoint pour présenter, au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière pour des projets de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation des projets.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-006**

**DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA  
COURONNE SUD – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

ATTENDU QUE conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (ci-après la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (ci-après le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont quatre membres doivent être désignés par les municipalités locales de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'EN séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, en désignant respectivement deux représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, les quatre représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud ont été désignés pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mmes Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- MM. Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

ATTENDU QUE le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau, autres que le président du conseil, est d'au plus quatre ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre;

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE le mandat de M. Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

---

ATTENDU QUE cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud à ce poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

ATTENDU QU'un consensus se dégage afin que la candidature de M. Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ce poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la Couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif, indiquant le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

ATTENDU QU'une copie certifiée conforme d'une telle résolution doit être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau, pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la Couronne Sud;

QUE la candidature de M. Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la Couronne Sud;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-007**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendies et d'habits de combats pour pompiers;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendie et des habits de combat dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendie et d'habits de combat nécessaires pour ses activités;



---

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-20182020 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-20182020;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat, dont la durée est de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2020;

QUE la Ville procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-20182020;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-20182020, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-008**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE – ÉQUIPES SPÉCIALISÉES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sorel-Tracy dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipements et d'équipes spécialisées lors d'interventions visant le sauvetage en hauteur et espace clos, les matières dangereuses et les sauvetages nautiques en eaux vives ou sur glace;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) et les municipalités dont le territoire est compris dans celui de la MRC, dont la Ville de Sainte-Julie, souhaitent conclure un protocole d'entente d'entraide avec la Ville de Sorel-Tracy afin de bénéficier de ces équipements et équipes spécialisées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente intermunicipale d'entraide relatif aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie à intervenir avec la Ville de Sorel-Tracy, la MRC de Marguerite-D'Youville, la Ville de Contrecoeur, la Municipalité de Saint-Amable, la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Municipalité de Verchères ainsi que la Ville de Varennes, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

---

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-009**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – LOT 236-2**

ATTENDU QUE messieurs Alexandre Perreault et Dominic Picard se sont portés adjudicataires du lot 236-2 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes tenue le 26 octobre 2016;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes, les adjudicataires peuvent devenir propriétaires de ce lot par acte de vente devant notaire après l'expiration d'un délai d'un an suivant la date d'adjudication;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport préparé par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 22 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la greffière consente, au nom de la Ville de Sainte-Julie, à un acte de vente devant notaire du lot 236-2 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, en faveur de messieurs Alexandre Perreault et Dominic Picard;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, ledit acte de vente, ainsi que tout autre document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – PROMOTEK**

ATTENDU l'entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par l'exploitant de la carrière située sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville intervenue avec la Ville de Sainte-Julie, résolution 09-414 adoptée à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire vérifier le taux d'achalandage des véhicules provenant de la carrière DJL;

ATTENDU QUE la compagnie Promotek offre un service de production de rapports permettant de vérifier le taux d'achalandage des véhicules provenant de cette carrière;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a consenti à participer au paiement d'une partie des coûts relatifs à ce service;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service à intervenir avec Promotek (7006314 Canada inc.), d'une durée de vingt-quatre mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2019, dont copie est jointe à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une entente avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville quant au partage des coûts de ce contrat de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-011**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 15 décembre 2017 au 18 janvier 2018:

Liste F-2018-01	Chèques à ratifier :	1 222 325,83 \$
Liste F-2018-02	Comptes à payer :	4 571 848,03 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 15 décembre 2017 au 18 janvier 2018 apparaissant sur les listes F-2018-01 et F-2018-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-012**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ  
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

---

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 19 janvier 2018, totalisant un montant de 230 974,86 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé selon les termes suivants :

- 209 698,83 \$ remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023;
- 21 276,03 \$ remboursé en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-013**

**FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2018-2019-2020**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2017, résolution 17-666.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2018 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2018-2019-2020 détaillées à l'annexe jointe :

- 78 100 \$ à même le budget des activités de fonctionnement;
- 62 500 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-014**

**AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES  
DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du Conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2018 au montant total de 25 555 678 \$, tels qu'elles apparaissent à la liste suivante :

<b>PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES</b>	
Rémunération du personnel	11 320 232
Cotisation de l'employeur	3 136 821
Frais de déplacement du personnel	52 623
Congrès	66 558
Frais de poste	60 455
Téléphone	94 705
Câble – TV	1 859
Internet	20 799
Autres dépenses de communication	26 345
Autres dépenses de publicité	25 362
Autres services professionnels	6 000
Formation et perfectionnement	140 129
Immatriculation des véhicules	48 970
Autres services gouvernementaux	3 350
Réceptions	48 350
Cotisations - associations et abonnements	43 639
Taxibus – contrat	12 000
Services animaliers	171 382
Gestion et animation du marché public	29 174
Surveillances des piscines extérieures	82 118
Camps de jour spécialisés	28 240
Services - Fête nationale	36 875
Services - Fête au Vieux-Village	19 320
Artistes et techniciens pour spectacles	47 800
Service un vélo une ville	12 000
Frais de services financiers	20 793
Autres services	125 628
Location de matériel et véhicules (Fête nationale)	8 200
Location d'ameublement	26 872
Aliments et breuvages	19 070
Produits pour fins de revente	100
Volumes et abonnements	13 650
Périodiques	19 592
Électricité	698 160
Gaz naturel	49 413
Événements spéciaux	134 798
Autres biens non durables	8 752
Frais de financement	4 590 489
MRC de Marguerite-D'Youville	4 079 909

Subventions – organismes sans but lucratif	182 716
Vieux-Village	5 000
Réclamations de dommages-intérêts	15 500
Dépenses électorales	15 505
Subvention à des particuliers	6 425

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débiteurs dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-015**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1197 – TRAVAUX DE RÉFECTION – PARC DU SORBIER**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 décembre 2017, le Règlement 1197 pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$.

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1197

Emprunt temporaire :    570 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-016**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au

directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'accepter la nomination et l'embauche du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

TREMBLAY, Patrick	Syndiqué	Journalier à journalier et opérateur au Service des infrastructures	15 janvier 2018
-------------------	----------	---	-----------------

**EMBAUCHE DE PERSONNEL (saisonnier et contractuel)**

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES  
SESSION HIVERNALE 2018**

ARSENEAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants et adultes	16 janvier 2018
BRUNET, Loyal	Saisonnier	Dessin enfants	13 janvier 2018
CARREAU, Christel	Saisonnier	Aérotonic, Ballon et flexibilité	15 janvier 2018
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1 et 2	13 janvier 2018
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 3	20 janvier 2018
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes	17 janvier 2018
DUBUC, Frédéric	Saisonnier	Cuistot	20 janvier 2018
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot	20 janvier 2018
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	15 janvier 2018
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1 et 2	13 janvier 2018
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip hop 8-11 et 11-15	17 janvier 2018
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Katag, mode coiffure	3 février 2018
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates, stretching	17 janvier 2018
BOURRET, Amélie	Contractuel	Super aéro tonus	13 janvier 2018
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	16 janvier 2018
ÉCO GAÏA (Natachat Danis)	Contractuel	Agriculture urbaine	28 février 2018
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	15 janvier 2018
LAITRE, Sylvie	Contractuel	Yoga, espagnol pour voyageur	16 janvier 2018
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1 à 4, initiation danse et ballet patineur	13 janvier 2018

ORANGE SANTÉ	Contractuel	Mise en forme et multi stations	16 janvier 2018
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio zumba	16 janvier 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-017**

**EMBAUCHE – TECHNICIEN EN LOISIRS À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'ouverture d'un poste de technicien en loisirs à temps partiel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Anouk Cayer au poste de technicien en loisirs à temps partiel, à compter du 29 janvier 2018, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-018**

**EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de pompier au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 22 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher M. Francis Gédéon Blanchette au poste de pompier à compter du 29 janvier 2018, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail des pompiers de la Ville de Sainte-Julie en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

**18-019**

**INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2018**

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada – 2018 subventionne des projets d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir de ce programme et que la date limite pour présenter une demande est le 2 février 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Sainte-Julie à soumettre une demande d'inscription pour des projets d'emplois pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada – 2018;

QUE la greffière et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes à intervenir dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-020**

**SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la circonscription électorale de Verchères pour la Ville de Sainte-Julie est de 12 000 \$ pour l'exercice financier 2017-2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux de gravelage sur la rue Charlebois, pour un montant de 26 395,56 \$, lesquelles peuvent faire l'objet d'une subvention conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

---

RÉSOLU :

QUE les dépenses concernant les travaux de gravelage sur la rue Charlebois, d'une somme de 26 395,56 \$, soient affectées à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du MTMDET;

D'autoriser la greffière à soumettre au MTMDET, le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-021**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la municipalité pour l'année 2018;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription requise transmise par l'UMQ et en retournant le tout à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

---

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-022**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration pour sécuriser l'espace de travail des employés et respecter les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 12 décembre 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction Richelieu inc. située au 130, rue du Quai à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Y6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue pour le sous-sol du poste de pompage à l'usine d'épuration afin d'enlever le caractère d'espace clos, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 363 000 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-023**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT 1009**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration à la compagnie Construction Richelieu inc. pour une somme de 363 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

---

RÉSOLU :

QUE pour les fins de la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 36 300 \$, ce qui porte la somme autorisée à 399 300 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-024**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JANVIER 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 16 janvier 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-025**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENIELLE – 1937, RUE PRINCIPALE – ZONE H-358**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Dessins Drummond et datés du 15 janvier 2018, pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 1937, rue Principale, et ce, conformément à la résolution n° 456.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-026**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS – 1821, RUE LAVOISIER (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'un conteneur à déchets au 1821, rue Lavoisier, déposés par le propriétaire en date du 5 janvier 2018, et ce, conformément à la résolution n° 456.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-027**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAUX – 640, MONTÉE SAINTE-JULIE (ESTHÉTIQUE SYLVIE HOULE) – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteaux et de refuser l'enseigne suspendue installée à même le bâtiment, déposés par la propriétaire, pour la place d'affaires Esthétique Sylvie Houle située au 640, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution n° 456.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-028**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2031, RUE DE FONTAINEBLEAU – ZONE H-506**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation (changement de couleur des ouvertures) pour l'ajout d'un 2<sup>e</sup> étage, préparés par Yvon Charlebois, technologue en architecture, et datés du 28 mars 2017, pour la résidence située au 2031, rue de Fontainebleau, et ce, conformément à la résolution n° 456.5.A.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2018;

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-029**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le 12 février 2013, un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) relativement à l'achat d'espaces publicitaires à l'intérieur de l'aréna situé au 201, boulevard Armand-Frappier, conformément à la résolution n<sup>o</sup> 13-007 adoptée à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 janvier 2013;

ATTENDU QUE ce protocole est échu depuis le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les parties conviennent de signer un nouveau protocole d'entente d'une durée de cinq ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport préparé par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 22 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente à intervenir avec le CCSSJ relativement à l'achat d'espaces publicitaires, d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, dont copie est jointe à la présente résolution;

D'autoriser le trésorier à effectuer les paiements requis au plus tard le 31 janvier de chaque année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-030**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un budget total de 35 550 \$ a été prévu pour l'année 2018;

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie une aide financière de 35 550 \$ pour l'année 2018, payable en deux versements égaux de 17 775 \$, les 24 janvier 2018 et 15 juin 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-031**

**AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie pour la tenue de l'événement « Du cœur à l'art »;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encourager les arts et la culture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 4 000 \$ à l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie afin de défrayer, en partie, les frais reliés à la tenue de l'événement « Du cœur à l'art » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2018;

QUE cette aide financière soit faite en deux versements, soit 3 000 \$ avant la tenue de l'événement et 1 000 \$ après l'événement, à la suite du dépôt de la reddition de compte.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-032**

**AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) pour l'utilisation de la piscine intérieure, adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2012 par la résolution n° 12-143;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville indexé selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à tarifs abordables à la clientèle jeunesse et de régler les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Normand Varin  
**APPUYÉ**          par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 277 554 \$ au CCSSJ, en quatre versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2018, afin d'offrir des activités aquatiques à tarifs abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 181 380 \$ au CCSSJ, en janvier 2018, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-033**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**          par M. Normand Varin



**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÈNEMENT	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Jérémy Briand	150 \$	Championnat québécois	Triathlon	19 août 2017	Salaberry-de-Valleyfield, Québec
Jérémy Briand	500 \$	Coupe du monde du Mexique	Triathlon	12 août 2017	Yucatan, Mexique
Marie-Pier Blanchard	500 \$	Championnat du monde	Ringuette	27 novembre au 3 décembre 2017	Mississauga, Ontario
Zachary Tremblay	150 \$	Coupe du Québec d'été	Natation	13 au 16 juillet 2017	Montréal, Québec
Zachary Tremblay	300 \$	Championnat canadien de l'Est	Natation	20 au 23 avril 2017	Etobicoke, Ontario
Jérémy Tremblay	150 \$	Coupe du Québec d'été	Natation	13 au 16 juillet 2017	Montréal, Québec
Jérémy Tremblay	300 \$	Essais canadiens	Natation	6 au 9 avril 2017	Victoria, Colombie-Britannique
William Claveau	500 \$	Championnats mondiaux	Karaté	22 au 29 octobre 2017	Santa Cruz de Tenerife, Espagne
<b>TOTAL</b>	<b>2 550 \$</b>				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-034**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone H-148.

**18-035**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage.

**18-036**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148**

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 sous le numéro 18-034;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone H-148, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-69;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 février 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-037**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT P1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'y ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 454.16.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 15 novembre 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le numéro 18-035;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage, soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-12;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 février 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-038**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre, selon certaines conditions, les postes de taxi en modifiant certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, soit dans le cadre du travail à domicile;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le numéro 17-714;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile dans le but de permettre les postes de taxi, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-64;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-039**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, dans le cadre du travail à domicile en zone agricole, soit d'augmenter la surface d'exploitation permise pour les usages artisanaux et artistiques;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-715;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile en zone agricole, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-65;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-040**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-153 dans le but d'y permettre l'implantation de fondations et organismes de charité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-716;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usage spécifiquement permis, les fondations et organismes de charité dans la zone I-153, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-66;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-041**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le frontage minimal requis pour un usage de type hébergement dans la zone C-258;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-717;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives au frontage minimal des terrains pour la classe d'usage C3 : Hébergement, dans la zone C-258, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-67;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-042**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » - ZONE C-151**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-151 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages du groupe C-601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », plutôt que les établissements de bar seulement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-718;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, tous les usages de la sous-classe d'usages C601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », dans la zone C-151, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-68;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-043**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux usages artisanaux et artistiques à l'intérieur d'un bâtiment accessoire en zone agricole;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-719;

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la section 1 relative aux usages commerciaux à l'intérieur d'une construction accessoire, soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-5;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-044**

**RÈGLEMENT 1102-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS OU PARTIES DE BÂTIMENTS SUR PIEUX OU PILIERS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de construction 1102 dans le but de modifier les dispositions relatives aux agrandissements et parties de bâtiments érigées sur pieux ou piliers, au niveau du second étage;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-720;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de construction 1102 afin de modifier les dispositions relatives aux agrandissements ou parties de bâtiments sur pieux ou piliers, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-045**

**RÈGLEMENT 1199 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 700 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-721;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1199 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-733;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 700 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1199 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-046**

**RÈGLEMENT 1206 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-722;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1206 a fait l'objet d'une présentation, résolution 17-734;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

QUE le Règlement 1206 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



---

**18-047**

**RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-723;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1208 a fait l'objet d'une présentation, résolution n° 17-735;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1208 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-048**

**RÈGLEMENT 1213 SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 sous le numéro 17-724;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1213 a fait l'objet d'une présentation, résolution n° 17-736;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE le Règlement 1213 sur les redevances exigibles pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11.      COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Mme Roy souhaite à tous les Julievilloises et Julievillois une bonne année 2018. Mme Roy remercie les employés de la Ville pour le travail exceptionnel fait lors des opérations de déneigement.
- Mme Roy rappelle que les séances du Conseil sont désormais tenues le second mardi de chaque mois.
- Finalement, la mairesse invite les citoyens à venir à la Fête au lac qui aura lieu ce dimanche, ainsi qu'au disco sur patins, ce samedi en soirée, au parc Edmour-J.-Harvey.

**POINT 12.      COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

- Les membres du Conseil se joignent à la mairesse pour souhaiter une bonne année aux citoyennes et citoyens de Sainte-Julie.

**POINT 13.      PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande à quel endroit sera situé le futur bâtiment à vocation communautaire.

Réponse : L'endroit est encore inconnu pour le moment.

- M. Champagne demande en quoi consistent les mises aux normes de l'hôtel de ville.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il s'agit de travaux qui permettront de s'assurer que l'hôtel de ville est conforme au Code national du bâtiment.

**M. Denis Houle**

- M. Houle demande pour quelle raison le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'a pas prévu une seconde voie lors de la construction de l'échangeur des autoroutes 20 et 30.

Mme Roy avoue ne pas comprendre pourquoi cette seconde voie n'a pas été faite. C'est notamment pour cette raison que des pressions sont faites auprès du gouvernement afin qu'il y ait une voie dédiée au transport collectif.

- M. Houle mentionne que la rampe d'escalier de l'hôtel de ville, située près des locaux de la FADOQ, est plus courte que l'escalier; il demande que cette situation soit corrigée, car il y a eu deux accidents, dernièrement, à cet endroit.

Réponse : Des vérifications seront faites et la situation sera corrigée, le cas échéant.

**18-049**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 39.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 février 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller André Lemay

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-050**

#### **ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

18-050 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

18-051 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
12 AU 16 FÉVRIER 2018

##### 1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 1151, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 1071, RUE PRINCIPALE – ZONE I-350

18-052 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 23 JANVIER 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-053 2.1 APPUI – PROJET DE NOUVEAU TERMINAL À CONTENEURS À  
CONTRECOEUR

- 
- 18-054 2.2 APPUI – PROJET D'ÉTUDE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ÉVALUATION MUNICIPALE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
- 18-055 2.3 APPUI DE CANDIDATURE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PRIX M<sup>e</sup> CYRILLE DELÂGE
- 18-056 2.4 MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES
- 18-057 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.
- 18-058 2.6 AIDE FINANCIÈRE – SECONDAIRE EN SPECTACLE ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU
- 18-059 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – MAINLEVÉE 2151, RUE LÉONARD-DE VINCI – LOT P-299-4
- 18-060 2.8 RATIFICATION – PAIEMENT DE FACTURE – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET TARIFICATION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN
- 18-061 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE LAMOUREUX
- 18-062 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET
- 18-063 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU
- 18-064 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE NORMANDIE
- 18-065 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS ET ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT RUE OLIVIER-GUIMOND
- 18-066 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – SENS UNIQUE, ENTRÉE INTERDITE ET STATIONNEMENT INTERDIT PLACE DENISE-PELLETIER
- 18-067 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE PIERRE-DE COUBERTIN
- 18-068 2.16 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE BORDUAS
- 18-069 2.17 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES ET ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – QUARTIER LUMICITÉ
- 18-070 2.18 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES, PASSAGE POUR PIÉTONS ET ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE VERSAILLES

18-071 2.19 INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – DIRECTION DES VOIES – RUE PRINCIPALE

18-072 2.20 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$

18-073 2.21 NOMINATION – COMITÉ VILLE INTELLIGENTE

**3. SERVICE DES FINANCES**

18-074 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

18-075 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

18-076 3.3 DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

18-077 3.4 MODIFICATION – POLITIQUE DE RECOUVREMENT

18-078 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1199 TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC

18-079 3.6 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1200 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU

18-080 3.7 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1201 TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

18-081 3.8 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1202 TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-082 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

18-083 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI 15

18-084 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PERSONNEL CADRE – LOI 15

18-085 4.4 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 18-086 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – RÈGLEMENTS 1194 ET 1202
- 18-087 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – RÈGLEMENTS 1194 ET 1202
- 18-088 5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 18-089 5.4 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2018
- 18-090 5.5 ADJUDICATION – ACHAT D'UN BALAI DE RUE – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 18-091 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 5 JUILLET 2017 ET AJOURNÉE AU 24 JANVIER 2018
- 18-092 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1151, RUE NOBEL ZONE A-604
- 18-093 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1071, RUE PRINCIPALE ZONE I-350

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 18-094 7.1 APPUI – PROJET DE TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV
- 18-095 7.2 ENGAGEMENT – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017
- 18-096 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-097 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE
- 18-098 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

---

18-099 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$

18-100 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$

## **9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-101 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE

18-102 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

18-103 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$

18-104 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$

18-105 9.5 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148

## **10. RÈGLEMENTS**

18-106 10.1 RÈGLEMENT 1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI



- 
- 18-107 10.2 RÈGLEMENT 1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE
- 18-108 10.3 RÈGLEMENT 1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153
- 18-109 10.4 RÈGLEMENT 1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258
- 18-110 10.5 RÈGLEMENT 1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151
- 18-111 10.6 RÈGLEMENT 1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE
- 18-112 10.7 RÈGLEMENT 1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-113 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-051**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
12 AU 16 FÉVRIER 2018**

ATTENDU QUE les conséquences et les répercussions du décrochage scolaire sont énormes pour les individus et la société;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire 2018 sont célébrées sous le thème : « Vos gestes, un + pour leur réussite »;

ATTENDU QUE l'élève est l'acteur principal de sa réussite, par ses efforts et ses accomplissements;

ATTENDU QUE les parents, enseignants, proches, intervenants, professionnels, directions d'école, gens d'affaires et élus, par leurs gestes d'encouragement et leur soutien, ont un impact sur les jeunes et peuvent ainsi contribuer à leur réussite scolaire;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

De proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 les Journées de la persévérance scolaire;

DE célébrer et remercier tous les intervenants qui par leurs gestes, appuient les jeunes vers la persévérance scolaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-052**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 23 JANVIER 2018**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 23 janvier 2018, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-053**

**APPUI – PROJET DE NOUVEAU TERMINAL À CONTENEURS À CONTRECOEUR**

ATTENDU QUE le Port de Montréal doit planifier son expansion pour répondre à la croissance soutenue du marché du conteneur dans la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE la concentration des acteurs de l'industrie maritime dans la grande région de Montréal et la présence d'une chaîne logistique bien établie militent en faveur d'une expansion à proximité du Port de Montréal;

ATTENDU QUE seul le site de Contrecoeur présente les caractéristiques requises pour permettre au Port de Montréal de soutenir à long terme la croissance du marché du conteneur, soit : espace requis en zone industrielle, proximité des principaux axes routiers (autoroutes 30 et 132) et du réseau ferroviaire (CN), potentiel de développement périphérique en cohérence et complémentarité avec les activités du Port de Montréal;

ATTENDU QUE le terminal de Contrecoeur permettra au Port de Montréal de consolider sa position de plaque tournante du commerce nord-américain et porte d'entrée majeure du commerce international;

ATTENDU QU'un développement portuaire à Contrecoeur est un projet structurant pour la région, en cohérence avec les orientations de développement et avec les investissements prévus à plusieurs égards, tels Stratégie Maritime, projets de zones industrialo-portuaires et pôle logistique;

ATTENDU QUE la création d'emplois, tant pour la phase de construction que pour l'exploitation du nouveau terminal, est accueillie favorablement par les entreprises et les travailleurs montréalais;

---

ATTENDU QUE le projet de Contrecoeur est le résultat de quatre années de travail sur le terrain, réalisé dans un esprit de transparence et de collaboration avec la population et les acteurs locaux;

ATTENDU QUE les consultations initiées par le Port de Montréal ont permis de cerner les préoccupations locales et de mettre à contribution les acteurs clés dans l'identification de solutions visant à limiter les impacts du projet;

ATTENDU QUE le Port de Montréal s'est engagé à déployer les efforts requis aux étapes subséquentes pour réaliser un projet se développant dans le respect de la communauté;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie le projet de nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à la Ville de Contrecoeur et à l'Administration portuaire de Montréal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-054**

#### **APPUI – PROJET VISANT À ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ÉVALUATION MUNICIPALE RÉGIONALE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaité par l'ensemble des municipalités locales membres de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville de voir à la possibilité de mettre en commun un service d'évaluation municipale régionale;

ATTENDU QUE la MRC a accepté le mandat d'être responsable de ce projet visant à évaluer la possibilité de la mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale, conformément à la résolution 2018-01-022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 18 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer le projet visant à évaluer la possibilité de la mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale pour l'ensemble du territoire de la MRC;

D'approuver la désignation de la MRC à titre de responsable de ce projet;

---

D'appuyer la démarche de la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir une aide financière pour la mise en place d'un service d'évaluation municipale pour les municipalités de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-055**

**APPUI DE CANDIDATURE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
PRIX M<sup>e</sup> CYRILLE DELÂGE**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

ATTENDU QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec a créé le Prix M<sup>e</sup> Cyrille Delâge en l'honneur de ce réputé coroner et commissaire aux incendies décédé en 2016;

ATTENDU QUE le Prix M<sup>e</sup> Cyrille Delâge vise à rendre hommage à un service de sécurité incendie qui s'est démarqué en mettant sur pied un projet créatif et novateur tout en respectant rigoureusement les lois, règlements et normes en vigueur;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie est devenu en 2013 le premier service de sécurité incendie au Québec à se doter d'une Unité de soutien technique (UST) afin de mieux desservir la clientèle bariatrique;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie a également innové en 2014 en signant une entente inédite avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie concernant l'utilisation de l'UST, ce qui représentait une première au Québec;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie se démarque par l'efficacité de ses interventions et la qualité de ses activités de prévention et de formation;

D'appuyer le dépôt de la candidature du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie pour le Prix M<sup>e</sup> Cyrille Delâge 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-056**

**MANDAT – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ACHAT D'ENVELOPPES ET DE  
PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de procéder à une demande commune de soumissions pour l'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées avec les autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la MRC à procéder à une telle demande de soumissions;

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées;

DE mandater la MRC de Marguerite-D'Youville, pour et au nom du regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour la période du 14 mai 2018 au 13 mai 2019.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-057**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a pour mission de contrer l'isolement des aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour les dîners mensuels offerts en 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour l'année 2017.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-058**

**AIDE FINANCIÈRE – SECONDAIRE EN SPECTACLE – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU**

ATTENDU QUE se tiendra à l'école secondaire du Grand-Coteau, le 15 février 2018, l'événement culturel et artistique Secondaire en spectacle, dans le cadre duquel des élèves offriront, devant public et jury, des performances de danse, théâtre, chant, musique et autres et courront la chance de représenter l'école lors de la finale régionale;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue de cet événement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 400 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour l'organisation de l'événement Secondaire en spectacle.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-059**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – MAINLEVÉE – 2151, RUE LÉONARD-DE VINCI  
LOT P-299-4**

ATTENDU QUE la compagnie 176395 Canada inc. a acquis de la Ville de Sainte-Julie une partie du lot 299-4, conformément à l'acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> André Fafard, notaire, le 4 juin 1997, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le n<sup>o</sup> 296 076;

ATTENDU QUE la Ville a vendu cette partie de lot à 176395 Canada inc. dans le but que cette dernière y érige un bâtiment industriel;

ATTENDU QU'à cette fin, l'acte de vente prévoyait une clause résolutoire en faveur de la Ville, dans l'éventualité où 176395 Canada inc. ne respectait pas ses obligations;

ATTENDU QU'il y a lieu de radier tous les droits réels créés en faveur de la Ville aux termes de cet acte de vente;

Il est PROPOSÉ      par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ         par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie accepte de procéder à la radiation des droits réels, y compris ceux résultant d'une clause résolutoire, créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le n<sup>o</sup> 296 076;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la mainlevée jointe à la résolution, ainsi que tous autres documents relatifs à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-060**

**RATIFICATION – PAIEMENT DE FACTURE – UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET TARIFICATION AU CARREFOUR DU  
CAPITAL HUMAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a payé sa cotisation annuelle ainsi que la tarification au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités, d'une somme de 30 261,65 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier le paiement de cette facture;

Il est PROPOSÉ      par M. Normand Varin  
          APPUYÉ         par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE ratifier le paiement de la facture 2018-137143 de l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 30 261,65 \$, pour la cotisation annuelle de la Ville de Sainte-Julie et la tarification au Carrefour du capital humain.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-061**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE LAMOUREUX**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors des réunions tenues le 28 août 2017 et le 4 décembre 2017, d'interdire le stationnement de part et d'autre des bollards indiquant « Maximum 40 - Respectez vitesse » sur la rue Lamoureux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les comptes rendus de ces réunions lors des Commissions administratives du 11 septembre 2017 et du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés de chaque côté de la rue Lamoureux, devant les n° civiques 271 et 276, les n° civiques 345 et 348 et les n° civiques 441, 464 et 466;

QUE des bollards indiquant « Maximum 40 - Respectez vitesse » soient installés au centre de la rue Lamoureux, devant les n° civiques 276, 345 et 441;

Le tout tel qu'indiqué aux plans n° CSP-4DEC17-2.1 (plans 1 de 3 à 3 de 3) préparés par le Service des infrastructures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-062**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET**

ATTENDU QUE la visibilité des automobilistes quittant les stationnements des Villas Lussier est souvent réduite en raison de véhicules stationnés en bordure de rue à proximité des accès à ces mêmes stationnements;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés 10 m en amont et 5 m en aval des entrées / sorties des deux stationnements des Villas Lussier, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-11 préparé par le Service des infrastructures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-063**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU PONCEAU**

ATTENDU QUE le stationnement des voitures dans les courbes occasionne un risque pour la sécurité;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés à l'intérieur de la courbe située devant et en marge latérale du n° civique 921, rue du Ponceau, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-13 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-064**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE NORMANDIE**

ATTENDU la vitesse élevée à laquelle circulent les voitures sur la rue de Normandie;

ATTENDU QUE le stationnement de voitures dans les courbes occasionne un risque supplémentaire pour la sécurité;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés à l'intérieur de la courbe située devant les n° civiques 369 et 385, rue de Normandie, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-10 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

**18-065**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
ET ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE OLIVIER-GUIMOND**

ATTENDU l'ajout d'un passage pour piéton sur la rue Olivier-Guimond, pour prolonger jusqu'au trottoir le sentier situé entre les n° civiques 853 et 857;

ATTENDU QUE depuis quelques années, la Ville interdit le stationnement 10 m en amont et 5 m en aval des passages pour piétons;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « passage pour piétons » soient installés à chaque extrémité du nouveau passage pour piéton sur la rue Olivier-Guimond;

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés 10 m en amont et 5 m en aval de chaque extrémité de ce même passage pour piéton;

Le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-19 préparé par le Service des infrastructures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-066**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – SENS UNIQUE, ENTRÉE  
INTERDITE ET STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DENISE-PELLETIER**

ATTENDU la confusion quant au sens à respecter pour garer un véhicule en bordure de l'îlot central situé au cœur de la place Denise-Pelletier;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux de « sens unique » soient installés sur chacun des quatre coins de la place Denise-Pelletier et de l'îlot central, aux intersections de la rue Denise-Pelletier, de façon à ne permettre la circulation que dans le sens antihoraire dans la place Denise-Pelletier;

---

QUE des panneaux « entrée interdite » soient installés à la sortie du sens unique, sur chacun des deux coins de la place Denise-Pelletier et de l'îlot central, face au n° civique 740, place Denise-Pelletier, à l'intersection de la rue Denise-Pelletier;

QUE des panneaux de « stationnement interdit » soient installés sur chacun des coins de l'îlot central qui font respectivement face aux n° civiques 726 et 728, place Denise-Pelletier;

Le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-17 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-067**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT RUE PIERRE-DE COUBERTIN**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017, d'implanter, sur la rue Pierre-De Coubertin, une zone d'arrêt interdit sur une distance d'environ 12 m devant la boîte postale située à proximité de l'intersection avec la rue Louis-Pasteur, sauf pour une période de deux minutes afin de livrer ou récupérer le courrier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE des panneaux « d'arrêt interdit en tout temps, excepté poste 2 minutes » soient installés sur la rue Pierre-De Coubertin sur une distance de 12 m devant la boîte postale située à proximité de l'intersection avec la rue Louis-Pasteur, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-07 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-068**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT RUE BORDUAS**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017, d'implanter, sur la rue Borduas, une zone d'arrêt interdit sur une distance d'environ 12 m devant la boîte postale située face au 1872, côté impair, sauf pour une période de deux minutes afin de livrer ou récupérer le courrier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

---

RÉSOLU :

QUE des panneaux « d'arrêt interdit en tout temps, excepté poste 2 minutes » soient installés sur la rue Borduas, sur une distance de 12 m devant la boîte postale, face au n° civique 1872, côté impair, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-08 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-069**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES ET ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – QUARTIER LUMICITÉ**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017, d'implanter dans le Quartier Lumicité différents arrêts obligatoires et zones de stationnement interdit;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt obligatoire » ainsi que des panneaux de « stationnement interdit » soient installés à divers endroits dans le Quartier Lumicité, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-25 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-070**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES, PASSAGE POUR PIÉTONS ET ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT RUE DE VERSAILLES**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017, visant à installer de la nouvelle signalisation afin d'accroître la sécurité des piétons, coureurs et cyclistes qui empruntent le passage piétonnier entre la rue de Versailles et la rue Principale, à la hauteur de la rue de Fontainebleau;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt obligatoire » à l'intention des piétons et cyclistes soient installés à chaque extrémité du passage piétonnier qui permet de passer de la rue de Versailles à la rue Principale, à la hauteur de la rue de Fontainebleau;

---

QU'un panneau « passage pour piéton » soit installé à l'extrémité du passage piétonnier, du côté de la rue de Versailles;

QUE des panneaux de « stationnement interdit » soient installés 10 m en amont et 5 m en aval de l'extrémité du passage piétonnier, du côté de la rue de Versailles;

Le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC17-26 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-071**

**INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – DIRECTION DES VOIES  
RUE PRINCIPALE**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 4 décembre 2017, d'installer sur la rue Principale, à proximité de l'intersection du boulevard Saint-Joseph, un panneau visant à démontrer l'assignation des voies afin de favoriser la bonne orientation et la sécurité des automobilistes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 18 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QU'un panneau de « direction des voies » soit installé sur la rue Principale, à proximité de l'intersection du boulevard Saint-Joseph, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-4DEC-24 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-072**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1208 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE  
MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS  
CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 310 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT  
À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 310 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1208 pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-073**

**NOMINATION – COMITÉ VILLE INTELLIGENTE**

ATTENDU la création d'un Comité Ville intelligente visant à permettre à la Ville de Sainte-Julie d'atteindre ce statut;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié dans le courriel de la mairesse du 6 décembre 2017, de même que dans les médias locaux, les réseaux sociaux et le site Web de la Ville le 14 décembre 2017;

ATTENDU QUE quatorze citoyens ont posé leur candidature;

ATTENDU QUE les membres permanents de ce Comité ont retenu la candidature de six citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes à titre de membre non permanent (citoyen) du Comité Ville intelligente pour un premier mandat de deux ans se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2020, soit :

- Sébastien Berteau;
- Johanne Fournier;
- Serge Cormier;
- Maxime Gil-Blaquière;
- Pierre-Olivier DesMarchais;
- Alain McKenna.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-074**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 19 janvier au 8 février 2018 :

Liste F-2018-03	Chèques à ratifier:	488 145,76 \$
Liste F-2018-04	Comptes à payer:	1 664 479,24 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 19 janvier au 8 février 2018 apparaissant sur les listes F-2018-03 et F-2018-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-075**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 9 février 2018, totalisant un montant de 9 790,75 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé selon les termes suivants :

- 6 224,81 \$ remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023;
- 3 565,94 \$ remboursé en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-076**

**DÉPÔT – RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités demande au trésorier de produire chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier daté du 8 février 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2017;

QU'une copie de ce rapport soit transmise au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-077**

**MODIFICATION – POLITIQUE DE RECOUVREMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations présentées par le Service des finances lors de la Commission administrative du 5 février 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la politique de recouvrement adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2015, résolution 15-239;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE modifier la politique de recouvrement, conformément aux recommandations du Service des finances et à la politique de recouvrement jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-078**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1199 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, CÔTÉ SUD, ENTRE LA RUE GILLES-VIGNEAULT ET L'AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 7 février 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1199 pour payer le coût des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 700 000 \$;

---

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement : 1199

Emprunt temporaire : 1 700 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-079**

#### **AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1200 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC JOSEPH-VÉRONNEAU**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 janvier 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1200 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau, ainsi que les frais contingents pour un montant de 475 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 475 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement : 1200

Emprunt temporaire : 475 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

**18-080**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1201 – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 janvier 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection sur la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1201

Emprunt temporaire :      854 000 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-081**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1202 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 19 janvier 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                      1202

Emprunt temporaire :    697 000 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-082**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

VEILLETTE, Alexandre	Étudiant	Animateur responsable Service des loisirs	5 mars 2018
----------------------	----------	--	-------------

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-083**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI 15**

ATTENDU la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15);

ATTENDU QUE la Loi 15 oblige la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente avec les employés syndiqués de la Ville de Sainte-Julie afin de respecter les obligations de la Loi 15;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

---

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-084**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE PERSONNEL CADRE – LOI 15**

ATTENDU la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15);

ATTENDU QUE la Loi 15 oblige la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QU'une entente a été conclue le 26 juin 2017 avec le personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie, conformément à la résolution 17-357 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU la lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'à la suite de la signature de cette lettre d'entente entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie, des ajustements doivent être apportés à l'entente intervenue avec le personnel cadre de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le personnel cadre relative au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie et à la Loi RRSM, dont copie est jointe à la présente résolution;

QUE cette entente remplace l'entente intervenue le 26 juin 2017 entre la Ville de Sainte-Julie et le personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-085**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D’EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE chaque année, des milliers de jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu’à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l’autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l’avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l’UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l’Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre en 2013 un plan municipal d’emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE l’UMQ s’engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l’embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l’encadrement supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à nouveau à ce plan d’emplois pour l’année 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l’UMQ son intérêt pour le plan municipal d’emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-086**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS  
RÈGLEMENTS 1194 ET 1202**

ATTENDU QU’une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection de bordures et de trottoirs à divers endroits, prévus aux règlements 1194 et 1202;

---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 29 janvier 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Béton GL inc. située au 650, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2C 7W9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 76 332,71 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 janvier 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-087**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS – RÈGLEMENTS 1194 ET 1202**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs à divers endroits, à la compagnie Béton GL inc pour une somme de 89 309,27 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation des travaux de réfection de bordures et de trottoirs à divers endroits, le Conseil municipal autorise une provision d'un peu plus de 2,56 % pour les travaux imprévus, soit 2 290,73 \$, ce qui porte la somme autorisée à 91 600 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-088**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU le contrat d'entretien annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), conformément à la résolution 15-310 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2015;

ATTENDU QUE ce contrat vient à échéance le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le MTMDET propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'été des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 et pour les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, qui totalisent une longueur physique de 12,977 km;

ATTENDU QUE le MTMDET versera une somme forfaitaire annuelle de 26 548,98 \$ à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de contrat présentée le 14 octobre 2017 par le MTMDET pour la saison 2018-2019, pour un prix forfaitaire de 26 548,98 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer le contrat d'entretien d'été des infrastructures routières de la route 229, ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, portant le n° 2506-18-SB05 (850928319).

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-089**

**ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 30 janvier 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 février 2018;

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Pavages Métropolitain inc., située au 3500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert (Québec) J3Y 6T1;

D'accorder la commande pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2018 à ladite compagnie, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour une somme de 63 092,53 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 janvier 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-090**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN BALAI DE RUE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat d'un balai de rue neuf;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 7 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'un balai de rue neuf à la compagnie Cubex ltée, située au 850, rue Boucher, Saint-Jean-sur-Richelieu, (Québec) J3B 7Z8 pour une somme de 235 697,60 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'un montant de 400 \$, toutes taxes incluses;

Que ces achats, totalisant une somme de 215 588,58 \$ taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028;

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques pour les paiements lors de la livraison du véhicule.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-091**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 5 JUILLET 2017 ET AJOURNÉE AU 24 JANVIER 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 5 juillet 2017 et le 24 janvier 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juillet 2017 et ajournée au 24 janvier 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-092**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1151, RUE NOBEL – ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant un des cinq bâtiments faisant partie du projet intégré de Bâtiments Québec a été déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'installation d'un réservoir à essence qui servira à l'entreprise Équipement St-Germain, soit le bâtiment 1 du projet, localisé au 1151, rue Nobel;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation montrant la localisation prévue pour le réservoir;

ATTENDU QUE le projet vise l'installation de deux réservoirs à carburant sur le terrain, soit un pour l'essence sans plomb et l'autre pour le diesel, alors que le règlement n'en permet qu'un seul;

ATTENDU QUE l'entreprise œuvre dans le secteur de la location d'équipements et de machinerie lourde et compte plusieurs types de véhicules qui ne sont pas tous alimentés par le même type de carburant;

ATTENDU QUE les réservoirs prévus seront installés en cour arrière, dans l'aire de circulation et d'entreposage des véhicules, à environ 15 m de la limite latérale du terrain et à plus de 45 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise ainsi, au chapitre 5 « Dispositions applicables aux usages commerciaux », le tableau 5.4 de l'article 5.4.10.4 où le nombre maximal de réservoirs autorisés par emplacement est limité à un seul;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il serait problématique et restrictif pour l'entreprise de ne pas permettre de réservoir supplémentaire considérant que ceux-ci sont nécessaires aux activités de l'entreprise;

ATTENDU QU'il serait pertinent de modifier les dispositions du règlement à cet effet dans le cadre du prochain projet de règlement Bill Omnibus, pour des cas particuliers comme celui qui fait l'objet de la présente demande;



---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 455.8.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 12 décembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 1151, rue Nobel, afin d'autoriser :

- l'installation de deux réservoirs à carburant sur le même emplacement, contrairement aux dispositions du tableau 5.4 de l'article 5.4.10.4 du Règlement de zonage 1101.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-093**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1071, RUE PRINCIPALE – ZONE I-350**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une aire de stationnement sur la propriété appartenant à la compagnie Axe construction, localisée au 1071, rue Principale, a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan démontrant l'aménagement proposé;

ATTENDU QUE la demande consiste à implanter une allée de circulation longeant la limite avant du terrain, plutôt qu'à une distance minimale de 3 m;

ATTENDU QUE la place d'affaires qui a récemment installé ses bureaux à l'emplacement cité, soit en début d'année 2017, occupe une plus grande partie du bâtiment que l'entreprise précédente (Usinage Sainte-Julie), ce qui nécessitait un réaménagement de l'aire de stationnement pour lequel une demande de dérogations mineures a été traitée au comité, puis approuvée par le Conseil municipal par la résolution 17-092, le 7 février 2017;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement en question comprenait deux accès en bordure de la rue Principale, permettant l'aménagement d'une allée à double sens du côté gauche, et à sens unique du côté droit, celle de gauche étant la seule permettant d'entrer sur la propriété;

ATTENDU QUE suite à une demande adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ce dernier a refusé l'aménagement d'une seconde entrée à partir de la rue Principale;

ATTENDU QUE le bâtiment a été rénové en 2017;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement, tel que présentée, ne peut être réalisée sans l'aménagement d'une seconde entrée charretière;

---

ATTENDU QUE l'objet de la présente demande vise ainsi à permettre l'implantation d'une allée d'accès, desservant l'aire de stationnement, qui longe la limite avant du terrain, soit à 0 m de ladite limite plutôt qu'à 3 m, tel que prévu à l'article 5.6.2.2. du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE le réaménagement proposé en façade minimise les espaces disponibles pour la plantation d'arbres et la localisation de l'enseigne;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont favorables à la demande, mais souhaitent tout de même que le maximum d'arbres et arbustes soit planté en façade de la propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 455.23.A.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 12 décembre 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 1071, rue Principale, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une allée d'accès, desservant l'aire de stationnement, qui longe la limite avant du terrain, à une distance de 0 m de ladite limite plutôt qu'à la distance minimale prescrite de 3 m, et ce, en considérant qu'une vérification devra être effectuée concernant les arbres à planter en façade de la propriété et, qu'avec l'accord du Service de l'urbanisme, le plus grand nombre d'arbres et d'arbustes possible devra être planté en façade de la propriété, le tout accompagné d'aménagements arbustifs de qualité.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-094**

#### **APPUI – PROJET DE TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV »;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

---

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Commission des loisirs, lors de sa réunion tenue le 23 janvier 2018, a formulé la recommandation d'appuyer le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique à l'école du Grand-Chêne;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 5 février 2018;

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique à l'école du Grand-Chêne afin que ce projet puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-095**

#### **ENGAGEMENT – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (Ministère) dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, conformément à la résolution 17-199 adoptée à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2017;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Ministère afin de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention que le Ministère s'est engagé à verser à la Ville le 7 décembre 2017 pour la réalisation du projet intitulé « Acquisition de documents »;

ATTENDU QUE le montant total du projet est de 173 751 \$;

ATTENDU QUE le Ministère participe au financement du projet en versant à la Ville une subvention maximale de 98 700 \$, ainsi que les intérêts qui compensent l'étalement dans le temps du paiement de la subvention;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à n'utiliser la subvention qu'au paiement des seuls frais et dépenses reliés à ce projet;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son engagement à financer la totalité du projet « Acquisition de documents », y compris la part correspondant à la subvention du Ministère, au montant de 98 700 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-096**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>
Nicolas Gill	150 \$	Super finale Espoir AQUAM	Plongeon	18 et 19 juin 2017	Montréal
Andréane Gill	300 \$	Championnats de l'Est du Canada	Gymnastique	5 au 7 mai 2017	Nouvelle-Écosse
<b>TOTAL</b>	450 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-097**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904, ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone.

**18-098**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Bill omnibus).

**18-099**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1121-1 amendant le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$.

**18-100**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le Règlement 1122-1 amendant le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$.

---

**18-101**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811 à même la zone A-904;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le n° 18-097;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904, ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone, soit adopté et qu'il porte le n° P1101-70;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 mars 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-102**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le n° 18-098;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté et qu'il porte le n° P1101-71;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 mars 2018 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-103**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018 sous le n° 18-099;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1121-1 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de Règlement 1121-1 amendant le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-104**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.- LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018 sous le n° 18-100;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement 1122-1 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le projet de Règlement 1122-1 amendant le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$, soit adopté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-105**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le n° 18-034;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 février 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone H-148, soit adopté et qu'il porte le n° P1101-69;



---

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-106**

**RÈGLEMENT 1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre, selon certaines conditions, les postes de taxi en modifiant certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, soit dans le cadre du travail à domicile;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n<sup>o</sup> 17-714;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile dans le but de permettre les postes de taxi, soit adopté;

QU'il porte le n<sup>o</sup> 1101-64 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-107**

**RÈGLEMENT 1101-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE EN ZONE AGRICOLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, dans le cadre du travail à domicile en zone agricole, soit d'augmenter la surface d'exploitation permise pour les usages artisanaux et artistiques;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n<sup>o</sup> 17-715;

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier certaines dispositions spécifiques relatives au travail à domicile en zone agricole, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-65 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-108**

#### **RÈGLEMENT 1101-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES FONDATIONS ET ORGANISMES DE CHARITÉ – ZONE I-153**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-153 dans le but d'y permettre l'implantation de fondations et organismes de charité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n° 17-716;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usage spécifiquement permis, les fondations et organismes de charité dans la zone I-153, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-66 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**18-109**

**RÈGLEMENT 1101-67 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FRONTAGE MINIMAL DES TERRAINS POUR LA CLASSE D'USAGE C3 : HÉBERGEMENT – ZONE C-258**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le frontage minimal requis pour un usage de type hébergement dans la zone C-258;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n<sup>o</sup> 17-717;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives au frontage minimal des terrains pour la classe d'usage C3 : Hébergement, dans la zone C-258, soit adopté;

QU'il porte le n<sup>o</sup> 1101-67 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-110**

**RÈGLEMENT 1101-68 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, TOUS LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES C-601 « ÉTABLISSEMENTS OÙ L'ON SERT À BOIRE (BOISSONS ALCOOLISÉES) ET ACTIVITÉS DIVERSES » – ZONE C-151**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-151 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages du groupe C-601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », plutôt que les établissements de bar seulement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n<sup>o</sup> 17-718;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

---

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, tous les usages de la sous-classe d'usages C-601 « Établissements où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses », dans la zone C-151, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-68 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-111**

#### **RÈGLEMENT 1107-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 1 RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX À L'INTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux usages artisanaux et artistiques à l'intérieur d'un bâtiment accessoire en zone agricole;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017, sous le n° 17-719;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 janvier 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la section 1 relative aux usages commerciaux à l'intérieur d'une construction accessoire, soit adopté;

QU'il porte le n° 1107-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**18-112**

**RÈGLEMENT 1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'y ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 454.16.17 adoptée lors de l'assemblée tenue le 15 novembre 2017, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le n° 18-035;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 février 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'ajouter des dispositions relatives aux agrandissements sur pieux érigés au niveau du second étage, soit adopté;

QU'il porte le n° 1108-12 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Mme Roy souhaite Joyeuse Saint-Valentin à tous les Julievilloises et Julievillois.
- Mme Roy mentionne qu'un nouvel équipement est à l'essai sur le territoire de la ville, soit un brise-glace rotatif, et ce, jusqu'à la fin de la période hivernale, et avec les épisodes de verglas de plus en plus fréquents, ce brise-glace rotatif est très utile.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

- Les membres du Conseil se joignent à la mairesse pour souhaiter une joyeuse Saint-Valentin à tous.

---

---

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux demande à ce que la Ville s'assure que le fossé situé près du projet de développement Blüm soit nettoyé régulièrement.
- M. Leroux demande s'il y aura un nouveau développement résidentiel près du golf de la Vallée du Richelieu.  
Mme Roy confirme qu'il s'agit du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande ce qu'est le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Mme Roy explique en quoi consiste ce service offert par l'UMQ.

- M. Champagne demande en quoi consiste le Comité Ville intelligente.

Mme Roy mentionne que ce comité devrait plutôt s'appeler « Comité ville encore plus intelligente ». Le souhait de la mairesse est d'aller encore plus loin dans le concept de ville intelligente, de donner des services encore plus conviviaux.

Une des principales préoccupations des membres du Conseil était que ce concept de ville intelligente soit fait de concert avec des citoyens de la ville. C'est pour cette raison qu'une invitation a été faite auprès de la population et que plusieurs citoyens ont été invités à participer à ce Comité.

Mme Roy mentionne que la Ville pourrait se voir octroyer une subvention de 250 000 \$ dans le cadre d'un programme fédéral (Programme d'infrastructures Canada – Défi des villes intelligentes).

- M. Champagne demande quelle est la date de la collecte de sang de la mairesse.

Réponse : Le 28 février 2018.

**M. Louis Masson**

- M. Masson demande pour quelle raison les sacs de plastique biodégradables ne sont pas acceptés dans les commerces.

Mme Roy mentionne que les sacs biodégradables créent des particules qui sont nuisibles pour la technologie présentement utilisée.

- M. Masson mentionne que les sacs exigés pour les organibacs sont dispendieux.

Mme Roy mentionne qu'il est possible d'acheter des sacs moins dispendieux chez Costco.

Mme Marchand mentionne également qu'il est possible de faire des origamis avec du papier journal provenant du publisac. C'est très simple à faire et cela ne coûte rien.

Finalement, il est demandé de retransmettre la vidéo sur la façon de faire cet origami sur les réseaux sociaux de la Ville.

---

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu félicite les membres du Conseil pour leur vision concernant l'essai du brise-glace rotatif, puisque les hivers sont de plus en plus glacés.

- M. Beaulieu demande combien coûte cet équipement.

Mme Roy mentionne que c'est moins dispendieux que ce qu'on pourrait croire. Si la Ville décide d'acquérir cet équipement, alors ils iront en soumission.

- M. Beaulieu demande des explications concernant les points suivants à l'ordre du jour :

**Point 1.3 – Journées de la persévérance scolaire** – M. Beaulieu demande si les journées de la persévérance scolaire ont un effet positif sur les enfants.

Mme Roy explique que la remise de certificats par la Ville à certains élèves a un effet très positif. En ce sens, Mme Roy explique que cette activité est une initiative de la conseillère, Mme Amélie Poirier.

La première année, l'activité consistait à remettre des certificats de persévérance scolaire à des élèves provenant de toutes les écoles de Sainte-Julie. Mais dès la seconde année, en plus de la remise des certificats, il y a une cérémonie d'organiser à l'hôtel de ville, en l'honneur des élèves.

- M. Beaulieu demande de quelle façon sont choisis les élèves à qui on décerne un certificat.

Mme Roy mentionne que ce sont les enseignants qui voient au choix des élèves.

Mme Roy précise que deux élèves reçoivent un certificat par école primaire et qu'au niveau secondaire, il est donné deux certificats par niveau, ainsi que deux certificats pour les classes spéciales.

**Point 2.1 – Nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur** – M. Beaulieu demande à quel moment débutera la construction de ce terminal à conteneurs à Contrecoeur.

Mme Roy mentionne que le début de la construction est prévu en 2021. Ce projet créera jusqu'à 5 000 emplois pendant la construction et, par la suite, 1 000 emplois permanents.

Le Port de Montréal est le maître d'œuvre de ce projet, lequel est attendu avec enthousiasme dans la région.

**Points 4.2 et 4.3 – Lettres d'entente – Loi 15** – M. Beaulieu demande en quoi consiste ces lettres d'entente.

Mme Roy explique que ces ententes doivent être signées avec les employés afin de répondre aux obligations de la Loi 15 qui oblige la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées des employés municipaux.

**Point 6.1 – Procès-verbal du Comité consultatif d’urbanisme** – Mmes Roy et Bisson expliquent les raisons pour lesquelles cette réunion a débuté le 5 juillet 2017 et a été ajournée au 24 janvier 2018.

- M. Beaulieu demande si la Ville fait encore des pressions auprès du gouvernement provincial afin d’obtenir une troisième voie sur les autoroutes 20 et 30, car celles-ci sont très congestionnées.

Mme Roy mentionne qu’il y a assurément de la place pour une troisième voie dans l’accotement de ces autoroutes pour le transport collectif et que des pressions sont toujours faites en ce sens auprès du gouvernement.

- M. Beaulieu mentionne que le Domaine des Hauts-Bois a été fondé en 1968, il y a maintenant 50 ans et demande si la Ville prévoit souligner cette date anniversaire.

Mme Roy mentionne qu’elle a toujours évité de faire de la discrimination entre les citoyens du sud et du nord de l’autoroute 20 et qu’il faut éviter de rétablir le sentiment d’avoir deux villes en une.

Par ailleurs, elle comprend la demande de M. Beaulieu et verra à informer la population de ce 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

### **18-113**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière





SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 26 février 2018 à 18 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées : La conseillère Lucie Bisson  
Le conseiller André Lemay  
Le conseiller Mario Lemay

---

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 18 h.

**18-114**

**ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

18-114 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

**3. SERVICE DES FINANCES**

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-115 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU  
BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – RÈGLEMENT 1199

---

18-116 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – RÈGLEMENT 1199

18-117 5.3 ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES – SECTEUR VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT 1191

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES  
CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-118 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-115**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – RÈGLEMENT 1199**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac, prévus au règlement 1199;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 16 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 26 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 1550, rue Ampère, bureau 200 (Québec) J4B 7L4;

---

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois (voie de circulation côté sud), entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 1 423 250,10 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 16 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-116**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – RÈGLEMENT 1199**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 1 423 250,10 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection sur le boulevard des Hauts-Bois (voie de circulation côté sud), entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac, le Conseil municipal autorise une provision pour les travaux imprévus de 142 325 \$, ce qui porte la somme autorisée à 1 565 575,10 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-117**

**ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES – SECTEUR VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT 1191**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat de fûts et de luminaires dans le secteur du Vieux-Village, prévus au règlement 1191;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 15 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 26 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lumen, division de Sonepar Canada inc., située au 630 rue Giffard, Longueuil (Québec) J4G 1T8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat de fûts et de luminaires pour le secteur Vieux-Village, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 129 943,60 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-118**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ      par M. Normand Varin  
      APPUYÉ         par Mme Nicole Marchand

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 02

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 mars 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Absence motivée : Le conseiller André Lemay

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-119**

#### **ADOPTION – ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-119 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

18-120 1.3 PROCLAMATION – AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

##### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 1094, RUE JEAN-LESAGE – ZONE H-506

18-121 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-122 2.1 DÉCRET – MAINTIEN DU MANDAT DU CONSEILLER ANDRÉ LEMAY

18-123 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL  
TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE BELL MOBILITÉ

- 
- 
- 18-124 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
- 18-125 2.4 MANDAT – ALVÉOLE MONTRÉAL INC. – CONTRAT DE SERVICE IMPLANTATION D'UNE RUCHE EN MILIEU URBAIN
- 18-126 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE CONTENEUR À DÉCHETS MUNICIPAL AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DE L'ENTRAIDE SAINTE-JULIE INC.
- 18-127 2.6 NOMINATION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES
- 18-128 2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 1.5 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DE NANTES, FÉLIX-LECLERC, D'AUTEUIL, DU BELVÉDÈRE, DU GRAND-COTEAU ET AVENUES DU MONT-SAINT-BRUNO ET DU LAC
- 18-129 2.8 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 2
- 18-130 2.9 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL PROJET R-1201, LOT 2
- 18-131 2.10 AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE TOURNOI DE HOCKEY AU BÉNÉFICE DES GRANDS BRÛLÉS
- 18-132 2.11 AIDE FINANCIÈRE – COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE SAINTE-JULIE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MARGUERITE D'YOUVILLE
- 18-133 2.12 AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR L'ENVOLÉE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE
- 18-134 2.13 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ÉTUDES ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-135 3.1 LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-136 3.2 FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT – ACHATS
- 18-137 3.3 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1208 TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX
- 18-138 3.4 MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

---

---

18-139 3.5 SERVICES DE PAIEMENT DES JARDINS – DÉSIGNATION DE RESPONSABLES AUX COMPTES MARCHANDS

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-140 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-141 5.1 RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION – MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE

18-142 5.2 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

18-143 5.3 ABROGATION – RÉSOLUTION 17-391 – APPUI AU RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE

18-144 5.4 ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1189, LOT 2

18-145 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LE 2001, RUE NOBEL ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL RÈGLEMENT 1201

18-146 5.6 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LE 2001, RUE NOBEL ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL RÈGLEMENT 1201

18-147 5.7 ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2018

18-148 5.8 ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

18-149 5.9 SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2018

18-150 5.10 ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2018

18-151 5.11 ADJUDICATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

18-152 5.12 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE RÉSOLUTIONS 16-378 ET 16-379

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-153 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 FÉVRIER 2018

- 
- 
- 18-154 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE  
ZONE H-357
- 18-155 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1094, RUE JEAN-LESAGE  
ZONE H-506
- 18-156 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (NEURO PSY DE VINCI) – ZONE C-151
- 18-157 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
286, RUE DE NORMANDIE (ORALIS CLINIQUE DENTAIRE)  
ZONE M-244
- 18-158 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
1646, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205
- 18-159 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
1627, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203
- 18-160 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX  
PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE  
RÉSIDENTICE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE RÉSIDENITIELLE  
1937, RUE PRINCIPALE – ZONE H-358
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-161 7.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX  
ORGANISMES PICKLEBALL SAINTE-JULIE
- 18-162 7.2 AIDE FINANCIÈRE – JE BOUGE AVEC MON DOC – ÉDITION 2018
- 18-163 7.3 ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2018
- 8. AVIS DE MOTION**
- 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**
- 18-164 9.1 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE  
ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA  
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE  
NOUVELLE ZONE
- 18-165 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’Y APPORTER CERTAINES  
CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D’ORDRE  
GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D’UNE  
MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT  
(OMNIBUS)
- 10. RÈGLEMENTS**
- 18-166 10.1 RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101  
AFIN D’AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA  
GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148



---

18-167 10.2 RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$

18-168 10. RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-169 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-120**

**PROCLAMATION – AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QU'en 2018, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

ATTENDU QUE près de la moitié des cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que le progrès sera poursuivi;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;

---

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-121**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 5 et 26 février 2018 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-122**

#### **DÉCRET – MAINTIEN DU MANDAT DU CONSEILLER ANDRÉ LEMAY**

ATTENDU QUE pour des raisons de santé, le conseiller André Lemay est dans l'impossibilité d'assister aux séances du Conseil municipal depuis le début de l'année 2018 et pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le défaut d'un membre du Conseil d'assister aux séances du Conseil pendant 90 jours consécutifs peut entraîner la fin du mandat de ce membre;

ATTENDU QUE l'article 317 de la LERM prévoit toutefois que le Conseil municipal peut, en temps utile, décréter que le défaut d'un membre d'assister aux séances du Conseil pendant plus de 90 jours consécutifs n'entraîne pas la fin de son mandat lorsque ce défaut est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou du district électoral de ce membre;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

---

RÉSOLU :

DE décréter que l'absence du conseiller André Lemay aux séances du Conseil municipal, pour des raisons de santé et pour une durée indéterminée, n'entraîne pas la fin de son mandat et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la Ville de Sainte-Julie et du district du Moulin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-123**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL AVEC BELL MOBILITÉ INC. – TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION**

ATTENDU QUE Bell Mobilité inc. (Bell) loue à la Ville de Sainte-Julie, depuis 1998, une parcelle du terrain située au 90, rue de Murano (partie du lot 5 542 258) afin d'y maintenir une tour de télécommunication sans fil;

ATTENDU QUE le bail qui liait Bell et la Ville est arrivé à échéance, mais que Bell comme la Ville souhaitent poursuivre l'entente de location et ont convenu des termes et conditions d'un nouveau bail;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le nouveau bail entre Bell et la Ville pour la location d'une parcelle du terrain située au 90, rue de Murano (partie du lot 5 542 258), pour une durée initiale de cinq ans avec possibilité de prolongation pour trois périodes supplémentaires de cinq ans chacune, de même que tous documents subséquents qui seraient nécessaires pour donner effet à ce bail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-124**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) souhaite réaliser un projet visant à identifier des solutions ainsi que des approches technologiques les plus prometteuses et innovantes pour améliorer l'efficacité des étangs aérés;

ATTENDU QUE les Villes de Repentigny, Drummondville, L'Assomption, Trois-Rivières, Saint-Jérôme et Shawinigan, ainsi que la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable et la Régie intermunicipale Blainville et Sainte-Thérèse participent à ce projet;

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire également y participer;

ATTENDU QUE le coût total pour la réalisation de ce projet est de 75 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente de contribution financière intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le CRIQ;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ      par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, en faveur du CRIQ, le paiement d'une contribution financière de 6 993 \$, payable en deux versements;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de contribution financière n° 54220-1, à intervenir avec le CRIQ, dont copie est jointe à la présente, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-125**

#### **MANDAT – ALVÉOLE MONTRÉAL INC. – CONTRAT DE SERVICE IMPLANTATION D'UNE RUCHE EN MILIEU URBAIN**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan vert, un projet d'implantation de ruches en milieu urbain a été soumis par la compagnie Alvéole Montréal inc. aux membres du Comité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'implantation d'une ruche en milieu urbain contribue à la sauvegarde des abeilles, actuellement en déclin;

ATTENDU QUE la compagnie Alvéole Montréal inc. offre à la Ville de Sainte-Julie un service clé en main pour l'implantation d'une ruche, soit notamment l'installation, l'inspection et l'entretien de la ruche, ainsi que l'extraction et la mise en pots du miel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de l'urbanisme lors de la Commission administrative du 5 février 2018;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Amélie Poirier  
          APPUYÉ      par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'entériner le contrat de service intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Alvéole Montréal inc., d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, au montant total de 14 141,93 \$, taxes incluses, dont copie est jointe à la présente;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-126**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – CONTENEUR À DÉCHETS MUNICIPAL AU BÉNÉFICE DE LA MAISON DE L'ENTRAIDE SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE la Maison de l'Entraide Sainte-Julie inc. (la Maison de l'Entraide) est un organisme à but non lucratif dont la principale mission est d'aider les familles vivant des situations difficiles, soutenir les familles économiquement faibles et travailler à améliorer leur condition de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa mission, la Maison de l'Entraide reçoit des dons de vêtements et de meubles et doit parfois se départir d'objets irrécupérables;

ATTENDU la nécessité pour la Maison de l'Entraide d'avoir accès à un conteneur à déchets à proximité du local situé au 1999, rue Nobel qu'elle loue à Investissement Graman inc.;

ATTENDU QU'Investissement Graman inc. consent à ce qu'un conteneur à déchets municipal de huit verges cubes soit installé sur une partie de son terrain pour les fins exclusives de la Maison de l'Entraide;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Investissement Graman inc., concernant les modalités et obligations relatives à l'installation d'un conteneur à déchets municipal sur une partie du terrain situé au 1999, rue Nobel, pour les fins exclusives de la Maison de l'Entraide.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-127**

**NOMINATION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES**

ATTENDU QUE conformément à article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Julie souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages;

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « Entente du regroupement des Villes de Varennes / Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2018-2023 », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-128**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 1.5 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DE NANTES, FÉLIX-LECLERC, D'AUTEUIL, DU BELVÈRE, DU GRAND-COTEAU ET AVENUES DU MONT-SAINT-BRUNO ET DU LAC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Renouvellement de conduites (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière du programme PIQM et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

---

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- boulevard des Hauts-Bois;
- rue de Nantes;
- rue Félix-Leclerc;
- rue D'Auteuil;
- avenue du Mont-Saint-Bruno;
- rue du Belvédère;
- rue du Grand-Coteau;
- avenue du Lac.

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-129**

#### **ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel pour le projet R-1201, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 6 mars 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 7 mars 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel pour le projet R-1201, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Comeau Experts-Conseils, située au 2275, rue Bombardier, bureau 200, Sainte-Julie (Québec) J3E 2J9, pour une somme de 59 557,05 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-130**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel, projet R-1201, lot 2, à la firme Comeau Experts-Conseils, pour une somme de 59 557,05 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection d'une section de la rue Nobel, projet R-1201, lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 977,85 \$, ce qui porte la somme autorisée à 62 534,90 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-131**

**AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE – TOURNOI DE HOCKEY AU BÉNÉFICE DES GRANDS BRÛLÉS**

ATTENDU QUE des membres de l'Association des pompiers de Sainte-Julie participeront, les 19, 20, 21 et 22 avril 2018, au tournoi de hockey annuel des pompiers du Québec, visant à amasser des fonds pour venir en aide aux grands brûlés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de cette association pour la participation de ses membres à cet événement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 500 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour la participation de ses membres au tournoi de hockey 2018 des pompiers du Québec, dont les fonds seront remis à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



---

---

**18-132**

**AIDE FINANCIÈRE – COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE SAINTE-JULIE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MARGUERITE D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif est un regroupement de jeunes de 14 à 17 ans réunis afin de créer leur propre emploi via leur entreprise, en offrant des services à la communauté;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette initiative, pilotée par le Carrefour jeunesse-emploi Marguerite D'Youville (CJEMY), différents membres influents de la communauté appuient les jeunes, notamment par leur soutien financier;

ATTENDU QUE du financement est nécessaire pour assurer les salaires de deux coordinateurs qui joueront un rôle essentiel à ce projet;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour soutenir cette initiative;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 500 \$ au CJEMY pour le projet de Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Sainte-Julie et notamment l'embauche de deux coordinateurs.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-133**

**AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR – L'ENVOLÉE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE L'Envolée centre d'action bénévole Sainte-Julie, qui offre notamment des services à une clientèle aînée, souhaite se doter d'un défibrillateur;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un tel appareil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 2 221,65 \$ à L'Envolée centre d'action bénévole Sainte-Julie pour l'achat d'un défibrillateur.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-134**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ÉTUDES  
ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO**

ATTENDU QUE se tiendra à l'école secondaire du Mont-Bruno, le 8 juin 2018, une cérémonie de fin d'études pour les élèves de cinquième secondaire;

ATTENDU QUE seront soulignés, à cette occasion, l'excellence des résultats scolaires, la persévérance scolaire, la performance sportive et l'implication parascolaire et à la vie étudiante;

ATTENDU la réception d'une demande de contribution financière pour les bourses qui seront offertes aux élèves méritants;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une contribution financière de 100 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno, dans le cadre de la cérémonie de fin d'études des élèves de cinquième secondaire, pour l'octroi de bourses aux élèves méritants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-135**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 février au 8 mars 2018:

Liste F-2018-05	Chèques à ratifier	632 140,14 \$
Liste F-2018-06	Comptes à payer	2 851 991,27 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 février au 8 mars 2018 apparaissant sur les listes F-2018-05 et F-2018-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-136**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 9 mars 2018, totalisant un montant de 10 126,05 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-137**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1208 – TRAVAUX D'INVESTIGATION, DE MESURE ET DE RÉHABILITATION DE RÉSEAUX**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 27 février 2018, l'emprunt par obligations pour le Règlement 1208 pour payer le coût des travaux d'investigation, de mesure et de réhabilitation de réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 310 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 310 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1208

Emprunt temporaire :    310 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-138**

**MODIFICATIONS – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 16 mars 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

Règlements :

1114	6 700 \$	sur 1 an au lieu de 15 ans
1126	93 700 \$	sur 10 ans au lieu de 15 ans

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 15 mai 2018 :

Règlements :

1009	76 455 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1157	95 028 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1161	10 084 \$	sur 2 ans au lieu de 10 ans
1172	57 750 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1176	69 641 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-139**

**SERVICES DE PAIEMENT DESJARDINS – DÉSIGNATION DE RESPONSABLES AUX COMPTES MARCHANDS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie utilise actuellement les services de paiement Desjardins;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le responsable des comptes marchands (278122, 411442 et 111473) reliés aux terminaux Desjardins;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE Patrick Quirion, trésorier, soit désigné comme responsable des comptes marchands du service de paiement Desjardins;

QU'Hélène B.Bouchard, secrétaire de direction du Service des finances, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 278122;

QUE Marie-Hélène Parent, bibliothécaire en chef, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 411442;

QUE Mélanie Giguère, secrétaire de direction du Service des loisirs, soit désignée comme personne ressource au compte marchand n° 111473;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Ville de Sainte-Julie tant et aussi longtemps que cette résolution n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-140**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

DUCHESNE-PAYNE, Amélie	Syndiqué	Appariteur-concierge	5 mars 2018
ST-ARNAUD, Karine	Syndiqué	Stagiaire en génie civil	30 avril 2018
VÉZINA, Timothé	Syndiqué	Appariteur-concierge	À confirmer

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-141**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET NOMINATION – MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE**

ATTENDU QUE selon les résolutions 15-472 et 16-627 adoptées respectivement lors des séances ordinaires du Conseil tenues les 1<sup>er</sup> septembre 2015 et 1<sup>er</sup> novembre 2016, les mandats de Mmes Claudine LeGruiec, Andrée Vary et Nathalie Provost au sein du Comité d'embellissement horticole sont venues à échéance;

ATTENDU QUE Mmes LeGruiec et Nathalie Provost désirent poursuivre leur implication au sein de ce Comité pour un autre mandat;

ATTENDU QUE Mme Andrée Vary ne souhaite pas renouveler son mandat;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Martine Flipot a été retenue par le Comité et mise en banque par la résolution 16-303 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ**            par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE renouveler les mandats de Mmes Claudine LeGruiec et Nathalie Provost au sein du Comité d'embellissement horticole pour une période de deux ans se terminant en septembre 2019;

DE nommer Mme Martine Flipot au sein de ce Comité pour un premier mandat se terminant en septembre 2019, avec possibilité de renouveler pour un deuxième mandat de deux ans.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-142**

**PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE lors de l'évaluation d'un projet apportant de nouveaux débits au réseau sanitaire et nécessitant un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Ville doit démontrer que des débits équivalents ou supérieurs aux débordements ont été éliminés par des travaux correctifs;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**            par M. Mario Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à :

- faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de trois ans);
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de cinq ans);
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;
- fournir une attestation de la municipalité, signée par le directeur du Service des infrastructures, spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration;
- fournir une attestation présentant un bilan des débits autorisés par le MDDELCC et des débits autorisés par la Ville de Sainte-Julie (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion des débordements et des dérivations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-143**

#### **ABROGATION – RÉOLUTION 17-391 – APPUI AU RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a adopté, le 12 juin 2017, le règlement 2017-156-4 intitulé « Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville »;

ATTENDU QUE par cet amendement, la Ville de Boucherville prohibe la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue Eiffel, entre la rue Louis-Pasteur jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Julie ainsi que sur le chemin de Lorraine, entre la rue Eiffel et le boulevard De Montarville;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a demandé que la Ville de Sainte-Julie adopte une résolution d'appui au Règlement 2017-156-4;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a appuyé le Règlement 2017-156-4, conformément à la résolution 17-391 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 août 2017;

ATTENDU QUE le Règlement 2017-156-4 a des impacts négatifs sur les déplacements des camions et des véhicules outils en direction et en provenance de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

---

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie retire son appui au règlement 2017-156-4 intitulé « Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville »;

D'abroger la résolution 17-391.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-144**

**ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES  
PROJET R-1189, LOT 2**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 6 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie CIMA+ Construction inc., située au 3400, boulevard du Souvenir, bureau 600, Laval (Québec) H7V 3Z2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, pour une somme de 260 614,41 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 6 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-145**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE SECTION DE LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, prévus au règlement 1201;



---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 22 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, selon les prix unitaires du bordereau de soumission, pour une somme de 1 305 000 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 février 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-146**

#### **PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR UNE SECTION DE LA RUE NOBEL – PROJET R-1201, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour divers travaux sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, comprenant entre autres du planage-pavage et du gainage de conduite d'aqueduc, à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., pour une somme de 1 305 000 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation des travaux de réfection sur la rue Nobel, entre le 2001, rue Nobel et le chemin du Fer-à-Cheval, le Conseil municipal autorise une provision pour les travaux imprévus de 65 736,82 \$, ce qui porte la somme autorisée à 1 370 736,82 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-147**

**ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'arboriculture, durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 27 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour les travaux d'arboriculture à la compagnie Paysagiste Roger Martel inc., située au 1891, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, pour une somme de 63 098,28 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-148**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE MUNIE D'UNE BENNE BASCULANTE HYDRAULIQUE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 27 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat d'une camionnette neuve 6 roues 2X4 munie d'une benne basculante hydraulique à la compagnie Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour une somme de 59 324,80 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 février 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, l'installation de capteurs de pression d'air sur des pneus d'hiver ainsi que pour l'option de préparation du moteur à la conversion au gaz naturel ou au propane, le tout pour la somme de 1 700 \$, toutes taxes incluses;

---

QUE ces achats, totalisant une somme de 55 723,78 \$ taxes nettes, soient payés par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028;

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques pour les paiements lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-149**

**SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à une demande commune de soumissions publiques pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable au nom de tous les participants, à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,1840 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, dans cette soumission, est estimée à 110 008,08 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, prévoyant une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie de 110 008,08 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-150**

**ADJUDICATION – FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour la fourniture d'arbres de pépinière en vue du remplacement d'arbres à divers endroits ainsi que des frênes qui ont été abattus;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 2 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

---

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Jardin 2000 inc., située au 2000, chemin de la Belle-Rivière, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y2, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 30 405,14 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Y. Yvon Auclair et fils enr., située au 1386, chemin Ozias-Leduc, Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3G 4S6, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 21 753,27 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Abbotsford inc., située au 605, rue Principale, Saint-Paul d'Abbotsford (Québec) JOE 1A0, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 8 564,64 \$, toutes taxes incluses;

D'accepter la soumission conforme présentée par la compagnie Pépinière Cramer, située au 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres, (Québec) J7T 3A1, et d'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de certains arbres pour une somme de 20 229,85 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-151**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES – ANNÉES 2018, 2019 ET 2020**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de marquage de chaussées pour les années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 22 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour deux années subséquentes, soit 2021 et 2022, et ce, aux prix et conditions indiqués au devis et à la soumission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

---

---

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lignes Rive-Sud, située au 705, chemin Rhéaume, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de marquage de chaussées pour les années 2018, 2019 et 2020 selon les prix unitaires indiqués aux bordereaux « A » et « B » de la soumission, pour une somme de 412 757,01 \$, toutes taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour les années 2021 et 2022, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 février 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-152**

**AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE  
RÉSOLUTIONS 16-378 ET 16-379**

ATTENDU l'adoption de la résolution 16-378 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 accordant le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village à la compagnie B. Fréreau et Fils inc., pour une somme estimée de 1 536 797,24 \$;

ATTENDU la résolution 16-379 concernant une provision de 153 679,72 \$ pour des travaux imprévus ainsi qu'une provision de 50 000 \$ pour des travaux à réaliser sur le terrain de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie en contrepartie de la cession d'une parcelle de terrain à la Ville et d'autres bonnes considérations, portant la somme autorisée à 1 740 476,96 \$;

ATTENDU QUE divers ouvrages imprévus ont dû être réalisés lors de l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE pour terminer les travaux, une dépense de 85 339,70 \$, toutes taxes incluses, est à prévoir pour l'installation des luminaires ainsi que l'achat de la balance du pavé uni qui sera intégré dans des aménagements futurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 82 061,71 \$ au contrat déjà adjugé à la compagnie B. Fréreau et Fils inc. pour compléter les travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village, projet R-1176, lot 4;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense;

QUE les résolutions 16-378 et 16-379 soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-153**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 20 FÉVRIER 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 20 février 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 février 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-154**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE  
ZONE H-357**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 840, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la hauteur d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation du bâtiment, préparés par Brigitte Durand de la compagnie Archi-Design et datés de septembre 2017, ainsi que d'un croquis montrant l'objet de la dérogation;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise ainsi à permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal du côté gauche et dont la hauteur de l'ouverture en façade est de 3,35 mètres, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.1.8.4 du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet de plusieurs présentations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au Conseil municipal, dont la dernière en décembre 2017, visait à autoriser ce même élément avec une hauteur présentée pour ledit abri de 3,65 mètres en façade afin de permettre la préservation d'une fenêtre existante sur le mur latéral gauche de la résidence, laquelle demande avait fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU;

ATTENDU QUE le requérant a contacté le Service de l'urbanisme afin de réitérer sa demande et qu'un représentant du Service de l'urbanisme s'est présenté sur les lieux afin de trouver une solution avec le requérant;

ATTENDU QU'il est proposé de construire, au moyen d'une poutre qui serait installée juste devant la fenêtre, à la droite du coin en haut de celle-ci, un abri d'auto dont la hauteur libre d'ouverture en façade serait de 3,35 mètres, soit 30 centimètres de moins que ce qui avait été soumis en décembre dernier, et 35 centimètres de plus que ce qui est autorisé par le règlement;

---

ATTENDU QUE cette solution permettrait de conserver la fenêtre sans avoir un impact trop important sur l'aspect de l'abri d'auto et de la résidence de façon générale;

ATTENDU QUE la hauteur, tant du faîte de toit de l'abri d'auto que son débord de toit, serait moins élevée que celle des mêmes éléments de la résidence principale;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'avis que la proposition soumise est plus intéressante que celle qui avait été déposée au mois de décembre 2017, puisqu'elle est beaucoup mieux intégrée à la résidence principale;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 458.10.18 adoptée le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 840, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- la construction d'un abri d'auto dont la hauteur de l'ouverture en façade est de 3,45 mètres, plutôt que 3 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-155**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1094, RUE JEAN-LESAGE – ZONE H-506**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1094, rue Jean-Lesage a été soumise au Service de l'urbanisme au sujet de l'implantation d'une véranda en cour arrière;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 14 novembre 2017 et portant le numéro de dossier 3594-MD-P01, minute 4072;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante relativement à la présence d'une véranda localisée à l'arrière de la résidence, laquelle construction empiète dans la marge fixe arrière minimale requise de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE la préparation d'un nouveau certificat de localisation a soulevé la problématique menant à la présente demande;

ATTENDU QUE les plans initialement déposés pour la construction de la résidence en 2001 ne prévoyaient aucune galerie, mais qu'une galerie couverte, localisée à 6,33 mètres de la limite arrière du lot, a été ajoutée lors des travaux, et que l'avant-toit de cette galerie se trouve à 6,09 mètres de ladite limite, plutôt que 7,5 mètres;

---

ATTENDU QUE peu de temps après la construction, soit en 2001, le propriétaire s'est vu autoriser la fermeture de la galerie à l'aide de moustiquaires afin de transformer celle-ci en véranda;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme ayant récemment constaté que des ouvertures souples avaient plutôt été installées, il a été demandé au propriétaire de réintégrer les moustiquaires afin de régulariser la construction;

ATTENDU QUE la fermeture de la galerie, que ce soit à l'aide de moustiquaires ou d'ouvertures souples, n'est pas permise par la réglementation et ne l'était pas au moment de la construction, et que l'autorisation qui a été donnée au début des années 2000 semble être une erreur;

ATTENDU QUE le propriétaire semble toujours avoir agi de bonne foi et qu'il apparaît justifié d'octroyer une dérogation mineure afin d'autoriser un empiètement de la véranda de 1,17 mètre dans la marge fixe arrière;

ATTENDU QUE l'objet de la demande vise ainsi, au chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » du Règlement de zonage 1101, l'article 4.3.6.2 qui prévoit que les vérandas ne sont pas autorisées dans la marge fixe arrière, laquelle est prescrite à 7,5 mètres par la grille des usages et des normes de la zone H-506;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis que le fait d'octroyer une dérogation pour la véranda est de moindre impact, comparativement au préjudice que subirait le propriétaire s'il avait à démolir cette véranda, et qu'il n'y aura pas d'impact nuisible pour le voisinage, considérant que la véranda est en place depuis la construction initiale de la résidence;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 458.5.18 adoptée le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1094, rue Jean-Lesage, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une véranda attenante au bâtiment principal à une distance de 6,25 mètres, plutôt que 7,5 mètres, de la limite arrière du terrain, empiétant ainsi de 1,25 mètre dans la marge fixe arrière.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



---

---

**18-156**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (NEURO PSY DE VINCI) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur poteaux, préparés par la compagnie Médiagraphe enseignes et datés du 17 janvier 2018, pour la place d’affaires Neuro Psy De Vinci, située au 1991, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 458.3.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-157**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
286, RUE DE NORMANDIE (ORALIS CLINIQUE DENTAIRE) – ZONE M-244**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur bâtiment, préparés par la compagnie International Néon et déposés en date du 1<sup>er</sup> février 2018, pour la place d’affaires Oralis Clinique dentaire, située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution 458.7.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-158**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
1646, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation (escalier arrière), préparés par la compagnie Architecture CBA et datés du 11 septembre 2017, pour le bâtiment situé au 1646, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 458.6.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 février 2018;

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-159**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
1627, RUE SAINT-LOUIS - ZONE H-203**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'installation de deux fenêtres, déposés par le propriétaire en date du 8 janvier 2018, pour la résidence située au 1627, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 458.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-160**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN  
ZONE RÉSIDENIELLE – 1937, RUE PRINCIPALE – ZONE H-358**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Dessins Drummond et datés du 7 février 2018, pour la construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant en zone résidentielle, situé au 1937, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 458.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-161**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES PICKLEBALL SAINTE-JULIE**

ATTENDU l'adoption de la politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, résolution 09-577;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à officialiser la collaboration avec les organismes du milieu qui contribuent à l'offre de services en loisir, en sport, en culture et à la vie communautaire;

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'organisme Pickleball Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'organisme Pickleball Sainte-Julie désire bénéficier des différents soutiens offerts par la Ville de Sainte-Julie pour mener à bien sa mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE procéder à la reconnaissance de l'organisme Pickleball Sainte-Julie selon la classification « Organisme adulte ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-162**

**AIDE FINANCIÈRE – JE BOUGE AVEC MON DOC – ÉDITION 2018**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Je bouge avec mon doc! afin de lui permettre de diversifier les activités offertes dans le cadre de son édition 2018 et de rejoindre ainsi un plus grand nombre de citoyens, particulièrement les jeunes;

ATTENDU QUE cette demande s'harmonise avec la politique des saines habitudes de vie de la Ville, notamment au volet « Organiser annuellement une journée pour la promotion de la saine alimentation et de l'activité physique »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

---

---

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Je bouge avec mon doc! pour lui permettre diversifier les activités offertes dans le cadre de son édition 2018;

QUE conformément à la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, cette aide financière soit payable en deux versements, soit 1 500 \$ avant la tenue de l'événement et 500 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-163**

**ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2018**

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de cinq routes payantes pour l'année 2018 aux organismes suivants :

Samedi 14 avril 2018	Clé des Champs Sainte-Julie inc.
Samedi 26 mai 2018	Fines Lames de Ste-Julie inc.
Samedi 7 juillet 2018	Club de soccer de Sainte-Julie inc.
Samedi 29 septembre 2018	Club de patinage artistique de Ste-Julie inc.
Samedi 10 novembre 2018	Association de Ringuette de Ste-Julie inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-164**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811 à même la zone A-904;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-097;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904, ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-70;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-165**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-098;

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-71;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-166**

#### **RÈGLEMENT 1101-69 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-148**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-148;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le numéro 18-034;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 février 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone H-148, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-69 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-167**

**RÈGLEMENT 1121-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1121 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS ET D'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2012, le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$;

ATTENDU QUE le présent règlement amende le règlement 1121 afin de modifier le montant du coût des travaux et de l'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 sous le numéro 18-099;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1121-1 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-103;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le règlement amendant le Règlement 1121 pour payer le coût des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs et d'aménagement de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1121-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-168**

**RÈGLEMENT 1122-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1122 POUR PAYER LE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE PARC N.-P.-LAPIERRE ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX AU PARC YVES-ST-ARNEAULT AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 210 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 210 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2012, le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$;

---

ATTENDU QUE le présent règlement amende le règlement 1122 afin de modifier une partie de l'objet du règlement et le montant des coûts des honoraires professionnels et de l'emprunt;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018 sous le numéro 18-100;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1122-1 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-104;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le règlement amendant le Règlement 1122 pour payer le coût des honoraires professionnels d'ingénierie concernant les travaux d'aménagement dans le parc N.-P.-Lapierre et les honoraires professionnels et le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux au parc Yves-St-Arneault ainsi que les frais contingents pour un montant de 210 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 210 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1122-1 et entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

- Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Lahaie**

- M. Lahaie vient expliquer et faire la promotion des activités offertes dans le parc national du Mont-Saint-Bruno. Il invite les membres du Conseil et les citoyens de Sainte-Julie à prendre part à ces activités.

Mme Roy remercie M. Lahaie pour les informations fournies.

**Mme Martine Laroque**

- Mme Laroque est présidente de l'organisme Pickleball Sainte-Julie et remercie le Conseil pour sa reconnaissance de l'organisme. Elle invite les membres du Conseil à venir faire l'essai du pickleball qui est une activité physique divertissante et accessible à tous. Les membres de Pickleball Sainte-Julie se rencontrent en hiver dans le gymnase de l'école du Grand-Chêne et en été, au parc Edmour-J.-Harvey.



---

Mme Roy remercie Mme Laroque pour son intervention.

**M. Clément Lamoureux**

- M. Lamoureux demande si dans le cadre des travaux de réfection du chemin de Touraine, il serait possible d'aménager une piste cyclable en bordure de la route.

M. Bernardin explique que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite paver la route sur toute sa largeur. Mme Roy indique qu'une piste cyclable protégée n'est donc pas envisageable, mais que la largeur de la route ainsi pavée devrait quand même permettre la circulation cycliste.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard demande des explications concernant les points suivants à l'ordre du jour :

**Point 2.4 – Contrat de service pour l'implantation d'une ruche en milieu urbain** – M. Blanchard souhaite connaître le but recherché par le projet de ruche urbaine et l'octroi de ce contrat.

Mme Roy explique que pour pallier le déclin des populations d'abeilles et à des fins éducatives, le Comité de l'environnement a suggéré ce projet de ruche urbaine. Mme Roy indique que cette initiative permettra de plus la récolte du miel et favorisera la pollinisation dans les milieux naturels environnants. La ruche sera installée dans le bas du parc de la Coulée, à proximité de la piste de la CMM.

**Point 6.8 – Nouvelle résidence sur terrain vacant au 1937, rue Principale (PIIA)** – M. Blanchard demande s'il s'agit du terrain où une maison est passée au feu il y a quelques années.

Mme Roy confirme qu'il s'agit bien de ce terrain.

**18-169**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 10 avril 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

**18-170**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

18-170 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148
- 861, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

18-171 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 MARS 2018

**2. ADMINISTRATION**

18-172 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2018

18-173 2.2 APPUI – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL INTELLIGENT – DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES

18-174 2.3 AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

18-175 2.4 ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

18-176 2.5 ADJUDICATION – MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 3

18-177 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 3

18-178 2.7 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 18-086

### **3. SERVICE DES FINANCES**

18-179 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

18-180 3.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

18-181 3.3 AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-182 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

18-183 4.2 FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 911 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-184 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE B) PROJET SI-17-161, LOT 7

18-185 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE B) – PROJET 17-161, LOT 7

18-186 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES À DIFFÉRENTS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 1 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

18-187 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES À DIFFÉRENTS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 1

18-188 5.5 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

18-189 5.6 ADJUDICATION – ACHAT DE DEUX BRISE-GLACES ROTATIFS NEUFS FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

18-190 5.7 PROJET PILOTE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRETIEN D'UNE PLATE-BANDE – ÉCOLE DU MOULIN

### **6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-191 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 MARS 2018

- 18-192 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL  
ZONE H-148
- 18-193 6.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 861, MONTÉE SAINTE-JULIE  
ZONE H-357
- 18-194 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1111, RUE NOBEL  
ZONE A-604
- 18-195 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
1614-A, RUE PRINCIPALE (CATHERINE RHÉAUME – CENTRE BEAUTÉ  
DÉTENTE) – ZONE C-205
- 18-196 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA TERRASSE  
(PERGOLA) – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LA PETITE ÉCOLE)  
ZONE C-205
- 18-197 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN  
BÂTIMENT INDUSTRIEL (NOVATECH) – 1401, RUE NOBEL – ZONE I-154
- 18-198 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN  
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (18 LOGEMENTS) – 1477, RUE PRINCIPALE  
ZONE H-315
- 18-199 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE  
115, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145
- 18-200 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UN  
SECOND ÉTAGE) – 496, RUE DES FAUVETTES – ZONE H-237
- 18-201 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UN  
SECOND ÉTAGE) – 1813, RUE TOUCHETTE – ZONE H-343
- 18-202 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION  
861, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 18-203 6.13 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL PROJET VIVACITÉ  
(TRIGONE) – 173, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258
- 18-204 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET  
INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE A)  
ZONES N-805 ET A-806
- 18-205 6.15 DEMANDE D’AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D’IMPLANter UNE  
CONDUITE D’ÉGOUT – LOTS 5 542 143, 5 542 144,  
5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 ET 5 542 148 – ZONE A-807

## **7. SERVICE DES LOISIRS**

- 18-206 7.1 AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÈNEMENT SPORTIF
- 18-207 7.2 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – IMPRESSION ET  
LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET PROGRAMME DES  
ACTIVITÉS DE LOISIR – RÉSOLUTION 17-468

**8. AVIS DE MOTION**

18-208 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$

18-209 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-210 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$

18-211 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$

**10. RÈGLEMENTS**

18-212 10.1 RÈGLEMENT 1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE

18-213 10.2 RÈGLEMENT 1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

18-214 10.3 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-215 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148
- 861, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-171**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
13 MARS 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 13 mars 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-172**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE nommer madame la conseillère Amélie Poirier, mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-173**

**APPUI – PROJET DE CONSTRUCTION D’UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL INTELLIGENT – DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada invite les municipalités de toutes les provinces à participer au Défi des villes intelligentes;

ATTENDU QUE ce concours pancanadien est ouvert aux collectivités de toutes tailles;

ATTENDU QUE le Défi vise à encourager les collectivités à adopter une approche axée sur la transparence, l’expérimentation, l’inclusion, l’autonomisation et le partage des connaissances;

ATTENDU QUE la date limite de transmission des candidatures est le 24 avril 2018;

ATTENDU les attentes exprimées par les citoyens et les organismes lors de l’élaboration de la planification stratégique de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations du Comité de la ville intelligente lors de la Commission administrative du 9 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D’appuyer le dépôt du projet de construction d’un centre multifonctionnel intelligent, incluant des stratégies inédites de participation citoyenne, d’inclusion sociale, de construction écologique et d’utilisation de nouvelles technologies, au Défi des villes intelligentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-174**

**AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D’UN MANDATAIRE**

ATTENDU QU’il y a lieu d’autoriser la préparation et le dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre de l’appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE présenter une demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l’appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie et de l’autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d’aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-175**

**ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU la liste des propriétés ayant des soldes de taxes impayées jointe à la présente;

ATTENDU l'article 512 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'ordonner à la greffière adjointe de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le 17 mai 2018 à 10 heures, lesquels sont mentionnés à la liste;

D'autoriser la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à titre de représentante, tout acte relatif à la vente pour non-paiement de taxes, tout acte de vente final à la Ville de lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

D'autoriser le directeur général ou le trésorier, lors de la vente pour non-paiement de taxes, à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêt et frais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-176**

**ADJUDICATION – MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS PROJET R-1199, LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois pour le projet R-1199, lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 mars 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 4 avril 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 9 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier



RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant la surveillance des travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet R-1199, lot 3, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe-Conseil Génipur inc., située au 18, rue Papineau, bureau 207 à Candiac (Québec) J5R 5S8, pour une somme de 61 511,63 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-177**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET R-1199, LOT 3**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant la surveillance des travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois pour le projet R-1199, lot 3, à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., pour une somme de 61 511,63 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie concernant la surveillance des travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet R-1199, lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 3 075,58 \$, ce qui porte la somme autorisée à 64 587,21 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-178**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 18-086**

ATTENDU l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'une erreur a été relevée dans la résolution 18-086 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 février 2018;

ATTENDU que cette erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture de la résolution;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 18-086.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-179**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 mars au 5 avril 2018 :

Liste F-2018-07	Chèques à ratifier	683 334,99 \$
Liste F-2018-08	Comptes à payer	1 616 787,41 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 mars au 5 avril 2018 apparaissant sur les listes F-2018-07 et F-2018-08;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-180**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 294 000 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
999	29 100 \$
1009	394 055 \$
1014	88 500 \$
1022	194 800 \$
1024	787 100 \$
1028	78 600 \$
1087	189 615 \$
1091	27 700 \$
1099	1 543 400 \$
1114	28 400 \$
1117	27 300 \$
1118	990 100 \$
1120	17 700 \$
1126	102 700 \$
1136	11 795 \$
1157	95 028 \$
1159	230 660 \$
1161	10 084 \$
1164	131 450 \$
1172	57 750 \$
1176	69 641 \$
1182	179 944 \$
1189	8 578 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 999, 1009, 1014, 1024, 1087, 1091, 1099, 1114, 1117, 1118, 1120, 1126, 1136, 1157, 1159, 1164, 1172, 1176, 1182 et 1189, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU  
933A, boulevard Armand-Frappier  
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2

8. que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 999, 1009, 1014, 1024, 1087, 1091, 1099, 1114, 1117, 1118, 1120, 1126, 1136, 1157, 1159, 1164, 1172, 1176, 1182 et 1189 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 15 mai 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-181**

**AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) a procédé à la construction d'une troisième glace à l'aréna;

ATTENDU QUE le CCSSJ a été confronté à des imprévus qui ont engendré des coûts supplémentaires importants;

ATTENDU QUE le CCSSJ a assumé ces frais de construction additionnels alors que la Ville s'est portée caution de l'emprunt pour financer les travaux;

ATTENDU QUE ces coûts ont un impact important à court terme sur la rentabilité du CCSSJ et sur le niveau de ses flux de trésorerie;

ATTENDU QUE l'article 6 du protocole d'entente concernant l'utilisation de l'aréna prévoit un soutien financier possible de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie verse une aide financière de 125 000 \$ au CCSSJ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-182**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

COYAC-ZACAMITZIN, Silvano	Syndiqué	Journalier et jardinier à journalier	9 avril 2018
GAGNON, Alexandre	Syndiqué	Journalier et jardinier à journalier égout et aqueduc	9 avril 2018
LACROIX, Christophe	Syndiqué	Préposé à l'entretien à journalier	9 avril 2018

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

CÔTÉ, Pascale	Syndiqué	Technicienne en comptabilité remplaçante	10 avril 2018
GILBERT, Émilie	Syndiqué	Surnuméraire (bureau)	4 avril 2018
LAPOINTE, Karine	Syndiqué	Technicienne en urbanisme remplaçante	A déterminer
PAGÉ, Mélissa	Syndiqué	Chargée de projets remplaçante	3 avril 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-183**

**FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 911 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'employé n° 911 a été nommé au poste de pompier au Service de sécurité incendie lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 mars 2009, résolution n° 09-092;

ATTENDU QUE tout pompier doit suivre un nombre minimal d'heures de formation obligatoires dans le cadre de son emploi;

ATTENDU QUE l'employé n° 911 a été rencontré à plusieurs reprises, depuis 2016, afin de lui faire part des exigences de formation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE cet employé n'a pas suivi les séances de formation obligatoires requises en 2015, 2016 et 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE mettre fin à l'emploi de l'employé n° 911 au Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie, et ce, à compter du 11 avril 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-184**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE B) PROJET SI-17-161, LOT 7**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans-concept par le promoteur et approuvées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase B du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées du bordereau de soumission pour les travaux de la phase B (rue privée), pour une somme de 514 437,85 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Maisons Pépin inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les conditions prévues aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur Maisons Pépin inc.;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Maisons Pépin inc.;

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-185**

#### **PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASE B) – PROJET 17-161, LOT 7**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase B du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., pour une somme de 514 437,85 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines de la phase B du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 51 443,79 \$, ce qui porte la somme autorisée à 565 881,64 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-186**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES À DIFFÉRENTS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 1 – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection de diverses rues et de construction de trottoirs et de pistes cyclables à différents endroits, prévus aux règlements 1045 et 1202;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 6 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 26 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection de diverses rues et de construction de trottoirs et de pistes cyclables à différents endroits, en retirant la section optionnelle de la rue Borduas, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission, pour une somme de 1 665 399,38 \$ toutes taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 6 mars 2018;

QU'une somme de 38 637,62 \$, correspondant aux travaux dans le parc Denise-Pelletier, soit payée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-187**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE PISTES CYCLABLES À DIFFÉRENTS ENDROITS – PROJET R-1202, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de diverses rues et de construction de trottoirs et de pistes cyclables à différents endroits à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 1 665 399,38 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation des travaux de réfection de diverses rues et de construction de trottoirs et de pistes cyclables à différents endroits, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus, soit 83 269,97 \$, ce qui porte la somme autorisée à 1 748 669,35 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-188**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le Conseil d'administration de l'UMQ;

---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq prochaines années;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme, comme la loi le permet, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-189**

#### **ADJUDICATION – ACHAT DE DEUX BRISE-GLACES ROTATIFS NEUFS – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat de deux brise-glaces rotatifs neufs;

---

---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 29 mars 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat de deux brise-glaces rotatifs neufs à la compagnie Centre Agricole J.L.D. inc., située au 590, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, (Québec) J3X 1P7, pour une somme de 53 566,85 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 mars 2018;

QUE ces achats soient payés par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq ans en cinq versements égaux pour les années 2019 à 2023;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-190**

#### **PROJET PILOTE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRETIEN D'UNE PLATE-BANDE – ÉCOLE DU MOULIN**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie participe au concours Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE certaines écoles situées sur le territoire de la ville ont participé à l'embellissement de leur terrain en aménageant des plates-bandes composées de vivaces;

ATTENDU QUE l'entretien de ces plates-bandes s'avère difficile en période estivale;

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement horticole souhaite mettre en place un projet pilote pour l'aménagement et l'entretien d'une plate-bande à l'école du Moulin;

ATTENDU QUE ce projet pilote consiste, notamment, à faire participer les enfants inscrits aux camps de jour de la Ville et dont l'activité est située à l'école du Moulin;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 9 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver, dans le cadre des camps de jour de la Ville, le projet pilote d'aménagement et d'entretien d'une plate-bande composée de vivaces à l'école du Moulin, pour la période estivale 2018, le tout conditionnellement à l'approbation de l'école du Moulin;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-191**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 MARS 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 20 mars 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 20 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-192**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL  
ZONE H-148**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1935, chemin du Fer-à-Cheval a été soumise au Service de l'urbanisme concernant le matériau installé sur la toiture du bâtiment déjà construit dans la phase 1 du projet Blüm, anciennement projet Azur;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une description du produit qui a été installé;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser un matériau de couleur gris pâle qui ne respecte pas l'exigence de la toiture blanche prescrite à la grille des usages et des normes de la zone H-148, dans laquelle le projet est implanté;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis qu'il serait très contraignant pour le requérant de devoir remplacer maintenant la toiture qui a été installée par l'ancien promoteur du projet;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution 459.15.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 mars 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'imposer une condition à l'effet que lors d'un remplacement futur du matériau de couleur gris pâle, celui-ci réponde aux exigences de la réglementation qui sera alors en vigueur;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la phase 1 de la propriété située au 1935, chemin du Fer-à-Cheval, afin d'autoriser :

- Un matériau de toiture de couleur gris pâle, plutôt que blanc, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone H-148 faisant partie intégrante du Règlement de zonage 1101;

QUE la dérogation mineure est conditionnelle à ce que tout remplacement futur du matériau de couleur gris pâle réponde aux exigences de la réglementation qui sera alors en vigueur.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-193**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 861, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE H-357**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction de deux bâtiments trifamiliaux sur la propriété située au 861, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan-projet d'implantation préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 19 février 2018 (dossier G21 700, minute 868) et des plans-concept de construction préparés par Line Laurin, architecte, datés du 16 février 2018 ainsi que des perspectives, datées du 19 février 2018;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire deux bâtiments de type triplex isolés sur le terrain où se trouve actuellement implantée une résidence unifamiliale isolée d'un étage, laquelle serait démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le projet doit aussi être soumis au Comité de démolition pour approbation et nécessite une subdivision du terrain afin de permettre la construction de chacun des bâtiments;

ATTENDU QUE deux bâtiments implantés en front de la montée Sainte-Julie sont proposés sur le terrain transversal existant, lequel doit aussi faire l'objet d'une dérogation mineure afin d'être subdivisé, considérant que ce type de terrain n'est maintenant plus autorisé au Règlement de lotissement;

ATTENDU QUE les bâtiments sont prévus à des distances respectives de 6,10 et 8 mètres de la limite avant séparant le terrain de la montée Sainte-Julie, afin d'effectuer une transition avec la résidence voisine à droite qui se trouve à plus de 10 mètres;

ATTENDU QUE des cases de stationnement en tandem sont proposées, selon un ratio de 1,5 case par logement, pour lesquelles des modifications réglementaires sont actuellement en cours;

ATTENDU QUE les cases en tandem seront implantées à l'arrière du bâtiment de gauche, afin de préserver une certaine intimité par rapport à la propriété résidentielle de droite, mais qu'une servitude, tant pour l'utilisation du stationnement commun que pour la remise unique qui desservira les 6 logements du projet, est à prévoir;

ATTENDU QUE l'allée d'accès d'une largeur de 5 mètres menant au stationnement à l'arrière, laquelle se trouve à moins de 1,5 mètre des murs latéraux des deux bâtiments, nécessite aussi l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les dérogations ne porteront pas préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 458.8.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour la propriété située au 861, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- La subdivision d'un lot transversal afin de créer deux nouveaux lots transversaux, contrairement aux dispositions de l'article 4.2.1.7 du Règlement de lotissement 1103;
- L'aménagement d'une allée d'accès commune à une distance de 1,1 mètre des murs latéraux des deux bâtiments principaux, plutôt que 1,5 mètre, tel que prévu à l'article 4.6.4.2.1 du Règlement de zonage 1101.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-194**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1111, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par la firme Monty et Associé, architectes et datés du 13 mars 2018, pour la construction d’un bâtiment industriel situé au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 459.17.A.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-195**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE 1614-A, RUE PRINCIPALE (CATHERINE RHÉAUME – CENTRE BEAUTÉ DÉTENTE) ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur poteau, déposés en date du 7 mars 2018, pour la place d’affaires Catherine Rhéaume – Centre beauté détente située au 1614-A, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 459.13.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-196**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA TERRASSE (PERGOLA) – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LA PETITE ÉCOLE) ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la terrasse (pergola), déposés par le propriétaire en date du 26 février 2018, pour la place d'affaires située au 611, boulevard Saint-Joseph (La Petite École), et ce, conformément à la résolution 459.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-197**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (NOVATECH) – 1401, RUE NOBEL – ZONE I-154**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Groupe Leclerc architecture + design et datés du 8 mars 2018, pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 1401, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 459.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-198**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (18 LOGEMENTS) – 1477, RUE PRINCIPALE – ZONE H-315**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial de 18 logements au 1475-1479, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction préparés par le Groupe PDA Architectes et datés du 8 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet de construction a été déposé sous les numéros civiques 1475-1479, rue Principale;

ATTENDU QU'un seul numéro civique doit être attribué pour le nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment aura comme adresse civique le 1477, rue Principale;



Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par le Groupe PDA Architectes et datés du 8 mars 2018, pour la construction d'un bâtiment multifamilial au 1477, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 459.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QU'un dépôt en garantie de 4 500 \$ soit effectué afin de garantir la réalisation des travaux de l'ensemble du projet de construction selon les plans approuvés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-199**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE 115, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, soumis par le propriétaire, pour le bâtiment multifamilial situé au 115, rue de la Savane, et ce, conformément à la résolution 459.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-200**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 496, RUE DES FAUVETTES – ZONE H-237**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par la compagnie MM Architecte et datés du 19 février 2018, pour la résidence située au 496, rue des Fauvettes, et ce, conformément à la résolution 459.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-201**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 1813, RUE TOUCHETTE – ZONE H-343**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Planimage et reçus le 9 mars 2018, pour la résidence située au 1813, rue Touchette, et ce, conformément à la résolution 459.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-202**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION  
861, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Line Laurin, architecte, datés du 16 février 2018, pour la construction de deux triplex sur le terrain situé au 861, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 458.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 février 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-203**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – PROJET VIVACITÉ (TRIGONE) – 173, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Lafond Architecte et datés du 7 mars 2018, pour la construction d’un bâtiment multifamilial - Projet Vivacité (Trigone) situé au 173, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 459.10.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 mars 2018;

QU’un dépôt en garantie de 75 000 \$ soit effectué afin de garantir la réalisation des travaux de l’ensemble du projet de construction selon les plans approuvés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-204**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE A) ZONES N-805 ET A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plan-concepts de construction et de développement du site de la boucle A de 37 unités du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, préparés par la firme Apur, urbanistes-conseils, datés du 8 mars 2018, et ce, conformément à la résolution 459.4.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée lors de l’assemblée tenue le 20 mars 2018;

QU’un dépôt en garantie de 5 000 \$ soit effectué afin de garantir la réalisation des travaux de l’ensemble du projet de construction de la partie commune selon les plans approuvés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-205**

**DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – PERMISSION D'IMPLANTER UNE CONDUITE D'ÉGOUT LOTS 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 ET 5 542 148  
ZONE A-807**

ATTENDU la nécessité de formuler une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148;

ATTENDU QUE cette conduite rejoindra la conduite d'égout existante sur les terrains privés agricoles le long de la rue Nobel, tel qu'autorisé par la décision n° 410378;

ATTENDU QUE l'implantation de cette conduite desservira en égout sanitaire le projet domiciliaire Quartier Lumicité en développement ainsi que le projet domiciliaire Sommet sur le Golf;

ATTENDU QUE cette conduite pourrait également rendre possible le branchement audit égout des résidences localisées sur la montée des Quarante-Deux adossées au projet Quartier Lumicité, l'érablière Le Rossignol ainsi que le Club de Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports permet qu'une traverse soit construite pour rejoindre le réseau d'égout du côté sud de l'autoroute;

ATTENDU QUE la conduite d'égout sera localisée à la limite sud des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 et sera à une profondeur qui ne nuira pas à la culture des sols;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir avec les propriétaires des lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 pour l'établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville;

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc, autorisée par la CPTAQ conformément à la décision n° 369805, datée du 31 janvier 2011, est également localisée à la limite sud des lots 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148;

ATTENDU QUE le projet visant l'implantation de la conduite d'égout est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le projet, visant les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, est localisé à l'intérieur des limites d'une zone agricole A-1 du schéma d'aménagement et de développement n° 162 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QU'une fois les travaux terminés, cette conduite ne causera aucun préjudice à l'agriculture environnante, à l'exception des surfaces où seront installés les regards, à intervalles réguliers, le long de la conduite et totalisant environ 295,36 mètres carrés, car une fois les travaux terminés, lesdites surfaces ne pourront être cultivées;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le développement des activités agricoles existantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande ne créera pas de contrainte sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement et des établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE formuler une demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ afin de permettre l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148, dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire agricole, qu'il n'existe pas d'autre endroit approprié disponible en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

QUE la résolution 17-313, adoptée le 6 juin 2017, soit abrogée à toute fin que de droit;

Que la greffière soit autorisée à signer la demande d'autorisation à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-206**

#### **AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous mentionnée pour subvenir, en partie, à ses frais de participation à un événement sportif :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÈNEMENT	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Marie-Michel Pichette	150 \$	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2018 de la section Québec	Patinage artistique	2 mars 2018	Victoriaville
<b>TOTAL</b>	150 \$				

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-207**

**AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – IMPRESSION ET LIVRAISON BULLETIN MUNICIPAL *LE CITOYEN* ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR  
RÉSOLUTION 17-468**

ATTENDU l'adoption de la résolution 17-468 lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 accordant le contrat pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du programme d'activités de loisir (maintenant bulletin d'information *Les Loisirs*), à la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.), pour une somme de 50 927,03 \$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE le nouveau bulletin d'information *Les Loisirs* a été bonifié quant à son contenu et sa conception graphique;

ATTENDU QUE la bonification de ce bulletin d'information a entraîné une augmentation du nombre de pages pour les parutions d'automne 2017, du printemps 2018 et de l'automne 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 26 mars 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 7 653,89 \$, toutes taxes incluses, au contrat déjà adjugé à la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.), pour compléter le contrat d'impression et de livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du bulletin d'information *Les Loisirs*;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense;

QUE la résolution 17-468 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-208**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement afin de payer les services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$.

**18-209**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement afin de payer les services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$.

**18-210**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 sous le numéro 18-208;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1210 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1210 afin de payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis pour la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-211**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 sous le numéro 18-209;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1211 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1211 afin payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$, soit adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-212**

**RÈGLEMENT 1101-70 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE A-811, À MÊME LA ZONE A-904, AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CETTE NOUVELLE ZONE**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811 à même la zone A-904;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-097;



---

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone A-811, à même la zone A-904 ainsi que la grille des usages et des normes applicables à cette nouvelle zone, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-70 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-213**

#### **RÈGLEMENT 1101-71 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2018, sous le numéro 18-098;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 mars 2018, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-71 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-214**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 357 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$**

ATTENDU QUE le Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$, a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 sous le numéro 17-751 et est entré en vigueur le 30 janvier 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1202 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée et du financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations;

ATTENDU QUE la dépense prévue pour ces travaux passe de 1 357 000 \$ à 1 445 000 \$ et que le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations passe de 510 000 \$ à 598 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier le règlement en conséquence, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le titre du règlement 1202 soit remplacé par le suivant :

« Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordure, trottoirs, pavage et pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 445 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$ »;

QUE l'article 1 du règlement 1202 soit modifié en remplaçant « 20 novembre 2017 » par « 5 avril 2018 »;

QUE l'article 2 du règlement 1202 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« **ARTICLE 2.** Pour faire exécuter les travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits, la Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 1 445 000 \$, à emprunter un montant ne devant pas excéder 697 000 \$, à affecter un montant de 598 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations et à affecter un montant de 150 000 \$ provenant du fonds de roulement et remboursable sur dix (10) ans en dix (10) versements égaux et consécutifs, le tout pour payer le coût de ces travaux de construction et de réfection, estimés à 1 410 000 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 35 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 697 000 \$ sera

---

---

remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C »;

QUE l'annexe « A » jointe au règlement soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Aucune communication.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

- Aucune communication.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Henri Corbin**

- M. Corbin mentionne que la construction du bâtiment situé sur le site de Devimco n'avance pas rapidement.

Réponse : Mme Roy mentionne que les travaux se font principalement à l'intérieur du bâtiment.

M. Bernardin précise qu'il n'y a pas de retard dans les travaux et que la pose du revêtement extérieur est en cours.

##### **M. Donald Savaria**

- M. Savaria demande à quel endroit sera situé le futur centre communautaire.

Réponse : Mme Roy mentionne que le choix de l'endroit n'est pas encore déterminé, car cela doit être fait en fonction des besoins de la Ville. À cet effet, des visites de centres communautaires ont été faites dans d'autres municipalités.

##### **M. Pierre Benoit**

- M. Benoit désire obtenir des informations supplémentaires concernant le point 6.15 de l'ordre du jour, soit l'implantation d'une conduite d'égout sanitaire qui rejoindra la conduite d'égout existante sur les terrains privés agricoles le long de la rue Nobel, soit plus particulièrement pour quelle raison il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Réponse : Mme Roy mentionne que l'autorisation de la CPTAQ est nécessaire, car elle sera implantée en zone agricole. Cette conduite desservira en égout sanitaire le projet domiciliaire Quartier Lumicité et pourrait également rendre possible le branchement audit égout des résidences localisées sur la montée des Quarante-Deux.

M. Bernardin précise que la conduite sera située sur une petite bande de dix pieds de large.

**M. Donald Savaria**

- M. Savaria demande si cette nouvelle conduite d'égout sanitaire sera branchée à celle du Club de golf de la Vallée du Richelieu.

Réponse : M. Bernardin mentionne qu'elle ne sera pas branchée à la conduite du Club de golf.

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu demande si les essais effectués avec le brise-glace ont été concluants et si les employés sont formés pour utiliser ces équipements.

Réponse : Mme Roy mentionne que les tests ont été concluants et que c'est pour cette raison que la Ville a acquis deux brise-glaces rotatifs. De plus, les brise-glaces n'ont fait aucun dommage au bitume ni aux trottoirs.

Finalement, Mme Roy précise que les brise-glaces sont installés sur des véhicules de la Ville et que les employés ont les compétences requises pour les conduire.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande si la FADOQ déménagera bientôt.

Réponse : Mme Roy mentionne que la FADOQ déménagera, mais ignore à quel moment.

- M. Champagne demande où en sont les pourparlers concernant la voie réservée sur l'autoroute 30.

Réponse : Mme Roy mentionne quels sont les derniers développements dans ce dossier et précise que la voie réservée est une mesure temporaire, à laquelle il pourrait être ajouté d'autres mesures qui amélioreraient la fluidité de la circulation.

**M. Pierre Benoit**

- M. Benoit demande s'il est possible d'installer un afficheur de vitesse sur la route 229, en face de sa propriété.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville fait régulièrement des démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin qu'un afficheur soit installé sur cette route, mais sans succès. La Ville installe tout de même des afficheurs, mais sans l'autorisation du MTMDET.

Mme Roy demande à M. Benoit de laisser ses coordonnées à Mme Mélanie Brisson afin qu'elle puisse les inscrire sur une liste prévue à cet effet.

M. Benoit mentionne que les véhicules circulent rapidement sur cette route et qu'ils font beaucoup de bruit, notamment au niveau des silencieux.

Mme Roy comprend très bien la situation et en ce sens, elle informe M. Benoit qu'une résolution a été adoptée par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin que les policiers puissent avoir des moyens d'intervention plus efficaces et afin que les amendes soient plus élevées en cas de récidive.

**M. Donald Savaria**

- M. Savaria émet le commentaire qu'il serait intéressant qu'un photo-radar soit installé sur la route 229.

**18-215**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 48.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 8 mai 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : Le conseiller Mario Lemay

---

## **18-216**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-216 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-217 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES  
14 AU 20 MAI 2018

18-218 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE DU JARDIN – 16 JUIN 2018

##### **1.5 PAROLE AU PUBLIC**

- 133, 143, 153, 173 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258
- 6, RUE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133

18-219 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 10 AVRIL 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-220 2.1 AUTORISATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 18-221 2.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 17-350 ET FIN DE L'ENTENTE DE SERVICES GESTION ANIMALIÈRE ET OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE – SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 18-222 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION RUE NOBEL
- 18-223 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – LOCATION D'ESPACES FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE
- 18-224 2.5 ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT À LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-225 2.6 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2018
- 18-226 2.7 AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND COTEAU – PROFIL GUITARE – FESTIVAL RHYTHMS INTERNATIONAL ET FESTIVAL DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUES DE SHERBROOKE
- 18-227 2.8 AIDE FINANCIÈRE – DAVE RICHER – PROGRAMME DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC DE BOCCIA
- 18-228 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS
- 18-229 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE COULOMBE
- 18-230 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE JULES-CHOQUET
- 18-231 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES PERVENCHES
- 18-232 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL
- 18-233 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT ET ZONE DE STATIONNEMENT 20 MINUTES BOULEVARD DES HAUTS-BOIS
- 18-234 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS ET BICYCLETTES – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE
- 18-235 2.16 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS ET BICYCLETTES ET ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-236 3.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

18-237 3.2 PRÉSENTATION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE EXERCICE FINANCIER 2017

18-238 3.3 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX – COMMISSION DES FINANCES – 19 MARS ET 24 AVRIL 2018

18-239 3.4 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

18-240 3.5 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

18-241 3.6 AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

18-242 3.7 AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

18-243 3.8 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

18-244 3.9 ACHAT – IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-245 3.10 RETRAIT – ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

#### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-246 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

18-247 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE, SCFP SECTION LOCALE 5134

#### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-248 5.1 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 11

18-249 5.2 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D'AFFICHEURS DE VITESSE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

#### **6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-250 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 17 AVRIL 2018

18-251 6.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 133, 143, 153, 173 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258

18-252 6.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6, PAUL-DE MARICOURT ZONE H-133

18-253 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710



- 18-254 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (STATION-SERVICE AVEC DÉPANNEUR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712
- 18-255 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 18-256 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI ZONE C-151
- 18-257 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL 755, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 18-258 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1633, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BMW) – ZONE C-407
- 18-259 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) 6, RUE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133
- 18-260 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 382, RUE DE GRENOBLE – ZONE H-234
- 18-261 6.12 AUTORISATION DE DÉMOLITION – 861, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE H-357
- 18-262 6.13 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-202 « APPROBATION – PIIA PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712 »
- 18-263 6.14 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-264 « APPROBATION – PIIA PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712 »
- 18-264 6.15 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-552 « APPROBATION – PIIA PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (BEAU-SOIR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-714 »
- 18-265 6.16 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-558 « APPROBATION – PIIA PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE ET D'INSTALLATION D'UN ÉCRAN VERT (ACOUSTIQUE) (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712 »
- 18-266 6.17 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-267 7.1 AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF
- 18-268 7.2 AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 18-269 7.3 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

18-270 7.4 ENGAGEMENT – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

**8. AVIS DE MOTION**

18-271 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET

18-272 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-273 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET

18-274 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**10. RÈGLEMENTS**

18-275 10.1 RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$

18-276 10.2 RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-277 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 133, 143, 153, 173 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258
- 6, RUE PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-217**

**PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 14 AU 20 MAI 2018**

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes;

ATTENDU l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

ATTENDU l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles est l'occasion d'inviter les parents à exprimer leur fierté et à faire des liens avec les étapes paraissant parfois ardues et se transformant, au fil du temps, en réalisations parentales et familiales;

ATTENDU QUE la Ville est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reconnu le rôle rassembleur de la communauté dans le développement d'une politique familiale municipale et la mise en place d'un plan d'action;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE proclamer la Semaine québécoise des familles du 14 au 20 mai 2018 ainsi que la Journée internationale de la famille le 15 mai 2018;

D'inviter les familles à célébrer leur fierté en participant aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-218**

**PROCLAMATION – JOURNÉE DU JARDIN – 16 JUIN 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie participe aux Journées du jardin, une célébration pancanadienne de neuf jours, soit du 16 au 24 juin 2018;

ATTENDU QUE la Journée nationale du jardin est célébrée chaque année, le samedi précédant la fête des Pères;

ATTENDU QUE la Journée du jardin a pour but d'éduquer les résidents de Sainte-Julie sur la culture et l'histoire des jardins de la communauté, sur l'importance des jardins publics et privés, sur les valeurs du jardinage domestique, sur les avantages pour la santé, le bien-être et l'esthétique qui découlent des jardins et sur la promotion de la gestion de l'environnement;

ATTENDU QUE la Journée du jardin sera une occasion pour les passionnés de jardinage, les familles, les écoles et les touristes, tant nouveaux que chevronnés, d'aller dans leur propre jardin, de visiter une jardinerie ou un jardin local ou de voyager dans la communauté pour partager leurs connaissances et leur passion pour les jardins et le jardinage;

ATTENDU QUE la Journée du jardin célébrera la culture et le patrimoine horticole de la communauté ainsi que les entreprises de l'industrie horticole;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE proclamer le samedi 16 juin 2018, Journée du jardin à Sainte-Julie;

QUE le Conseil municipal encourage la population à participer aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-219**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
10 AVRIL 2018**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 avril 2018, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-220**

**AUTORISATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 18-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2018 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses non prévues à la résolution 18-004;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES
Sommet de la Famille (André Lemay et Nicole Marchand)	14 et 15 mai 2018 Saint-Hyacinthe	125 \$	2
<b>TOTAL</b>		<b>250 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-221**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 17-350 ET FIN DE L'ENTENTE DE SERVICES  
GESTION ANIMALIÈRE ET OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE –  
SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU la signature de l'Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale entre les Services animaliers de la Vallée du Richelieu (SAVR) et la Ville de Sainte-Julie, conformément à la résolution 13-208 adoptée à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mai 2013;

ATTENDU QUE cette entente, en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018, se renouvelle automatiquement pour des périodes additionnelles de cinq ans, à moins que la Ville manifeste son intention d'y mettre fin en transmettant un avis écrit à SAVR au moins six mois avant son échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a autorisé la signature d'une nouvelle entente de cinq ans, soit d'avril 2017 à mars 2022, selon les mêmes modalités que l'entente conclue en 2013, conformément à la résolution 17-350 adoptée à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE la signature de cette nouvelle entente n'est jamais intervenue, puisque l'entente proposée par le SAVR ne comportait pas les mêmes modalités;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie considère que la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale serait plus efficacement gérée par une régie intermunicipale à mettre en place avec d'autres organisations municipales de la région;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'abroger la résolution 17-350;

D'aviser le SAVR que la Ville de Sainte-Julie met fin à l'*Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale* signée le 29 mai 2013, à son échéance, le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-222**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION – RUE NOBEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté, dans le cadre du programme Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration de la rue Nobel, conformément à la résolution 17-364 adoptée à la séance du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE cette demande a été approuvée par le MTMDET;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville et le MTMDET afin d'établir les responsabilités et les obligations des parties;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration à intervenir avec le MTMDET, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-223**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – LOCATION D'ESPACES – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre son projet de marché public estival extérieur sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville et la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie (Fabrique) ont convenu que ce marché public se tiendra sur la propriété située sur le lot 5 431 568 appartenant à la Fabrique, soit plus particulièrement l'espace de stationnement compris entre le Centre communautaire des Chevaliers de Colomb et l'église de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il est prévu que ce marché public se tienne à cet endroit au cours des prochaines années;

ATTENDU QU'il a également été convenu que le terrain de la Fabrique et l'église de Sainte-Julie puissent être utilisés pour la tenue de spectacles organisés par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville et la Fabrique souhaitent établir un arrangement financier pour la location des espaces précédemment mentionnés, de 2018 à 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique et la Ville relativement à la location d'espaces pour la tenue du marché public et la présentation de spectacles;

D'autoriser le trésorier à payer les compensations financières prévues audit protocole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-224**

#### **ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT À LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE l'article 461 de la Loi sur les cités et villes permet à la Ville de faire vendre à l'encan, notamment, les meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et les meubles sans maître qu'elle recueille sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un huissier afin de procéder à la disposition de ces objets par vente à l'encan;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De mandater l'Étude Drolet, huissiers de justice, pour disposer des objets lors d'un encan devant se tenir le samedi 9 juin 2018 à 10 h, aux Ateliers municipaux situés au 100, rue de Murano à Sainte-Julie;

D'approuver la liste des articles divers qui seront vendus lors dudit encan, dont copie est jointe à la présente.

**18-225**

**APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2018**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver le budget révisé pour l’exercice financier 2018 de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-226**

**AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND COTEAU – PROFIL GUITARE FESTIVAL RHYTHMS INTERNATIONAL ET FESTIVAL DES HARMONIES ET ORCHESTRES SYMPHONIQUES DE SHERBROOKE**

ATTENDU QUE le *Profil guitare* est un cours d’enrichissement offert après les heures de cours aux élèves de l’école secondaire du Grand-Coteau;

ATTENDU QUE les élèves qui prennent part au *Profil guitare* sont appelés à offrir des prestations devant public, ce qui leur permet notamment de développer de meilleures aptitudes en musique, un esprit d’équipe, de la persévérance, de l’estime de soi de même que le sens des responsabilités face à leur engagement personnel, académique et communautaire;

ATTENDU QUE depuis la création du *Profil guitare*, les ensembles de guitares de l’école secondaire du Grand-Coteau ont remporté de nombreuses mentions prestigieuses dans différents festivals provinciaux tout comme au niveau national;

ATTENDU QUE cette année, les seize élèves du *Profil guitare* ont participé au festival Rhythms International, les 22 et 23 avril derniers, et participeront au festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke, le 20 mai prochain;

ATTENDU la réception d’une demande d’aide financière pour soutenir les élèves dans le cadre de ces deux projets enrichissants;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ à l’école secondaire du Grand-Coteau pour la participation des élèves du *Profil guitare* au festival Rhythms International et au festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-227**

**AIDE FINANCIÈRE – DAVE RICHER – PROGRAMME DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC DE BOCCIA**

ATTENDU QUE le boccia est la seule discipline paralympique réservée exclusivement aux personnes lourdement handicapées;

ATTENDU QUE Monsieur Dave Richer, résident de Sainte-Julie, a été sélectionné pour faire partie du programme de l'Équipe du Québec de boccia pour la saison 2018;

ATTENDU QUE chaque athlète de boccia a besoin d'un partenaire de performance et parfois d'une aide physique supplémentaire pour les camps d'entraînement et les compétitions;

ATTENDU QUE l'athlète doit assumer les coûts inhérents à ces services de ressources humaines;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de M. Richer pour l'atteinte de ses objectifs sportifs;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 400 \$ à Monsieur Dave Richer dans le cadre de sa sélection pour participer au programme de l'Équipe du Québec de boccia pour la saison 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-228**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'interdire le stationnement en tout temps dans la placette de la rue des Glaïeuls;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés à cinq endroits différents dans la placette de la rue des Glaïeuls, le tout tel qu'indiqué au plan n<sup>o</sup> CSP-9AVR18-05.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-229**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT  
RUE COULOMBE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'interdire tout arrêt sur la rue Coulombe, à proximité de l'intersection de la rue Principale, afin de faciliter la circulation des véhicules et d'accroître la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « arrêt interdit, d'ici au coin » soient installés des deux côtés de la rue Coulombe, sur une distance de 20 mètres à partir de la rue Principale, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-9AVR18-07.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-230**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE  
STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE JULES-CHOQUET**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'interdire le stationnement à certains endroits sur l'avenue Jules-Choquet à la suite du réaménagement de cette avenue;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés sur l'avenue Jules-Choquet, de façon à créer des zones de stationnement interdit aux endroits suivants :

- du côté impair, en marge latérale du 1593, chemin du Fer-à-Cheval;
- du côté pair, entre le 240 et le 256, avenue Jules-Choquet;
- du côté impair, entre le 259 et le 265, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 264 et le 274, avenue Jules-Choquet;
- du côté impair, devant le 275, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 284 et le 286, avenue Jules-Choquet;

- du côté impair, entre la marge latérale du 1589, rue Borduas et du 307, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 320 et le 332, avenue Jules-Choquet;
- du côté impair, entre le 337 et le 343, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 364 et le 372, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 412 et le 430, avenue Jules-Choquet;
- du côté pair, entre le 488, avenue Jules-Choquet et la rue Principale.

Le tout tel qu'indiqué aux plans n<sup>o</sup>CSP-9AVR18-12-1 à CSP-9AVR18-12-4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-231**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES PERVENCHES**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'interdire le stationnement des deux côtés de la rue des Pervenches, à proximité de l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés des deux côtés de la rue des Pervenches, à proximité de l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval, le tout tel qu'indiqué au plan n<sup>o</sup> CSP-9AVR18-16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-232**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'interdire tout arrêt du côté impair sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre la rue Nobel et le boulevard des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE des panneaux « d'arrêt interdit » soient installés à différents endroits du côté impair du chemin du Fer-à-Cheval, de la rue Nobel au boulevard des Hauts-Bois, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-9AVR18-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-233**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT  
ET ZONE DE STATIONNEMENT 20 MINUTES – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet de contrôler les arrêts et le stationnement à proximité de l'école Arc-en-Ciel, et ce, en conformité avec les mesures mises de l'avant dans le cadre du programme « En toute confiance vers l'école »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés sur une distance de 13 mètres en amont du passage pour écoliers, du côté pair du boulevard des Hauts-Bois, à l'intersection de la rue Gilles-Vigneault;

QUE des panneaux « stationnement 20 minutes, 6 h 30 - 16 h, jours de classe », soient installés sur une distance de 14 mètres en aval du passage pour écoliers, du côté pair du boulevard des Hauts-Bois, à l'intersection de la rue Gilles-Vigneault, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-9AVR18-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-234**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
ET BICYCLETTES – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'ajouter une traverse pour piétons sur le boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Huet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'aménager un passage pour piétons et bicyclettes face au 1103, boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Huet, avec des bandes de passage jaunes;

QUE des panneaux de « passage pour piétons et bicyclettes » soient installés à chaque extrémité de ce passage, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-9AVR18-4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-235**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS ET BICYCLETTES ET ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2018, à l'effet d'ajouter une traverse pour piétons sur le boulevard Armand-Frappier à l'intersection de la place de Blois;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'aménager un passage pour piétons et bicyclettes sur le boulevard Armand-Frappier, à l'intersection de la place de Blois, avec bandes de passage jaunes;

QUE des panneaux « passage pour piétons et bicyclettes » soient installés à chaque extrémité du passage pour piétons et bicyclettes;

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés du côté pair, 10 mètres en amont du passage pour piétons et bicyclettes, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-9AVR18-17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-236**

**DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil municipal, déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-237**

**PRÉSENTATION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du Conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article permet que le rapport de la mairesse soit diffusé sur le territoire de la ville conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la mairesse a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Sainte-Julie;

QUE ce rapport soit diffusé sur le territoire de la ville de la façon suivante, soit par une publication sur le site Internet de la Ville, sur les panneaux électroniques invitant les citoyens à le consulter, sur le service Mon Sainte-Julie ainsi que dans le courriel mensuel de la mairesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-238**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX – COMMISSION DES FINANCES – 19 MARS ET 24 AVRIL 2018**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie les 19 mars et 24 avril 2018 et que des rapports de ces réunions ont été présentés à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 7 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 19 mars 2018 en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 465, à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 4. Rapport financier 2017;
- 5. Politique d'achats.

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 24 avril 2018 en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 465.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-239**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 avril au 3 mai 2018 :

Liste F-2018-09	Chèques à ratifier	700 391,09 \$
Liste F-2018-10	Comptes à payer	1 225 814,94 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 avril au 3 mai 2018 apparaissant sur les listes F-2018-09 et F-2018-10.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-240**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 4 mai 2018, totalisant un montant de 4 474,05 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-241**

**AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2017 a été déposé à la séance du 8 mai 2018;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 19 mars 2018, la Commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter différentes réserves pour un montant total de 3 713 540 \$;

ATTENDU QUE le Conseil modifiera le règlement relatif au fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE virer un montant de 3 463 540 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

Excédent de fonctionnement affecté – Immobilisations	1 788 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté – Rachat de la dette	500 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté – Éventualités	212 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté – Élections	50 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté – Espaces verts Le Sanctuaire	913 540 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-242**

**AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR  
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2017 a été déposé à la séance du 8 mai 2018;



ATTENDU QUE les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) – avantages sociaux futurs représentent les mesures d'allégement consenties par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lors de la crise financière de 2008;

ATTENDU QUE la Ville a utilisé ces mesures dans les années 2009 à 2012;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion tenue le 19 mars 2018 à l'effet d'affecter des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE cette affectation n'est pas prévue au budget 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE décréter une dépense fiscale représentant l'affectation des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$, laquelle sera pourvue par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant, conformément à la recommandation de la Commission des finances du 19 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-243**

#### **DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 avril 2018, le Conseil a adopté la résolution 18-180 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 15 mai 2018, d'une somme de 5 294 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 2018 et que le trésorier a adjugé l'émission au montant de 5 294 000 \$ au plus bas soumissionnaire, Financière Banque Nationale inc., conformément au Règlement 806, qui permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 2,00 %, 2,25 %, 2,50 %, 2,65 % et 2,70 %;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 15 mai 2018 adjugée par le trésorier, conformément au Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-244**

**ACHAT – IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le contrat de location d'une imprimante multifonctions de marque Canon vient à échéance en mai 2018;

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Xerox pour la location d'imprimantes multifonctions similaires propose un prix établi selon le tarif du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le tarif proposé par la compagnie Xerox Canada Itée représente une économie substantielle pour la Ville;

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté lors de la Commission administrative du 7 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

De procéder au remplacement de l'imprimante multifonctions de marque Canon du Service de sécurité incendie;

D'octroyer le contrat d'achat d'une imprimante multifonctions modèle Xerox AltaLink C8035 pour le Service de sécurité incendie à la compagnie Xerox Canada Itée (GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M8), pour une somme de 4 539,41 \$, taxes incluses;

D'octroyer le contrat d'entretien au coût/copie prévu à l'offre de services, d'une durée de 60 mois, à cette même entreprise;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tous les documents donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-245**

**RETRAIT – ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU la résolution 17-175 par laquelle le Conseil municipal a ordonné à la greffière adjointe, le 10 avril dernier, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, lesquels immeubles étaient mentionnés à la liste jointe à cette résolution;

ATTENDU que des immeubles doivent être retirés de la liste déposée le 10 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De retirer de la vente pour défaut de paiement de taxes les immeubles mentionnés à la liste jointe à la présente résolution;

QUE la résolution 17-175 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-246**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

MAMA, Alain-Thierry	Syndiqué	Technicien en informatique à technicien en informatique et réseaux 14 mai 2018
---------------------	----------	---

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

BEAULIEU, Véronique	Syndiqué	Stagiaire en horticulture 15 mai 2018
CHILVERS-DUCHARME, Yohann	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 16 avril 2018
GEREMIA, Vincent	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 30 avril 2018
GIRARD, Pierre-André	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 30 avril 2018
OUELLETTE, Sylvain	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 16 avril 2018
RIENDEAU, Étienne	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 18 avril 2018
ROLLAND, Nicolas	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 16 avril 2018

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT (saison estivale 2018)**

<b>SERVICE DES INFRASTRUCTURES</b>		
ARCHAMBAULT, Corinne	Étudiant	Préposée 17 mai 2018
BEAULIEU, Charles-Étienne	Étudiant	Préposé 22 mai 2018
BEAULIEU, Tommy	Étudiant	Préposé 4 juin 2018
BRIAND, Alex	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
CARON, Louis-Philippe	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
GAUTHIER, Gabrielle	Étudiant	Préposée 1 <sup>er</sup> mai 2018
GIGUÈRE, Jaël	Étudiant	Préposé 14 mai 2018
GIROUX, Jean-Sébastien	Étudiant	Préposé 22 mai 2018
JUTRAS, Charlie	Étudiant	Préposée 28 mai 2018
LANGLOIS, Frédéric	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
LAVERRIÈRE-MÉNARD, Jacob	Étudiant	Préposé 22 mai 2018
LAVOIE-GIRARD, Gabriel	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
LECOURS, Laurent	Étudiant	Préposé Date à confirmer
MONETTE, Gabriel	Étudiant	Préposé 24 mai 2018
NAULT, Sébastien	Étudiant	Préposé 7 mai 2018
PANAÏT, Bogdan Andrei	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
PICARD-BRADLEY, Alexandre	Étudiant	Préposé 1 <sup>er</sup> mai 2018
VALSORDA, Alexandre	Étudiant	Préposé 28 mai 2018
<b>SERVICE DES LOISIRS</b>		
BEAUCHAMP, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
BEAULIEU, Hugo	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
BERGERON, Élodie	Étudiant	Animatrice camp méli mélo 14 juin 2018
BILODEAU, Andréanne	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018

BISAILLON, Amélie	Étudiant	Animatrice camp cuistot et enviro/science 14 juin 2018
BLANCHETTE, Gabrielle	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
BOUCHARD, Ariane	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
BOULÉ, Émilie	Étudiant	Appariteur au prêt de canot remplaçante Au besoin
BRUNET, Hiba	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
BRUNET, Layal	Étudiant	Animatrice camp multiarts 14 juin 2018
CABANA, Laurence	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
CANUEL, Magalie	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
CANUEL, Noémie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
CARON, Élizabeth	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
CARON, Gabrielle	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
CHALIFOUX, Xavier	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
CHALIFOUX, Virginie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil remplaçante Au besoin
CHAPLEAU, Vincent	Étudiant	Animateur camp tennis 14 juin 2018
CLAVEAU, Ariane	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
DAUPHINAIS, Ariane	Étudiant	Animatrice camp méli mélo 14 juin 2018
DAUPHINAIS, Nathan	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
DION, Michaël	Étudiant	Animateur camp multisports 14 juin 2018
DUBUC, Frédérick	Étudiant	Animateur camp cuistot et enviro/science 14 juin 2018
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur camp amis 14 juin 2018
DUCHESNE, Samuel	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
DUCHESNE, Zacharie	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018

DUMAS, Sarah-Jade	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
FORTIN, Samuel	Étudiant	Animateur camp donjon dragon 14 juin 2018
FURLONG, Marie-Pier	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
GAUDET, Olivier	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
GAUTHIER, Miguel	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
GÉDÉON-BLANCHETTE, Francis	Étudiant	Animateur camp multisports 14 juin 2018
GEMME-DESROCHERS, Antoine	Étudiant	Animateur camp donjon dragon 14 juin 2018
GEMME-DESROCHERS, Jean-Christophe	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
GERMAIN, Stéphanie	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
GIROUX, Marie-Christine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
JACQUES, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
KEARNEY, Maude	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
LAFOND, Noémie	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
LAMARCHE, Alexandre	Étudiant	Animateur camp amis 14 juin 2018
LANGEVIN, Ophélie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
LANGLOIS, Corinne	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
LANGLOIS, Mathilde	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
LAROCHELLE, Vickie	Étudiant	Animatrice camp multiarts 14 juin 2018
LEGER, Francis	Étudiant	Appariteur prêt de canot 22 mai 2018
LEMAY, Frédérique	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
LEROUX, Mélissa	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
LUNEAU, Frédérique	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
MORIN-CÔTÉ, Meagan	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil remplaçante Au besoin

SANSOUCY, Maude	Étudiant	Animatrice camp méli-mélo 14 juin 2018
PARADIS, Andréane	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
PARENT, Catherine	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018
PARENT, Marie-Michèle	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement 14 juin 2018
PELLETIER, Frédérique	Étudiant	Animatrice camp amis et hip hop 14 juin 2018
PÉRUSSE, Félix	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
PRUD'HOMME, Frédérique	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
RAYMOND, Xavier	Étudiant	Appariteur prêt de canot 22 mai 2018
RICHARD, Julien	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
RICHARD, Simon	Étudiant	Animateur camp amis 14 juin 2018
ROCHELEAU, Lou-Ann	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
SIROIS, Jérémy	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
VEILLETTE, Émilie	Étudiant	Animatrice camp amis 14 juin 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-247**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL  
ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE, SCFP – SECTION LOCALE 5134**

ATTENDU QUE la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie, SCFP – section locale 5134 est échue depuis le 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'à la suite de négociations, une entente de principe est intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 23 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement de la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie, SCFP section locale 5134, telle que présentée;

QUE ladite convention collective de travail soit en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022;

D'autoriser la mairesse, le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines à signer la convention collective de travail ainsi que tous autres documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-248**

**AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESCALIER D'ISSUE À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 11**

ATTENDU l'adoption de la résolution 18-022 lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 accordant le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration pour sécuriser l'espace de travail des employés et respecter les normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à la compagnie Construction Richelieu inc., pour un montant de 363 000 \$;

ATTENDU la résolution 18-023 concernant une provision de 36 300 \$ pour des travaux imprévus, portant le montant autorisé à 399 300 \$;

ATTENDU QUE lors de l'excavation pour la construction des semelles de fondations il a été constaté que la conduite de refoulement des deux grosses pompes du poste de pompage principal était en conflit et surtout que le joint mécanique entre la partie intérieure (acier inoxydable) et la partie extérieure (PVC) était excessivement corrodé et menaçait de se rompre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 122 777,49 \$ pour les travaux de réparation et de sécurisation de la conduite de refoulement des pompes du poste de pompage principal ainsi que pour les modifications au bâtiment dans le cadre du contrat déjà adjugé à la compagnie Construction Richelieu inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un nouvel escalier d'issue à l'usine d'épuration;

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement des dépenses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-249**

**ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D’AFFICHEURS DE VITESSE – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU’une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l’achat et la livraison de six afficheurs de vitesse;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D’accorder la commande pour l’achat et la livraison d’afficheurs de vitesse à la compagnie Trafic Innovation inc., située au 226, rue Roy à Saint-Eustache (Québec) J7R 5R6, pour une somme de 28 844,91 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 1<sup>er</sup> mai 2018;

D’approuver une dépense de 9 500 \$, taxes incluses, pour l’installation de ces afficheurs;

QUE ces achats totalisant 35 014,01 \$, taxes nettes, soient payés par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq ans en cinq versements égaux pour les années 2019 à 2023.

D’autoriser le Service des finances à émettre le paiement lors de la livraison des afficheurs de vitesse.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-250**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – 17 AVRIL 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme a délibéré le 17 avril 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l’ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D’accepter le dépôt du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 17 avril 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-251**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 133, 143, 153, 173 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour les futurs bâtiments situés au 133, 143, 153, 173 et 183, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la hauteur des bâtiments proposés;

ATTENDU QUE la demande concerne également la norme visant le nombre minimum de bâtiments sur un même terrain pour un projet intégré;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un cahier de plans, préparé par la firme BC2 et daté du 12 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser des bâtiments dont la hauteur est inférieure à 9,40 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-258 du Règlement de zonage 1101, soit:

- 9,1 mètres pour 45 % de la surface du bâtiment situé au 133;
- 9,1 mètres pour 24 % de la surface du bâtiment situé au 143;
- 8,5 mètres pour 44 % de la surface du bâtiment situé au 183, de même que 8,2 mètres pour 17 % de sa surface et 7,6 mètres pour 20 % de sa surface;

ATTENDU QUE l'autorisation de cette demande permettrait une modulation dans les façades de chacun des bâtiments;

ATTENDU QUE le second volet de la demande concerne le nombre minimum de bâtiments sur un même terrain pour considérer un projet intégré;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est également d'autoriser que seulement deux bâtiments soient construits sur un même lot, plutôt que trois, tel que stipulé à la section 9 du chapitre 4, ainsi qu'au chapitre 2 « Terminologie », du Règlement de zonage 1101, tout en considérant que les normes du projet intégré s'appliquent pour les lots distincts ne faisant pas partie du projet intégré;

ATTENDU QUE cette demande vise à résoudre un problème de délais encourus par les demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE les Services des infrastructures et de l'urbanisme et le promoteur étudient la possibilité de procéder à des branchements de service individuels sur chacun des terrains au lieu de créer des réseaux d'égout et d'aqueduc privés sur l'ensemble du site qui nécessitent lesdites autorisations du MDDELCC;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les demandes de dérogations devraient être autorisées tant au niveau des hauteurs de bâtiment que des normes visant les projets intégrés;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 459.14.18, adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 mars 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

---

---

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour les bâtiments sis au 133, 143, 153, 173 et 183, boulevard Armand-Frappier (Provigo), afin d'autoriser :

- un site planifié comprenant 5 bâtiments sur plusieurs terrains, plutôt qu'un projet intégré comprenant 3 bâtiments, tout en considérant que les normes du projet intégré s'appliquent pour les lots distincts ne faisant pas partie du projet intégré, tel que prévu à la section 9 du chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » ainsi qu'au chapitre 2 « Terminologie », du Règlement de zonage 1101;
- des bâtiments dont la hauteur est inférieure à 9,40 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone C-258 du Règlement de zonage 1101, soit :
  - 9,1 mètres pour 45 % de la surface du bâtiment situé au 133;
  - 9,1 mètres pour 24 % de la surface du bâtiment situé au 143;
  - 8,5 mètres pour 44 % de la surface du bâtiment situé au 183, de même que 8,2 mètres pour 17 % de sa surface et 7,6 mètres pour 20 % de sa surface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-252**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6, PAUL-DE MARICOURT – ZONE H-133**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6, rue Paul-De Maricourt a été soumise au Service de l'urbanisme au sujet de la construction d'un garage attenant;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction préparés par Architecture Casa et datés du 13 mars 2018 (révisés le 5 avril 2018);

ATTENDU QUE l'objectif est de construire un garage double au niveau du sol, attenant à la résidence et accessible en façade de cette dernière;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la largeur proposée pour ledit garage, soit 8,91 mètres, plutôt que 7,5 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette largeur permettrait de préserver un escalier existant menant au sous-sol de la résidence tout en conservant un espace suffisant pour le stationnement de deux véhicules côte à côte;

ATTENDU QUE la superficie du terrain permet amplement d'accueillir un garage d'une telle dimension, considérant que celui-ci sera localisé à plus de 30 pieds de la limite latérale gauche du terrain, soit à plus de 10 mètres, malgré sa largeur plus importante;

ATTENDU QUE la demande vise ainsi, au chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels », le tableau 4.1 de l'article 4.1.7.4. qui prévoit que la largeur intérieure maximale d'un garage attenant est de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation n'aura pas d'impact sur le voisinage et le bâtiment conservera une proportion équilibrée par rapport au large terrain sur lequel il est implanté;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 460.7.18 adoptée le 17 avril 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 6, rue Paul-De Maricourt, afin d'autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence, au niveau du sol, d'une largeur intérieure de 9 mètres, plutôt qu'un maximum de 7,5 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-253**

#### **APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 467, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-710**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, soumis par la propriétaire en date du 17 avril 2018, pour la construction d'une nouvelle résidence, située au 467, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 460.12.B.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-254**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (STATION-SERVICE AVEC DÉPANNEUR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, déposées par le mandataire du propriétaire en date du 9 avril 2018, pour la construction d'une nouvelle station-service avec dépanneur, et ce, conformément à la résolution 460.12.18.C du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-255**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par la compagnie Bilodeau, Baril, Lemming Architectes et datés du 3 avril 2018, pour le bâtiment commercial situé au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 460.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-256**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Lemay Michaud Architecture et datés du 1<sup>er</sup> décembre 2017, pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 2001, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 460.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-257**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications, concernant la couleur du garde-corps prévu en façade du bâtiment, apportées aux plans-concept d'agrandissement préparés par Cormier, Lefebvre, architectes et datés du 15 novembre 2017, pour le bâtiment commercial situé au 755, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 460.13.E.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-258**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1633, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BMW) – ZONE C-407**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur le bâtiment, préparés par United Sign System et datés du 9 janvier 2018, pour la place d'affaires « BMW » située au 1633, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 460.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-259**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE) – 6, RUE PAUL-DE MARICOURT ZONE H-133**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage en pièce habitable, préparés par Architecture Casa, datés du 13 mars 2018 et révisés en date du 5 avril 2018, pour la résidence située au 6, rue Paul-De Maricourt, et ce, conformément à la résolution 460.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-260**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 382, RUE DE GRENOBLE – ZONE H-234**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Gestion Plani-concept Architecture et déposés au mois d'avril 2018, pour la résidence située au 382, rue de Grenoble, et ce, conformément à la résolution 460.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 avril 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-261**

**AUTORISATION DE DÉMOLITION – 861, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction de deux bâtiments trifamiliaux sur la propriété située au 861, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire deux bâtiments de type triplex isolés sur le terrain où se trouve actuellement implantée une résidence unifamiliale isolée, laquelle serait démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité de démolition lors de sa séance tenue le 10 avril 2018, recommande au Conseil municipal d'approuver la démolition de la résidence située au 861, montée Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la démolition de la résidence située au 861, montée Sainte-Julie, conditionnellement au respect de l'article 11.1 « Délai d'appel » du Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-262**

#### **RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 16-202 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE A-712 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie MBA architecture du paysage et datés du 9 février 2016 (révisés en date du 17 février 2016), pour la propriété située au 1411, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 5 avril 2016, résolution 16-202;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu'au 5 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De reconduire la résolution 16-202 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-263**

**RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-264 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712 »**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 4 janvier 2016, pour la place d’affaires située au 1411, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 3 mai 2016, résolution 16-264;

ATTENDU QUE les travaux n’ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu’au 3 mai 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

De reconduire la résolution 16-264 telle qu’adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-264**

**RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 16-552 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (BEAU-SOIR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE A-714 »**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’affichage, préparés par Auvatech et datés du 9 juin 2016, pour la place d’affaires Beau-Soir située au 1411, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 4 octobre 2016, résolution 16-552;

ATTENDU QUE les travaux n’ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu’au 4 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

De reconduire la résolution 16-552 telle qu’adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-265**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 16-558 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE ET D'INSTALLATION D'UN ÉCRAN VERT (ACOUSTIQUE) (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'éclairage, préparés par EXP Expert conseil Granby et datés du 11 juillet 2016, et pour l'installation d'un écran vert (acoustique), pour la place d'affaires située au 1411, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 4 octobre 2016, résolution 16-558;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu'au 4 octobre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

De reconduire la résolution 16-558 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-266**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE les seconds mandats de MM. Martin Archambault et Éric Dupuis, à titre de membres du Comité de l'environnement, se sont terminés le 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux fois pour deux ans;

ATTENDU QUE MM. Martin Archambault et Éric Dupuis désirent poursuivre leur implication au sein du Comité de l'environnement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE les mandats de MM. Martin Archambault et Éric Dupuis soient renouvelés pour une période de deux ans se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2020.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-267**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 7 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
Jérôme Champagne	150 \$	Championnat provincial de judo 7 et 8 avril 2018 Amqui
Émilie Tessier	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior 7 et 8 avril 2018 Montréal
Maude Charbonneau	300 \$	Championnat canadien de ringuette 8 au 14 avril 2018 Winnipeg
Allyson Webb-Charland	300 \$	Compétition nationale de patinage de vitesse courte piste – Sélection nationale junior 2 21 au 24 mars 2018 Calgary
Léa St-Germain	150 \$	Championnat provincial AQUAM AAA Natation 23 au 25 avril 2018 Gatineau
Alexandre Migner	300 \$	Championnats canadiens de l'Est 2018 Patinage de vitesse 31 mars et 1 <sup>er</sup> avril 2018 Lévis
Mégane Therriault	150 \$	Championnats québécois 2017 Gymnastique 21 au 23 avril 2017 Victoriaville
Alex St-Onge	150 \$	Championnat québécois par catégorie d'âge Patinage de vitesse 10 et 11 mars 2018 Laval
Alexis Therriault	150 \$	Championnats québécois 2017 Gymnastique 21 au 23 avril 2017 Victoriaville

Julien Lamoureux	300 \$	Nationaux de ski 2018 Ski de fond 7 au 18 mars 2018 Thunder Bay, Ontario
Julien Lamoureux	500 \$	Tour B européen Ski de fond 4 au 19 février 2018 Europe (Autriche, Suisse et Allemagne)
Maxime Chamberland	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique senior 14 et 15 avril 2018 Mont-Tremblant
Vanessa Bélange	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior 7 et 8 avril 2018 Montréal
Nève Mailloux	300 \$	Championnats canadiens de l'Est Speedo 2018 Natation 12 au 15 avril 2018 Windsor
Marilyne Caron	300 \$	Championnat de l'Est Ringuette 19 au 22 avril 2018 Halifax, Nouvelle-Écosse
Annabelle Therriault	500 \$	Championnat The One Cheerleading 5 et 6 mai 2017 Orlando, États-Unis
Ariane Trudel	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior 7 et 8 avril 2018 Montréal
Alexis Ross	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Olivier Bacon	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Xavier Trudeau	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Jean-Philippe Desautels	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Samuel Kingsley	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Maxime Ly	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Xavier Ladouceur	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau

Mikael Diotte	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Julien Pontbriand	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
Marc Charpentier	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge 19 au 22 avril 2018 Gatineau
<b>TOTAL</b>	<b>4900 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-268**

**AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc. pour la compétition Invitation qui s'est déroulée les 16, 17 et 18 février 2018;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc. pour la quarantième édition de la Revue sur glace qui s'est déroulée les 21 et 22 avril 2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accorder au Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc. une aide financière de quarante heures pour la compétition Invitation, au taux horaire de 72,34 \$, taxes incluses, pour un total de 2 893,60 \$, ainsi qu'une aide financière de vingt heures pour la quarantième édition de la Revue sur glace, au même taux horaire, pour un total de 1 446,80 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2018 du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-269**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie emploie, depuis août 2016, une agente de bureau afin d'alléger les tâches administratives effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie afin que cette agente de bureau soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 avril 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 7 909,40 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-270**

**ENGAGEMENT – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS  
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (Ministère) dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, conformément à la résolution 18-174 adoptée à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE le montant total du projet est de 179 208 \$;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à n'utiliser la subvention que pour le paiement des seuls frais et dépenses reliés à ce projet;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son engagement à financer la totalité du projet « Acquisition de documents », y compris la part correspondant à la subvention du Ministère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-271**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur la rue Principale, entre la rue Bertrand et les limites de la municipalité de Saint-Amable, et de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Daigneault dans la zone du parc Jules-Choquet.

**18-272**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté, le règlement 1215 augmentant le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 4 750 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**18-273**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018 sous le numéro 18-271;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1084-8 a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le projet de règlement 1084-8 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur la rue Principale, entre la rue Bertrand et les limites de la municipalité de Saint-Amable, et de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Daigneault dans la zone du parc Jules-Choquet, soit adopté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-274**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU l'adoption du règlement 344 constituant un fonds de roulement;

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement 1179 augmentant le fonds de roulement pour le porter à 4 500 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Julie peut augmenter le montant du fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, sous le numéro 18-272;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet d'une présentation, conformément à la loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le projet de règlement augmentant le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 4 750 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté, soit adopté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-275**

**RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire obtenir des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis pour la construction d'un centre communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces services professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 sous le numéro 18-208;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1210 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-210;



---

---

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1210 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-276**

**RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis pour la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces services professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018 sous le numéro 18-209;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1211 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-211;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1211 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Mme Roy informe les citoyens présents dans la salle que la Coalition A-30, qui a fait des revendications afin d'obtenir, à court terme, une voie réservée pour désengorger l'autoroute 30, a reçu la confirmation, hier, du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. André Fortin, que la voie d'accotement sera dédiée au transport collectif dès septembre prochain.
- Mme Roy mentionne que la Coalition A-30 a également mis en place un comité concernant la mobilité sur la Rive-Sud afin d'avoir des modifications permanentes qui augmenteront la fluidité, dont l'élargissement de l'autoroute 30.
- Mme Roy invite la population à participer à l'événement « Je bouge avec mon doc! » qui aura lieu le dimanche 27 mai prochain.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

- Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Maurice Sirois**

- M. Sirois mentionne que le nettoyage des rues, dans le secteur du Vieux-Village, n'a pas été fait.

M. Bernardin mentionne qu'il y a deux balais de rue qui sont présentement en fonction pour le nettoyage des rues et qu'une grande partie du territoire avait été nettoyé.

- M. Sirois mentionne que le sentier asphalté pour se rendre à la boîte postale située dans le parc D'Auvergne est très sale.

Il est demandé qu'il soit nettoyé et il est suggéré que cette boîte postale soit déplacée à un autre endroit.

- M. Sirois mentionne que le lac de rétention situé au parc Armand-Frappier est de couleur verte.

Mme Roy mentionne que la Ville tente présentement de trouver une solution.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard demande si le nouveau centre communautaire nuira à la survie du bâtiment des Chevaliers de Colomb.

Mme Roy mentionne que non.

- M. Blanchard mentionne que les rues De Lanaudière, de Grenoble et du Périgord n'ont pas été nettoyées.

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu pose différentes questions relatives à la présentation du rapport financier 2017 de la Ville de Sainte-Julie.

Mme Roy répond aux questions.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande s'il est possible de rendre obligatoire la mention de l'adresse sur la carte loisir.

Mme Roy demandera qu'un rappel soit fait à la bibliothèque afin que les aînés soient informés de la possibilité que leur adresse soit inscrite sur leur carte loisir.

- M. Champagne demande si la FADOQ déménagera.

Mme Roy mentionne que la FADOQ déménagera, mais le moment demeure inconnu.

- M. Champagne demande si la Ville prévoit faire des rues en béton, car ce matériau est plus durable.

Mme Roy mentionne que les rues en béton sont effectivement plus durables, mais elles sont aussi très bruyantes; cela pourrait donc augmenter le nombre de plaintes causées par le bruit.

- M. Champagne mentionne qu'il trouve l'avenue Jules-Choquet bien aménagée.
- M. Champagne demande si le terrain de pétanque sera bientôt réparé.

Mme Roy mentionne que le moment où la réparation sera faite n'est pas encore connu.

**M. Rosaire Duchesne**

- M. Duchesne fait la lecture d'un document récapitulatif des derniers développements dans le dossier des logements accessoires.

Mme Roy remercie M. Duchesne.

**18-277**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 juin 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-278**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-278 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-279 1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

18-280 1.4 PROCLAMATION – JUIN, MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)

1.5 PAROLE AU PUBLIC – 546, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719

18-281 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MAI 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-282 2.1 ADOPTION – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2022

- 18-283 2.2 NOMINATIONS – ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 18-284 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 18-285 2.4 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPE – SOLUTION UMQ REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE
- 18-286 2.5 FERMETURE DE RUE ET CESSION – LOT 5 782 603 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – M. GÉRARD PROVOST ET SUCCESSION DE M. ARMAND PROVOST
- 18-287 2.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITE EN HISTOIRE – SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE RICHELIEU-YAMASKA
- 18-288 2.7 RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 18-289 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$
- 18-290 2.9 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-291 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-292 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 18-293 3.3 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2018, 2019 ET 2020
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-294 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-295 4.2 EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-296 4.3 ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE D'USAGE D'ALCOOL, DE DROGUES ET DE CERTAINS MÉDICAMENTS

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-297 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU SORBIER  
PROJET R-1197, LOT 1

18-298 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU  
PARC DU SORBIER – PROJET R-1197, LOT 1

18-299 5.3 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PNEUS  
NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS 2019-2022

18-300 5.4 ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES D'INCENDIE – FONDS  
RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

18-301 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE 2018

18-302 5.6 ADJUDICATION – ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ABRIS SOLAIRES  
POUR BANCS DE JOUEURS SUR UN TERRAIN DE BASEBALL – FONDS DE  
PARCS ET TERRAINS DE JEUX

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-303 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 15 MAI 2018

18-304 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET  
INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B)  
ZONES N-805 ET A-806

18-305 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1135, RUE NOBEL  
(AGRAFBEK) – ZONE A-604

18-306 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN  
LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1015, RUE PRINCIPALE – ZONE A-902

18-307 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
1990, RUE LÉONARD-DE VINCI (ISOTHERMIC) – ZONE C-151

18-308 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
2041, RUE LÉONARD-DE VINCI (TUNDRA) – ZONE I-167

18-309 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 509, AVENUE  
JULES-CHOQUET (L'ENCHANTERESSE) – ZONE C-208

18-310 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 640, MONTÉE  
SAINTE-JULIE (ESTHÉTIQUE SYLVIE HOULE) – ZONE C-305

18-311 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA TRANSFORMATION  
D'UN GARAGE RÉSIDENTIEL EN ESPACE COMMERCIAL – 725, MONTÉE  
SAINTE-JULIE ZONE C-305

18-312 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (HÔPITAL  
VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

- 18-313 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 990, MONTÉE SAINTE-JULIE (COUCHE-TARD/ ESSO) – ZONE C-333
- 18-314 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTES ET FENÊTRES) – 34, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 18-315 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) 44, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130
- 18-316 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UN SECOND ÉTAGE) – 955, RUE DES CHAMPS – ZONE H-332
- 18-317 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE 1372, RUE DU MOULIN ZONE H-326
- 18-318 6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 546, CHEMIN DE TOURAINE ZONE A-719
- 18-319 6.17 AUTORISATION DE DÉMOLITION – 1475 ET 1479, RUE PRINCIPALE ZONE H-315
- 18-320 6.18 RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 17-255 « APPROBATION – PIIA PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE ZONE A-708 »
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-321 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 18-322 7.2 DEMANDE D’AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 18-323 7.3 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.
- 18-324 7.4 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 18-325 7.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2018
- 8. AVIS DE MOTION**
- 18-326 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER, À TITRE D’USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150
- 18-327 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-328 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150

18-329 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**10. RÈGLEMENTS**

18-330 10.1 RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET

18-331 10.2 RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-332 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC – 546, CHEMIN DE TOURAINE – ZONE A-719**

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-279**

**PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;



ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-280**

#### **PROCLAMATION – JUIN, MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)**

ATTENDU QUE la Sclérose latérale amyotrophique (SLA) est une maladie neurodégénérative fatale dont l'espérance de vie est de deux à cinq ans et pour laquelle il n'existe encore aucun traitement;

ATTENDU QUE la Société de la SLA du Québec est le seul organisme dans la province dont la mission est d'offrir des services de soutien aux personnes atteintes de la SLA et à leurs proches, en plus de financer la recherche;

ATTENDU l'importance de soutenir les 3 000 Canadiens, dont 600 Québécois, dans leur lutte contre cette maladie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE proclamer le mois de juin, mois de la sensibilisation à la Sclérose latérale amyotrophique;

D'encourager la population julieilloise à accorder généreusement son appui à la cause de la Société de la SLA du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-281**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MAI 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 mai 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-282**

**ADOPTION – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2022**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mars 2013, la Ville de Sainte-Julie a adopté le document de planification stratégique de la Ville de Sainte-Julie ainsi que son plan d'action pour les années 2012-2022, conformément à la résolution 13-089;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'actualisation de ce plan d'action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action de la planification stratégique 2018-2022, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-283**

**NOMINATIONS – ABOLITION ET CRÉATION DE POSTES – DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

ATTENDU le départ à la retraite, le 3 août 2018, de M. Robert Morisset, directeur général adjoint;

ATTENDU QU'à la suite de l'annonce de ce départ, la structure administrative de la Ville a été revue et modifiée;

ATTENDU l'abolition et la création de plusieurs postes;

ATTENDU l'ajout d'une division sur la recherche socioéconomique et le développement de la ville intelligente au Service des communications et relations avec les citoyens, qui deviendra ainsi le *Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente*;

ATTENDU la modification du Service des infrastructures qui portera dorénavant le nom de *Service des infrastructures et gestion des actifs*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations présentées par le directeur général lors de la Commission administrative du 28 mai 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'abolir le poste de directeur général adjoint à compter du 9 octobre 2018;

D'abolir le poste de directeur des infrastructures, le poste de directeur des communications et relations avec les citoyens et le poste de responsable des opérations - travaux publics à compter du 13 juin 2018;

DE créer le poste d'adjoint au directeur général et directeur du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, le poste de directeur - Infrastructures et gestion des actifs, le poste de directeur - Qualité du milieu, le poste de responsable Sécurité publique et le poste de coordonnateur, planification stratégique et ville intelligente;

DE nommer Mme Mélanie Brisson au poste d'adjointe au directeur général et directrice du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente;

DE nommer M. Louis Beauchemin au poste de directeur - Qualité du milieu;

DE nommer M. Marcel jr. Dallaire au poste de directeur - Infrastructures et gestion des actifs;

DE nommer M. Yves St-Hilaire au poste de responsable Sécurité publique;

QUE toutes ces nominations entrent en vigueur à compter du 13 juin 2018;

QUE la Ville de Sainte-Julie remercie chaleureusement M. Robert Morisset pour son excellent travail, ses belles réalisations, son dévouement et le professionnalisme dont il a fait preuve au cours des douze années passées au sein de l'organisation de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-284**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QUE *l'Entente de services – Gestion animale et opération de la fourrière municipale* avec les Services animaliers de la Vallée du Richelieu (SAVR) prendra fin le 31 décembre 2018, conformément à la résolution 18-221 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2018;

---

---

ATTENDU QUE les municipalités clientes des SAVR, dont la Ville de Sainte-Julie, sont favorables à la constitution d'une régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée du Richelieu;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'*Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée du Richelieu*, dont le projet est joint à la présente, ainsi que tout autre document requis y donnant effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-285**

#### **MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités* et à la Solution UMQ, la Ville de Sainte-Julie souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsque applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ ainsi que le mandat à Mallette actuaires inc.;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE le Conseil confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville mandate l'UMQ à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc.;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE la Ville accepte qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes, ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, pourvu que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-286**

**FERMETURE DE RUE ET CESSION – LOT 5 782 603 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – M. GÉRARD PROVOST ET SUCCESSION DE M. ARMAND PROVOST**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à la rénovation cadastre de tous les lots situés sur son territoire, conformément à la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*;

ATTENDU QUE lors de cette rénovation cadastrale, il a été constaté qu'une parcelle de terrain, sans désignation cadastrale et représentant l'ancien chemin montré à l'originnaire, soit le rang de l'Église Nord-Est (aujourd'hui rue Principale), appartenait à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette parcelle est désormais connue sous le numéro de lot 5 782 603 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU QUE la Ville a connu l'existence de ce lot seulement au moment de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE ce lot a un caractère de rue, mais n'a jamais été utilisé à cette fin, car le tracé de la rue Principale a été déplacé il y a plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la fermeture de cette rue portant le numéro de lot 5 782 603;

ATTENDU QUE le lot 5 782 603 est situé face aux propriétés sises aux 1014, 1026 et 1036, rue Principale;

ATTENDU QUE les propriétaires de ces propriétés ont toujours entretenu la parcelle du lot située face à leur propriété croyant qu'elle leur appartenait;

ATTENDU QUE la Ville croyait également que les parcelles du lot 5 782 603 situées face à ces propriétés leur appartenaient;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent faire l'acquisition de la parcelle du lot 5 782 603 située face à leur propriété;

---

---

ATTENDU QUE l'acquisition du lot 5 782 603 permettra à ces propriétaires de régulariser certaines situations survenues à la suite de la rénovation cadastrale, soit notamment :

- deux des trois silos appartenant au 1026, rue Principale sont désormais situés au 1036, rue Principale;
- un bâtiment empiète sur le lot 5 782 603;
- la marge avant des propriétés n'est pas conforme au règlement de zonage;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE décréter la fermeture de la rue portant le numéro de lot 5 782 603 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

DE procéder à la subdivision du lot 5 782 603 en trois parcelles de terrain;

DE céder, pour la somme de 1 \$ et autres bonnes et valables considérations, ces parcelles de terrain aux propriétaires des 1014, 1026 et 1036, rue Principale;

DE mandater un arpenteur-géomètre et un notaire afin de procéder à la préparation de tous les documents et actes nécessaires à la remise en état des propriétés sises au 1014, 1026 et 1036, rue Principale;

QUE la Ville consent à payer le tiers des frais et des honoraires professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire mandatés en vertu de la présente résolution;

D'autoriser la mairesse et la greffière, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer les actes relatifs à la cession du lot 5 782 603 ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-287**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITE EN HISTOIRE – SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE RICHELIEU-YAMASKA**

ATTENDU QUE le Gala mérite en histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska a pour but de souligner l'excellence de la connaissance de notre histoire nationale chez les jeunes;

ATTENDU QUE lors de cet événement, qui s'est tenu le 21 mai dernier, de nombreux étudiants de la Ville de Sainte-Julie ont été honorés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce gala;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 500 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska inc. pour l'édition 2018 du Gala mérite en histoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-288**

**RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 18-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2018 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier certaines dépenses non prévues à la résolution 18-004;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De ratifier les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES
Souper Homards 2018 de La Traversée (Suzanne Roy, Nicole Marchand, Lucie Bisson et Isabelle Poulet)	24 mai 2018 Club de golf Le Parcours du Cerf, Longueuil	250 \$	4
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-289**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1210 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 845 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 845 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1210 afin de payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-290**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1211 AFIN DE PAYER LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 300 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 300 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement 1211 afin de payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-291**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 mai au 7 juin 2018 :

Liste F-2018-11	Chèques à ratifier	882 340,20 \$
Liste F-2018-12	Comptes à payer	4 110 704,91 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay



RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 mai au 7 juin 2018 apparaissant sur les listes F-2018-11 et F-2018-12;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-292**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement et par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 8 juin 2018 dans la section Fonds de roulement, totalisant un montant de 72 464,06 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023.

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 8 juin 2018 dans la section Fonds de parcs et terrains de jeux, totalisant un montant de 25 000 \$, soit fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-293**

#### **ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2018, 2019 ET 2020**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains mandats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes concernant l'adjudication d'un mandat pour la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers pour les années 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-294**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

VIENS-LAVERDIÈRE, Esther	Syndiqué	Préposé à l'entretien à journalier et jardinier 18 juin 2018
--------------------------	----------	--

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)**

CHAPLEAU, Lauryane	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
DANIS, Sébastien	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 11 juin 2018
GAGNÉ, Rose	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
JOLIN, Daniel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 4 juin 2018
KANE, Justine	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque 11 juin 2018
LABERGE, Ludvik	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 19 juin 2018
LESSARD, Justine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil 26 juin 2018
LOUIS-SEIZE-TOUGAS, Mélissa	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire 11 mai 2018

---

---

MARTIN, Gabrielle	Étudiant	Animatrice de l'escouade du livre à la bibliothèque 11 juin 2018
MÉLANÇON, Vincent	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil 26 juin 2018
TREMBLAY, Daniel	Non syndiqué	Animateur médialab 15 mai 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-295**

**EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de pompier au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher M. Ludovic Dupré au poste de pompier à compter du 18 juin 2018, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail des pompiers de la Ville de Sainte-Julie en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-296**

**ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE D'USAGE D'ALCOOL, DE DROGUES ET DE CERTAINS MÉDICAMENTS**

ATTENDU l'adoption prochaine du projet de loi fédérale C-45, *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois*, et du projet de loi provinciale 157, *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*;

ATTENDU les nouvelles obligations en matière de relations de travail qui découleront de ces changements législatifs, notamment en ce qui a trait à la santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Ville désire revoir, adapter et renforcer les mesures mises en place au sein de son organisation relativement à l'interdiction de consommer de la drogue ou de l'alcool sur les lieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville souhaite ainsi se doter d'une politique officielle en matière d'usage d'alcool, de drogue et de certains médicaments;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations présentées par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de drogues et de certains médicaments jointe à la présente résolution;

QUE toute autre politique ou mesure administrative de la Ville concernant l'usage d'alcool, de drogue et de médicaments soit par la présente abrogée.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-297**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU SORBIER – PROJET R-1197, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée concernant les travaux d'aménagement dans le parc du Sorbier, incluant la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux, prévus au règlement 1197 ainsi qu'au fonds réservé – fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 28 février 2018 conformément à la loi;

ATTENDU l'octroi d'aide financière concernant un parcours santé pour aînés dans un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5 Municipalités amies des aînés;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 26 mars 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) située au 320, boulevard Pierre-Boursier à Châteauguay (Québec) J6J 4Z2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc du Sorbier, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 733 872,18 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 février 2018;

QUE l'option B de ces travaux au montant de 184 662,96 \$ soit payée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-298**

**PROVISION – GESTION DU PROJET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU SORBIER – PROJET R-1197, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le parc du Sorbier, incluant la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux, à la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour une somme de 733 872,18 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le parc du Sorbier, incluant la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 73 387,22 \$, ce qui porte le montant autorisé à 807 259,40 \$;

QUE la provision pour l'option B de ces travaux au montant de 18 466,30 \$ soit payée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-299**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS 2019-2022**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

---

---

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à UMQ, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CSPQ et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-300**

#### **ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES D'INCENDIE – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la conversion de bornes d'incendie afin qu'elles soient dotées d'une sortie Storz de quatre pouces (4");

---

---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 mai 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie BF-Tech inc., située au 888-E, rue Cité-des-Jeunes à Saint-Lazare (Québec) J7T 2B5;

D'accorder le contrat à la compagnie pour la conversion de bornes d'incendie, pour une somme de 26 342,73 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 mai 2018;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-301**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux d'entretien horticole, tels le désherbage, le découpage de bordures et la transplantation, pour l'année 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 mai 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE l'article 2 des directives aux soumissionnaires permet à la Ville de reconduire le contrat pour une période additionnelle d'un an, et ce, au prix et aux conditions indiquées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour les travaux d'entretien horticole à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie à Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour une somme de 30 567,25 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-302**

**ADJUDICATION – ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX ABRIS SOLAIRES POUR BANCS DE JOUEURS SUR UN TERRAIN DE BASEBALL – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat et l'installation de deux abris solaires pour bancs de joueurs sur un terrain de baseball;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 5 juin 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour l'achat et l'installation de deux abris solaires pour bancs de joueurs sur un terrain de baseball à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc., située au 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57 à Nicolet (Québec) J3T 1A1, pour une somme de 40 184,91 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 juin 2018;

D'autoriser une affectation du fonds réservé – fonds de parcs et terrains de jeux de 5 694,18 \$ afin de compléter le financement de ce projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-303**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 15 MAI 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 mai 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mai 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**18-304**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET  
INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) – ZONES N-805 ET A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction du projet intégré de la boucle B, comprenant 26 résidences unifamiliales isolées situé dans le Quartier Lumicité, préparés par la firme d'architecture Élitek et déposés par le Groupe Pépin au mois de mai 2018, et ce, conformément à la résolution 461.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-305**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1135, RUE NOBEL  
(AGRAFBEK) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 8 mai 2018, pour la place d'affaires Agrafbec située au 1135, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 461.11.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-306**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN  
LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1015, RUE PRINCIPALE – ZONE A-902**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour l'aménagement d'un logement accessoire au 1015, rue Principale, soit en zone agricole, a été soumise au Service de l'urbanisme et présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au mois d'avril 2018;

---

---

ATTENDU QUE les membres du CCU dans la résolution 460.13D.18, adoptée le 17 avril 2018, recommandaient au Conseil municipal l'approbation des plans-concept de construction, préparés par la compagnie Dessins Drummond et datés du 8 mars 2018, pour l'aménagement d'un logement accessoire au 1015, rue Principale, conditionnellement à ce que le positionnement du garage soit revu afin de moduler davantage la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept de construction, datés du 8 mai 2018, ont été déposés conformément aux modifications demandées;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction pour l'aménagement d'un logement accessoire, préparés par Dessins Drummond et datés du 8 mai 2018, pour la résidence située au 1015, rue Principale, tels que présentés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-307**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
1990, RUE LÉONARD-DE VINCI (ISOTHERMIC) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par la compagnie Posimage et datés du 12 avril 2018, pour la place d'affaires Isothermic située au 1990, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 461.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-308**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
2041, RUE LÉONARD-DE VINCI (TUNDRA) – ZONE I-167**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 9 mai 2018, pour la place d'affaires Tundra située au 2041, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 461.19.B.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-309**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
509, AVENUE JULES-CHOQUET (L’ENCHANTERESSE) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, déposés en date du 3 mai 2018, pour la place d'affaires L'Enchanteresse située au 509, avenue Jules-Choquet, local E, et ce, conformément à la résolution 461.14.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-310**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
640, MONTÉE SAINTE-JULIE (ESTHÉTIQUE SYLVIE HOULE) – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 18 avril 2018, pour la place d'affaires Esthétique Sylvie Houle située au 640, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 461.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-311**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA TRANSFORMATION D'UN GARAGE RÉSIDENTIEL EN ESPACE COMMERCIAL – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction pour la transformation d'un garage résidentiel en espace commercial, préparés par Éric Leblanc, architecte, et datés du 5 avril 2018, pour la résidence unifamiliale située au 725, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 461.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-312**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (HÔPITAL VÉTÉRINAIRE VICTORIA) – 755, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage de la place d'affaires Hôpital vétérinaire Victoria située au 755, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme dans la résolution 461.6.18, adoptée le 15 mai 2018, recommandaient au Conseil municipal l'approbation des plans-concept d'affichage, préparés par Le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 18 avril 2018, pour le 755, montée Sainte-Julie, selon certaines conditions;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept d'affichage, datés du 1<sup>er</sup> juin 2018, ont été déposés conformément aux modifications demandées;

ATTENDU QUE les plans-concept modifiés ont été présentés aux membres du Conseil municipal, réunis lors de la Commission administrative du 4 juin 2018, et que ces derniers ont donné leur accord aux nouveaux plans-concept;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par Le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 1<sup>er</sup> juin 2018, pour la place d'affaires Hôpital vétérinaire Victoria située au 755, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 461.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-313**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
990, MONTÉE SAINTE-JULIE (COUCHE-TARD/ ESSO) – ZONE C-333**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 12 juillet 2017, pour la place d’affaires Couche-Tard/ Esso située au 990, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 461.10.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-314**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTES ET  
FENÊTRES) – 34, RUE DU VERT-BOIS - ZONE H-130**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement de portes et fenêtres, préparés par Élitex et datés du 7 avril 2018, pour la résidence située au 34, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 461.8.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-315**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE)  
44, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de la toiture, déposés par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale située au 44, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 461.16.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-316**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN  
SECOND ÉTAGE) – 955, RUE DES CHAMPS – ZONE H-332**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Marie-Christine Halde et datés du 12 avril 2018, pour la résidence située au 955, rue des Champs, et ce, conformément à la résolution 461.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-317**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE  
EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 1372, RUE DU MOULIN – ZONE H-326**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise en marge fixe sur rue secondaire, déposés par le propriétaire en date du 11 mai 2018, pour la résidence située au 1372, rue du Moulin, et ce, conformément à la résolution 461.19.A.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 mai 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-318**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 546, CHEMIN DE TOURAINE  
ZONE A-719**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence en zone agricole au 546, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec pour l'obtention d'un permis de construction d'un bâtiment unifamilial isolé sur le lot 5 881 113, en zone agricole, a été soumise au Service de l'urbanisme en avril 2018;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan de localisation réalisé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 28 mars 2018 et portant la minute 55842;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne peut appuyer la demande d'autorisation présentée en raison d'une non-conformité du lot 5 881 113;

ATTENDU QUE la profondeur arpentée, figurant au plan de localisation fourni, est de 77,54 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone A-719 prescrit un maximum de 60 mètres;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire faisant l'objet de la demande peut faire l'objet d'une dérogation;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDUE QUE des discussions sont en cours entre le Service de l'urbanisme et la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour modifier certaines dispositions concernant la profondeur des îlots de certains secteurs déstructurés, identifiés au schéma d'aménagement et de développement en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 461.18.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 15 mai 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la future propriété située au 546, chemin de Touraine afin d'autoriser :

- la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 881 113 ayant une profondeur de 78 mètres, plutôt que 60 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-719 du Règlement de zonage 1101.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-319**

**AUTORISATION DE DÉMOLITION – 1475 ET 1479, RUE PRINCIPALE – ZONE H-315**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction d'un bâtiment multifamilial sur la propriété située aux 1475 et 1479, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire un bâtiment de 18 logements sur le terrain où se trouvent actuellement implantées deux résidences unifamiliales isolées, lesquelles seront démolies dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité de démolition, lors de sa séance tenue le 4 juin 2018, recommande au Conseil municipal d'approuver la démolition des deux résidences situées aux 1475 et 1479, rue Principale;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la démolition des deux résidences situées aux 1475 et 1479, rue Principale, conditionnellement au respect de l'article 11.1 *Délai d'appel* du Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-320**

**RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 17-255 « APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT EN ZONE AGRICOLE – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE ZONE A-708 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'une résidence sur un terrain vacant en zone agricole au 1450, chemin de la Belle-Rivière, préparés par Architecture Charles Trépanier et datés d'avril 2017, a été soumise au Service de l'urbanisme;



ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 2 mai 2017, résolution 17-255;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu'au 2 mai 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

De reconduire la résolution 17-255 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-321**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
Jérôme Champagne	300 \$	Championnats canadiens de judo
Léa St-Germain	300 \$	Championnats canadiens de l'Est
Anouchka Beaudry	500 \$	Championnats du monde U24
Alexis Therriault	150 \$	Championnats québécois 2018
Thomas Belzile	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Edward Handfield	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Lewis Monge	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge

Brandon Savaria	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Esteban Gauthier	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Charles Poudrette	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Xavier Lacoste	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Michaël Gingras	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Félix-Hugo Beauchemin	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Vincent De Lafontaine	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Benoit Desrosiers	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Charles-Étienne Dufour	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Louis-Philippe Dufour	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Ludovic Dupré	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Tommy Dyotte-Delorme	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
William-Élie Boulanger	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Jérémy Forcier	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Marc-André Galipeau	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Vincent Jomphe	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Frédéric Langlois	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
David Mercier	75 \$	Championnats interrégionaux 2018
Association de ringuette	1 400 \$ (frais d'inscription maximum 200 \$ par équipe x 7 équipes)	Championnat provincial LRQ 2018 Championnat provincial A & B 2018 Championnats canadiens de l'Est
Magali Aubé	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Emmy Barolet	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Laurie Claveau	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Ève Côté	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Audrey-Maude Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A

Charlotte Gauthier	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Noémy Gosselin	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Megan Lacombe	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Léa Lambert	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Maeva Larocque	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Maélie Marquis-Dubé	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Noémie Plante	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Jeanne Verret	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Benjamine A
Camille Breton	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Juliette Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Jade Desilets	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Janie Handfield	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Claudie Lessard	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Charlotte Nadeau	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Camille Paquin	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Maude Quenneville	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Maryanne Richard	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018 Junior A
Kellyane Beaulieu-Gagnon	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Coralie Beaugard	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Séléna Benoit	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Évie Croteau	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Angélie Gilbert	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Naomi Girard	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Anabelle Lafontaine	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Lolyta Péloquin	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Maxim Robinson	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A

Maxim Scully	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Léa Simard	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Maude Viens	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome A
Mégane Archer	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Noémie Bisailon	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Aurélie Cyr	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Éva-Anne Cyr	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Anouk Dugas	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Ève Landry	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Lily-Rose Ménard	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Coralie Messier	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Justine Remington	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Ève Robert	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Magalie Savaria	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Arianne St-Gelais	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Danie Tourigny	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Atome B
Amélie Bisailon	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Marika Boucher	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Laurie Bracken	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Élodie Charron	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Rosalie Côté	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Marijanne Gagnon	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Chloé Hunter	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Laurana Lapointe	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Léane Morin	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Florence Nicole	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B

Marina Ravenelle	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Sarah Thomassin	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Benjamine B
Naomi Brasseur	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Maïka Brault	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Mélodie Côté	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Emma-Gabrielle Galarneau	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Méliane Héroux	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Sabrina Laflamme	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Carolane Lefebvre	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Océanne Martin	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Ariane Mercier	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Audrey Thériault	75 \$	Championnat provincial A & B 2018 – Junior B
Magali Aubé	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Emmy Barolet	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Laurie Claveau	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Ève Côté	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Audrey-Maude Cyr	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Charlotte Gauthier	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Noémy Gosselin	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Megan Lacombe	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Léa Lambert	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Maeva Larocque	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Maélie Marquis-Dubé	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Noémie Plante	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Jeanne Verret	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Benjamin Cappuccilli	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge

Zachary Gagnon	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Marius Michaud	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Philip Isabelle	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Olivier Labrie	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Shayan Daruwalla	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Charles Lagueux	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Jordan Lessard	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Philippe Gélinas	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Mikael Hache	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Mathieu Munger	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Francois Murray	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Nicolas Charron	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
Vincent Cloutier	75 \$	Championnats provinciaux de hockey masculins - Coupe Dodge
<b>TOTAL</b>	<b>11 725 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-322**

**DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun tenue le 18 novembre 2017 et pour l'organisation de la compétition amicale de fin de saison qui s'est déroulée le 7 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande du club de patinage de vitesse respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie une aide financière de cinq heures pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun, au taux horaire de 72,33 \$, pour un total de 361,65 \$, ainsi qu'une aide financière de cinq heures pour la compétition de fin de saison amicale, au même taux horaire, pour un total de 361,65 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2018 du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-323**

**AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de l'événement « Journée de la famille » sous le thème « Les pirates sont en ville! », prévu le 8 septembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est en faveur d'un tel événement organisé pour les familles julievilloises;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 juin 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 11 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses pour l'événement « Journée de la famille », prévu le 8 septembre 2018, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-324**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE le club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie a embauché Mme Vicky Labourdette afin d'alléger les tâches effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les Fines Lames de Sainte-Julie afin que Mme Labourdette soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

De verser une aide financière de 980,60 \$ au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la saison 2017-2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-325**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoires extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE ce contrat vise la gestion du personnel, l'animation et la surveillance des bains libres, l'entretien de base et le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et pataugeoires;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accepter les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures, lequel contrat est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**18-326**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER, À TITRE D’USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages de la sous-classe C505 « Service de location », dans la zone C-150.

**18-327**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie*.

**18-328**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER, À TITRE D’USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages de la sous-classe C505 « Service de location »;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, sous le numéro 18-326;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages de la sous-classe C505 « Service de location », dans la zone C-150, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-73;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

---

---

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-329**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, sous le numéro 18-327;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-330**

**RÈGLEMENT 1084-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 60 KM/H SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE BERTRAND ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, ET DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H SUR LA RUE DAIGNEAULT DANS LA ZONE DU PARC JULES-CHOQUET**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018 sous le numéro 18-271;

ATTENDU QUE le projet de règlement 1084-8 a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-273;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1084-8 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 60 km/h sur la rue Principale, entre la rue Bertrand et les limites de la municipalité de Saint-Amable, et de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Daigneault* dans la zone du parc Jules-Choquet, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-331**

**RÈGLEMENT 1215 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ POUR LE PORTER À 4 750 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU l'adoption du règlement 344 constituant un fonds de roulement;

ATTENDU l'adoption du *Règlement 1179 augmentant le fonds de roulement pour le porter à 4 500 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté* lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie peut augmenter le montant du fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, sous le numéro 18-272;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'une présentation, résolution 18-274;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1215 augmentant le fonds de roulement de 250 000 \$ pour le porter à 4 750 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy informe les citoyens présents dans la salle que M. Bernardin, directeur général de la Ville, a remporté le Prix Distinction de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) pour l'ensemble de sa carrière.
- Mme Roy mentionne également que M. Patrick Quirion, trésorier de la Ville, a remporté le prix Mérite COMAQ de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'ensemble de sa carrière.
- Mme Roy souligne l'anniversaire du conseiller, M. Normand Varin.
- Mme Roy souhaite une joyeuse fête des Pères à tous les papas.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les conseillères et conseillers se joignent à Mme Roy pour féliciter M. Bernardin.
- Mme Lucie Bisson informe les citoyens qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la vitesse sera modifiée sur un tronçon du rang des Vingt-Cinq à Saint-Bruno-de-Montarville, passant de 70 km/h à 50 km/h.
- M. Bernardin profite également de l'occasion pour féliciter Mme Roy pour le Prix Francine-Ruest-Jutras qui lui a été décerné dans le cadre des assises 2018 de l'Union des municipalités du Québec.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Sébastien Cormier**

- M. Cormier mentionne que lors de l'aménagement des nouveaux jeux d'eau au parc Joseph-Véronneau, les anciens modules de jeux n'ont pas été réinstallés. Ces modules de jeux étaient très appréciés par les enfants âgés de sept ans et plus. Les jeux d'eau ciblent plutôt la clientèle des tout-petits. Les enfants et les parents du quartier sont très déçus de ne plus avoir ces jeux, d'autant plus qu'ils n'ont pas été consultés.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites afin de savoir s'il est possible de remettre en place ces modules de jeux.

**M. Pierre Benoit**

- M. Benoit félicite M. Bernardin pour son trophée de l'ADGMQ.
- M. Benoit mentionne avoir fait une demande au mois d'avril dernier afin que la Ville installe de façon permanente un afficheur de vitesse sur la route 229. Or, l'afficheur de vitesse n'a été installé que durant trois semaines. Dès le retrait de l'afficheur, les gens ont recommencé à circuler rapidement.
- M. Benoit demande que l'afficheur soit installé de façon permanente. Il est également demandé que la vitesse soit réduite à 50 km/h sur le tronçon de la route 229 où il y a des résidences.

Mme Roy mentionne qu'une demande sera à nouveau faite auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin que la vitesse soit baissée à 50 km/h.

- M. Benoit souhaiterait qu'une étude de circulation soit éventuellement faite à cet endroit, car la construction de centaines de résidences dans le Quartier Lumière emmènera une augmentation de la circulation.

Mme Roy prend bonne note de cette suggestion.

- M. Benoit demande que la Ville installe un feu de circulation clignotant permettant de tourner à gauche sur la rue Principale, à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval.

Mme Roy va en faire la demande au MTMDET et précise que ces deux lettres seront également transmises en copie conforme au député, M. Stéphane Bergeron.

- Finalement, M. Benoit demande si la Ville a autorisé un site d'enfouissement sur le terrain de M. Gilles Pépin. M. Benoit craint que la quantité de camions sur la montée des Quarante-Deux augmente considérablement à cause de ce site.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit d'un site de remplissage et que ce site a été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Cependant et afin qu'il n'y ait pas trop de camions sur la montée des Quarante-Deux, la Ville a adopté un règlement qui encadre cet usage de site de remplissage.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande si la Ville a reçu la lettre de remerciements du Club de pétanque concernant les travaux d'aménagement du terrain de pétanque.

Mme Roy confirme avoir reçu cette lettre et d'en avoir fait part aux membres du Conseil.

- M. Champagne remercie également M. Luc Brassard pour son soutien durant ces travaux.
- M. Champagne demande à quelle date est la prochaine collecte de sang de la mairesse.

Mme Roy n'a pas la date exacte, mais confirme que ce sera au mois de septembre.

#### **M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard demande à quel endroit sera situé le nouveau centre communautaire.

Mme Roy mentionne qu'elle ne peut pas encore confirmer où sera situé le centre communautaire.

- M. Blanchard demande si la Ville a des problèmes avec le recyclage du verre cassé.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, le verre cassé est difficile à manipuler et pollue le papier. Cependant, il y a des technologies qui existent afin de ramasser les morceaux de verre. De plus, il existe présentement un débat à l'effet de savoir si le centre de tri doit accepter les bouteilles de vin ou si celles-ci doivent plutôt être consignées.

- M. Blanchard demande s'il pourrait éventuellement y avoir un cinquième bac.

Mme Roy répond que non.

#### **M. Réjean Lamoureux**

- M. Lamoureux mentionne avoir fait une demande de dérogation mineure pour sa propriété et souhaiterait savoir où en est rendu son dossier.

Mme Roy mentionne que sa demande sera traitée à l'intérieur du prochain règlement de zonage omnibus.

#### **M. Pierre Benoit**

- M. Benoit demande si la gestion de l'organibac va bien.

Mme Roy mentionne que tout va bien et que la participation citoyenne est intéressante, et ce, malgré les problèmes rencontrés au niveau des communications de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Mme Roy demande aux citoyens de mettre l'organibac à la rue chaque semaine, même s'il n'est pas plein, car il est important que l'usine de biométhanisation reçoive la matière organique de façon régulière.

- M. Benoit suggère que les citoyens en soient informés sur Internet.

#### **M. Denis Houle**

- M. Houle souligne que le chemin du Fer-à-Cheval est affaissé près de la rue Principale, en se dirigeant vers la municipalité de Saint-Amable.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites.

**M. Sébastien Cormier**

- M. Cormier est intéressé à ce que sa rue soit conviviale, mais est inquiet au niveau du déneigement en hiver.

Mme Roy mentionne que les boîtes des rues conviviales sont enlevées durant l'hiver.

- M. Cormier aimerait organiser un tournoi de pétanque intergénérationnel et demande qui pourrait l'aider.

Mme Roy demande à M. Cormier de donner ses coordonnées à Mme Mélanie Brisson afin qu'elle puisse lui transmettre toute l'information nécessaire à cet effet.

**18-332**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit et est levée à 21 h 14.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 10 juillet 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Robert Morisset, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées : La conseillère Isabelle Poulet  
Le conseiller Claude Dalpé

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-333**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

##### **18-333 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 420 ET 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 ET C-259

##### **18-334 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JUIN 2018**

#### **2. ADMINISTRATION**

##### **18-335 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2018**

##### **18-336 2.2 NOMINATION – ADMINISTRATEUR – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

- 18-337 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 18-338 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – ADDENDA 2
- 18-339 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES JARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE ET ALS. – DOSSIER 505-22-025626-179
- 18-340 2.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA ROUTE 229 ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
- 18-341 2.7 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$
- 18-342 2.8 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$
- 18-343 2.9 INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – OBLIGATION DE VIRAGE À DROITE – RUE DEBRÉ
- 18-344 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES IRIS
- 18-345 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU LAC
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-346 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-347 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT
- 18-348 3.3 AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
- 18-349 3.4 SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – RUE MICHAEL-FARADAY
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-350 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-351 4.2 EMBAUCHE – CHEF DE SECTION – GÉNIE CIVIL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS



18-352 4.3 NOMINATION ET EMBAUCHE – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE L'URBANISME

18-353 4.4 RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 218

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-354 5.1 REJET DE SOUMISSIONS – ABRI DE SERVICE PRÉFABRIQUÉ ET REMPLACEMENT D'UNE SURFACE D'AIRE DE JEUX PARC JULES-CHOQUET

18-355 5.2 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉPARATION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET

18-356 5.3 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU BÂTIMENT INCENDIÉ À LA STATION D'ÉPURATION

18-357 5.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE PRINCIPALE – RÈGLEMENT 1216

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-358 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 19 JUIN 2018

18-359 6.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI ZONE C-151

18-360 6.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 420 ET 440, RUE DE MURANO ZONE C-258

18-361 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1131, RUE NOBEL (TECHNO PAK) – ZONE A-604

18-362 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

18-363 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTE ET FENÊTRES) – 566, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205

18-364 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1590, RUE PRINCIPALE (BMR) – ZONE C-205

18-365 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) 1530, RUE PRINCIPALE – ZONE C-248

18-366 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1659, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (SHELL/BONI-SOIR) – ZONE C-257

18-367 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BÂTIMENT B – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

- 18-368 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS F ET G – 440 ET 420, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 18-369 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 670, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 18-370 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (8 LOGEMENTS) – CLOS DU VILLAGE 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 18-371 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES – ZONE H-105
- 18-372 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT – 310, RUE DES BOULEAUX – ZONE H-124
- 18-373 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER 15-17, RUE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-140
- 18-374 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148
- 18-375 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE – 1871, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-253
- 18-376 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTES ET FENÊTRES) – 693, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-406
- 18-377 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) 2213, RUE DE BARCELONE – ZONE H-418
- 18-378 6.21 DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 881 113 (546, CHEMIN DE TOURAINÉ) – ZONE A-719
- 18-379 6.22 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 18-380 6.23 DÉSIGNATION D'AVENUES PUBLIQUES ET D'UNE BANQUE DE NOMS DE RUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « QUARTIER LUMICITÉ »
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-381 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 18-382 7.2 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE ÉDITION 2018
- 18-383 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ACTIVITÉS SUR GLACE – VILLE DE SAINTE-JULIE ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE
- 18-384 7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-385 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS
- 18-386 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 18-387 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305
- 18-388 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-389 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-390 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 18-391 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 18-392 8.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 18-393 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

- 18-394 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL
- 18-395 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS
- 18-396 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT P1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-397 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT P1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-398 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT P1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 18-399 9.7 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 18-400 9.8 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DE COULOMBE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$
- 18-401 9.9 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150

**10. RÈGLEMENTS**

- 18-402 10.1 RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-403 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-1516
- 420 ET 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 ET C-259

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-334**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
12 JUIN 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 juin 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-335**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET  
OCTOBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Normand Varin, maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-336**

**NOMINATION – ADMINISTRATEUR – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU la création, le 1<sup>er</sup> juin 2018, de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville (OMH);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit nommer un administrateur pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie nomme le conseiller M. Normand Varin à titre d'administrateur de l'OMH;

DE transmettre une copie de la présente résolution à l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-337**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a accordé une aide financière à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) pour l'organisation de ces interventions sur son territoire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier à intervenir entre la MRC de Marguerite-D'Youville et les équipes d'intervenants d'urgence, dont copie est jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-338**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – ADDENDA 2**

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie intervenue en 2011 entre les municipalités de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à cette entente, notamment pour y introduire la gestion opérationnelle des services spécialisés de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'addenda n<sup>o</sup> 2 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, joint à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-339**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE ET ALS. DOSSIER 505-22-025626-179**

ATTENDU la poursuite de Desjardins Assurances générales inc. intentée contre la Ville de Sainte-Julie à la Cour du Québec et portant le n<sup>o</sup> 505-22-025626-179;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandations présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou le cabinet Robinson Sheppard Shapiro à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au règlement à l'amiable dans le dossier de la Cour du Québec portant le n<sup>o</sup> 505-22-025626-179.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-340**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA ROUTE 229 ET LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (Ville) a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant de la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-341**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1197 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU SORBIER AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 570 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 570 000 \$**

ATTENDU QUE le *Règlement 1197 pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 570 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$*, a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 sous le n<sup>o</sup> 17-536 et est entré en vigueur le 26 décembre 2017;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1197 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée et au financement provenant du fonds de parcs et terrains de jeux;



---

---

ATTENDU QUE la dépense prévue pour ces travaux augmente à 812 000 \$, qu'un montant de 142 000 \$ est affecté du fonds de parcs et terrains de jeux et qu'un montant de 100 000 \$ est affecté de la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier ce règlement, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le titre du règlement 1197 soit remplacé par le suivant :

« *Règlement 1197 pour payer le coût des travaux de réfection du parc du Sorbier ainsi que les frais contingents pour un montant de 812 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 570 000 \$* »;

QUE l'article 1 du règlement 1197 soit modifié en remplaçant « 12 septembre 2017 » par « 21 juin 2018 »;

QUE l'article 2 du règlement 1197 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« **ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 812 000 \$, à emprunter un montant ne devant pas excéder 570 000 \$ et à affecter un montant de 142 000 \$ provenant du fonds de parcs et terrains de jeux et un montant de 100 000 \$ provenant de la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés, le tout pour payer le coût des travaux estimés à 740 000 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 72 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. Cet emprunt sera remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C »; »

QUE l'annexe « A » jointe au règlement soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-342**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1201 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE NOBEL, DU 2001, RUE NOBEL AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 334 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 854 000 \$**

ATTENDU QUE le *Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection sur la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 334 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$*, a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 sous le n<sup>o</sup> 17-662 et est entré en vigueur le 30 janvier 2018;

---

---

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1201 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée et du financement provenant des revenus de droits sur les carrières et sablières;

ATTENDU QUE la dépense prévue pour ces travaux passe de 1 334 000 \$ à 1 419 000 \$ et que le montant de financement provenant des revenus de droits sur les carrières et sablières passe de 480 000 \$ à 565 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier le règlement en conséquence, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le titre du règlement 1201 soit remplacé par le suivant :

*Règlement 1201 pour payer le coût des travaux de réfection sur la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 419 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 854 000 \$;*

QUE l'article 1 du règlement 1201 soit modifié en remplaçant « 16 novembre 2017 » par « 20 juin 2018 »;

QUE l'article 2 du règlement 1201 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« **ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 1 419 000 \$ pour payer le coût de ces travaux de réfection, à emprunter un montant ne devant pas excéder 854 000 \$ et à affecter un montant de 565 000 \$ provenant des revenus de droits sur les carrières et sablières, le tout pour payer le coût des travaux estimés à 1 317 000 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 102 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. Cet emprunt sera remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C »; »

QUE l'annexe « A » jointe au règlement soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-343**

#### **INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – OBLIGATION DE VIRAGE À DROITE – RUE DEBRÉ**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 juin 2018, à l'effet d'implanter une obligation de virage à droite sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, pendant les périodes de pointe;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QU'un panneau « obligation de virage à droite – lundi à vendredi, 6 h – 9 h, 15 h - 18 h » soit installé sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11JUN18-02.3.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-344**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES IRIS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 juin 2018, à l'effet d'interdire le stationnement à l'intérieur des trois courbes prononcées de la rue des Iris;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés sur la rue des Iris afin de créer trois zones de stationnement interdit, soit dans les courbes situées en face des 1113, 1140 et 1170, rue des Iris, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11JUN18-15.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-345**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU LAC**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 juin 2018, à l'effet d'interdire le stationnement du côté pair entre le 20 et le 36, avenue du Lac;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés à quatre endroits différents du côté pair, entre le 20 et le 36, avenue du Lac, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11JUIN18-17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-346**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 juin au 5 juillet 2018 :

Liste F-2018-13	Chèques à ratifier	873 999,45 \$
Liste F-2018-14	Comptes à payer	2 700 812,36 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 juin au 5 juillet 2018 apparaissant sur les listes F-2018-13 et F-2018-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2018 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à une séance du Conseil subséquente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-347**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 6 juillet 2018, totalisant un montant de 1 743,74 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-348**

**AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

ATTENDU que lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt, la portion de l'emprunt qui excède le coût réel des travaux est virée à un surplus nommé « Solde disponible de règlements d'emprunts fermés »;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, ces soldes peuvent être utilisés selon les options suivantes :

- utilisation dans un règlement d'emprunt subséquent pour financer une partie des travaux de celui-ci;
- réduction du solde de l'emprunt au moment du refinancement de celui-ci;
- paiement de l'échéance annuelle en capital et intérêts de l'emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le conseil affecte au paiement de l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'exercice 2018, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés suivants :

Règlement 1015	530,61 \$
Règlement 1146	263,82 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-349**

**SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – RUE MICHAEL-FARADAY**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

---

---

ATTENDU QUE la subvention accordée à la Ville de Sainte-Julie s'élève à une somme de 552 765 \$ pour les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le Conseil confirme que les travaux concernant la réfection de la rue Michael-Faraday sont terminés;

QUE le Conseil confirme que les coûts admissibles concernant les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier local, volet accélération des investissements (n° AIRRL-2016-260) totalisent une somme de 1 119 220,59 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-350**

#### **DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

#### **ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)**

HUARD, Marc-Antoine	Syndiqué	Appariteur-concierge 26 juin 2018
PAYETTE, Julien	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 3 juillet 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-351**

**EMBAUCHE – CHEF DE SECTION – GÉNIE CIVIL – SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite combler le poste de chef de section – génie civil, à la suite de la nomination de M. Louis Beauchemin au poste de directeur – Qualité du milieu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'embaucher M. Frédéric Rivard au poste de chef de section – génie civil au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 30 juillet 2018, au salaire et selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-352**

**NOMINATION ET EMBAUCHE – CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT  
ET INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE  
L'URBANISME**

ATTENDU QU'en 2012, la Ville de Sainte-Julie a procédé à la création d'un poste d'inspecteur en environnement/bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU la nécessité de créer de nouveaux postes dont les tâches sont entièrement consacrées en matière d'environnement et de développement durable;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la création d'un poste de conseiller en environnement et d'un poste d'inspecteur en environnement à temps partiel (en remplacement du poste d'inspecteur en environnement/bâtiment);

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'abolir le poste d'inspecteur en environnement/bâtiment;

DE créer les postes de conseiller en environnement et d'inspecteur en environnement à temps partiel;

DE nommer Mme Linda Boucher au poste de conseiller en environnement;

D'embaucher Mme AndréeAnne Létourneau au poste d'inspecteur en environnement à temps partiel;

QUE cette nomination et cette embauche prennent effet à compter du 16 juillet 2018, et ce, selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-353**

#### **RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 218**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 10 juillet 2018 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employé n° 218.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-354**

#### **REJET DE SOUMISSIONS – ABRI DE SERVICE PRÉFABRIQUÉ ET REMPLACEMENT D'UNE SURFACE D'AIRE DE JEUX – PARC JULES-CHOQUET**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée concernant la fourniture et l'installation d'un abri de service préfabriqué ainsi que le remplacement d'une surface d'aire de jeux dans le parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 13 juin 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les prix des soumissions reçues dépassent l'estimation prévue pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay



RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droits les soumissions reçues et ouvertes le 13 juin 2018 concernant la fourniture et l'installation d'un abri de service préfabriqué et le remplacement d'une surface d'aire de jeux dans le parc Jules-Choquet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-355**

**REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉPARATION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC JULES-CHOQUET**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée concernant les travaux de réparation des surfaces de jeux des quatre terrains de tennis au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 4 juillet 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le prix de la soumission reçue dépasse l'estimation prévue pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droits la soumission reçue et ouverte le 4 juillet 2018 concernant les travaux de réparation des surfaces de jeux des quatre terrains de tennis au parc Jules-Choquet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-356**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU BÂTIMENT INCENDIÉ À LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

---

---

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis pour les travaux de remise en état du bâtiment incendié à la station d'épuration.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-357**

#### **ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE - PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE PRINCIPALE RÉGLEMENT 1216**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection sur la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-358**

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 19 JUIN 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 juin 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-359**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI  
ZONE C-151**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'agrandissement du bâtiment situé au 2001, rue Léonard-De Vinci a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie Lemay Michaud Architecture et datés du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir le restaurant Pacini sur le côté latéral gauche, soit à l'endroit où se trouve l'actuelle terrasse du restaurant, donnant sur la rue Raymond-Blais;

ATTENDU QUE la présence d'une bande de protection riveraine à l'arrière vient compliquer l'implantation des conteneurs et que la chambre à déchets existante n'est pas suffisamment grande pour accueillir les déchets, les matières recyclables ainsi que les matières organiques et la dimension restreinte du bâtiment permet difficilement l'agrandissement de celle-ci sans impact;

ATTENDU QUE dans un tel cas, le règlement exige l'installation de conteneurs semi-enfouis, ce qui n'est par contre pas possible à l'endroit prévu, soit dans la bande de protection riveraine qui longe le terrain arrière;

ATTENDU QU'il est proposé d'installer des conteneurs complètement hors-sol qui ont une apparence similaire à celle des conteneurs semi-enfouis, soit les Durabac, mais que ceci nécessite l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE l'emplacement est localisé à l'arrière du bâtiment, pas nécessairement visible de la voie publique et devra tout de même être aménagé et comporter une dalle de béton propre;

ATTENDU QU'une aire de stationnement existante dessert actuellement la propriété, laquelle a été aménagée au début des années 1990, soit selon les exigences du précédent règlement, et présente plusieurs éléments qui ne répondent pas aux dispositions de la réglementation actuelle;

ATTENDU QUE plusieurs dérogations mineures sont nécessaires à la conservation de l'aire de stationnement, tel qu'aménagée, soit concernant :

- des bordures à moins de 3 mètres de la ligne avant du terrain et à moins de 2 mètres des autres limites de terrain;
- une aire de stationnement à moins de 2 mètres de la façade du bâtiment et à moins de 1,5 mètre de certains autres murs;
- la largeur de certaines cases inférieure à 2,6 mètres et la largeur de certaines cases pour personnes à mobilité réduite;
- la largeur de l'entrée charretière et d'une allée de circulation à double sens inférieure à 7 mètres;
- la largeur d'une allée de circulation à sens unique inférieure à 4 mètres;
- des aménagements et murets à moins de 2 mètres de la limite avant du terrain;

ATTENDU QU'aucune dérogation n'est nécessaire pour le nombre de cases de stationnement, puisque le stationnement en compte 61, soit le nombre requis pour un restaurant comptant 196 places assises;

ATTENDU QUE le Comité est favorable à l'octroi des dérogations tant pour l'aménagement de conteneurs hors-sol de type Durabac à l'arrière du bâtiment que pour la préservation de l'aire de stationnement telle qu'actuellement aménagée, considérant toutefois que la portion du centre de celle-ci devra être réalignée afin d'élargir les cases à 2,6 mètres, ce qui n'aura pas d'impact sur le reste de l'aire de stationnement et la rendra simplement plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 460.5.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 avril 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour le bâtiment commercial situé au 2001, rue Léonard-De Vinci afin d'autoriser :

- l'implantation des conteneurs à déchets hors-sol de type Durabac, plutôt qu'enfouis, en cour arrière;
- le maintien de l'aire de stationnement, consistant à notamment, permettre les éléments suivants : des bordures à moins de 3 mètres de la ligne avant du terrain et à moins de 2 mètres des autres limites de terrain; une aire de stationnement à moins de 2 mètres de la façade du bâtiment et à moins de 1,5 mètre de certains autres murs;

- la largeur de l'entrée charretière et d'une allée de circulation à double sens inférieure à 7 mètres;
- la largeur d'une allée de circulation à sens unique inférieure à 4 mètres;
- des aménagements et murets à moins de 2 mètres de la limite avant du terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-360**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 420 ET 440, RUE DE MURANO  
ZONE C-258**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant le bâtiment commercial situé aux 420 et 440, rue de Murano a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagement du stationnement et de construction des bâtiments « F » et « G » à l'intersection de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier nous a été soumise par la firme Fahey + Associés;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée de perspectives 3D, d'un plan d'implantation ainsi que des plans d'architecture préparés par CB Architecte, datés du 4 juin 2018 et révisés en date du 19 juin 2018;

ATTENDU QUE le projet concerne l'approbation d'une partie de la seconde phase de développement du site de l'Entrée de ville Nord, Sainte-Julie, soit les bâtiments « F » d'une superficie de 478,7 mètres carrés et « G » d'une superficie de 929,1 mètres carrés, situés à l'intersection du boulevard Armand-Frappier et de la rue de Murano;

ATTENDU QUE cette première partie de la deuxième phase de réalisation prévoit la construction de deux bâtiments d'un étage, dans lesquels une possibilité de cinq établissements commerciaux est prévue, dont notamment un bâtiment comprenant une station-service (essence et dépanneur) et un commerce de restauration rapide avec service au volant, et un second bâtiment comprenant un commerce de détail et un restaurant sans service au volant;

ATTENDU QUE les quatre points suivants sont actuellement dérogatoires à la réglementation normative en vigueur :

1. Le bâtiment « F » propose une superficie de 479 mètres carrés, alors que la grille C-254 impose une superficie au sol minimale de 500 mètres carrés;
2. La présence d'un dégagement de 1 mètre entre le bâtiment « F » et l'aire de circulation, au lieu de 1,5 mètre tel que prescrit;
3. Le tracé de l'allée de circulation projetée devant le bâtiment « E » se termine en cul-de-sac, alors que le *Règlement de zonage 1101* en vigueur prohibe ce genre de situation pour une aire de stationnement de plus de 60 cases;
4. La plantation comprenant 74 arbres, plutôt qu'un minimum de 79 arbres tel que prévu à l'article 5.7.2.5 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 462.20.18 datée du 19 juin 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter certains éléments de la demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du *Règlement 1105 sur les dérogations mineures*, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures soumise pour la propriété située au 440, rue de Murano afin d'autoriser :

- la construction du bâtiment commercial « F » d'une superficie de 479 mètres carrés, plutôt que 500 mètres carrés, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C-254;
- un dégagement de 1 mètre, entre le bâtiment « F » et l'aire de circulation localisée à sa droite, au lieu de 1,5 mètre, tel que prescrit à l'article 10.9.3.4 du *Règlement de zonage 1101*;

DE refuser :

- une allée de circulation se terminant en cul-de-sac devant le bâtiment « E » ainsi que la plantation de 74 arbres puisque cette partie du projet n'est pas encore confirmée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-361**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1131, RUE NOBEL (TECHNO PAK) – ZONE A-604**

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 15 juin 2018, pour la place d'affaires Techno Pak située au 1131, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 462.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-362**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, préparés par la compagnie Bilodeau, Baril, Lemming Architectes, datés du 19 mars 2018 et révisés en juin 2018, pour le bâtiment commercial situé au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 462.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-363**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTE ET FENÊTRES) – 566, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Archi-Design et datés de juin 2018, pour la résidence située au 566, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution 462.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-364**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1590, RUE PRINCIPALE (BMR) – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion et datés du 24 mai 2018, pour la place d'affaires BMR située au 1590, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 462.16.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-365**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT)  
1530, RUE PRINCIPALE – ZONE C-248**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement du revêtement d'aluminium, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1530, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 462.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-366**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1659, CHEMIN DU  
FER-À-CHEVAL (SHELL/BONI-SOIR) – ZONE C-257**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Transworld et datés du 17 avril 2018, pour la place d'affaires Shell/Boni-Soir située au 1659, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 462.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-367**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BÂTIMENT B – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager pour le bâtiment « B » du projet de développement du site de Devimco, localisé au 320, rue de Murano, à l'angle de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier, préparés par Fahey + associés et datés du 19 septembre 2017, et ce, conformément à la résolution 462.19.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-368**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS F ET G – 440 ET 420, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept pour la construction de deux bâtiments commerciaux « F » et « G » du projet de développement du site de Devimco, localisés au 440 et 420, rue de Murano, à l'angle de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier, préparés par CB Architecte, datés du 4 juin 2018 et révisés en date du 19 juin 2018, et ce, conformément à la résolution 462.20.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-369**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 670, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation du revêtement extérieur, déposés par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale d'intérêt patrimonial située au 670, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 462.14.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-370**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (8 LOGEMENTS) – CLOS DU VILLAGE – 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, préparés par Line Laurin architecte, datés du 8 juin 2018 et révisés en date du 18 juin 2018, situé au 698-708, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 462.17.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-371**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES – ZONE H-105**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Habitat-concept Gaétan Gagnon inc. et datés d'avril 2018, pour la résidence située au 510, rue Delibes, et ce, conformément à la résolution 462.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-372**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE  
ATTENANT – 310, RUE DES BOULEAUX – ZONE H-124**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un garage attenant dont la hauteur des murs excède 3 mètres, préparés par Dessins Drummond et datés du 17 mai 2018, pour la résidence située au 310, rue des Bouleaux, et ce, conformément à la résolution 462.10.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-373**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
15-17, RUE DE L'ÉPERVIÈRE – ZONE H-140**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Jessica Borquez et datés du 14 mai 2018, pour le bâtiment résidentiel situé au 15-17, rue de l'Épervière, et ce, conformément à la résolution 462.18.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-374**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
(PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager pour le projet Blüm, préparés par Dubuc Architectes Paysagistes et datés du 30 novembre 2017, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 462.11.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-375**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE BIFAMILIALE – 1871, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-253**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence bifamiliale, préparés par Réalisation Martin Leblanc inc. et datés du 15 novembre 2017, pour le 1871, rue de l'Église, et ce, conformément à la résolution 462.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-376**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTES ET FENÊTRES) – 693, BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – ZONE H-406**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des portes et fenêtres, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 693, boulevard N.-P.-Lapierre, et ce, conformément à la résolution 462.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-377**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE)  
2213, RUE DE BARCELONE – ZONE H-418**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement de la toiture, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 2213, rue de Barcelone, et ce, conformément à la résolution 462.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 juin 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-378**

**DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE  
LOT 5 881 113 (546, CHEMIN DE TOURAINE) – ZONE A-719**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est soumise par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, mandataire pour les propriétaires, afin d'autoriser l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, du lot 5 881 113;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur un lot ayant une superficie de 2 003,2 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE ce site était occupé par un bâtiment résidentiel détruit par un incendie;

ATTENDU QUE ce site est sous couvert végétal depuis plus de douze mois et qu'il a perdu son droit acquis;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, mandataire pour les propriétaires, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, du lot 5 881 113, pour un nouveau site à construire sur le chemin de Touraine situé dans la zone A-719;

De préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il existe d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que ce futur usage s'inscrit à l'intérieur d'un milieu déstructuré au niveau de la réglementation municipale et régionale;

Que copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-379**

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Dominique Coulombe à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1<sup>er</sup> avril 2018;

ATTENDU QUE Mme Dominique Coulombe désire renouveler son mandat pour un second terme de deux ans, conformément au *Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE soit renouvelé le mandat de Mme Dominique Coulombe pour une période deux ans;

QUE son second mandat se termine le 1<sup>er</sup> avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-380**

#### **DÉSIGNATION D'AVENUES PUBLIQUES ET D'UNE BANQUE DE NOMS DE RUES DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « QUARTIER LUMICITÉ »**

ATTENDU QU'un projet de développement domiciliaire appelé « Quartier Lumicité » est actuellement en construction près du Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet comportera deux voies de circulation publiques sur lesquelles se connecteront des rues privées, représentant des petits secteurs de développement gérés chacun par un syndicat de copropriété;

ATTENDU QU'une thématique relative aux pionniers et aux bâtisseurs de la Ville a été retenue par le Comité de toponymie pour la dénomination des voies de circulation de ce secteur;

---

---

ATTENDU QU'il est proposé que les deux voies de circulation publiques portent les dénominations suivantes :

- avenue des Pionniers (du chemin du Crépuscule jusqu'à l'avenue des Bâtisseurs);
- avenue des Bâtisseurs (de la montée des Quarante-Deux au rang de la Vallée).

ATTENDU QUE pour chacune des thématiques (pionniers et bâtisseurs), une banque de noms a été créée afin que chacun des petits secteurs contigus comportant des rues privées soit associé à ladite thématique;

ATTENDU la désignation suggérée pour les rues suivantes :

- secteur des Pionniers : rue Bénard, rue Brunelle, rue Favreau, rue Geoffrion, rue Girard, rue McDuff, rue Mongeau, rue Narbonne, rue Saint-Pierre et rue William;
- secteur des Bâtisseurs : rue Louis-Théodore-Chagnon, rue Léon-Malo, rue Denyse-Riendeau-Labrecque, rue André-Savaria et rue Jacques-Sénécal.

ATTENDU QUE la dénomination d'une partie du chemin du Golf doit être remplacée par la dénomination « avenue des Pionniers », puisqu'une nouvelle intersection est créée;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les voies de circulation suivantes identifiées sur le plan dont copie est jointe à la présente, soient nommées :

- avenue des Pionniers (du chemin du Crépuscule jusqu'à l'avenue des Bâtisseurs);
- avenue des Bâtisseurs (de la montée des Quarante-Deux au rang de la Vallée);

QUE la banque de noms suivante soit constituée pour la désignation des rues pour les secteurs contigus à l'avenue des Pionniers :

- rue Bénard, rue Brunelle, rue Favreau, rue Geoffrion, rue Girard, rue McDuff, rue Mongeau, rue Narbonne, rue Saint-Pierre et rue William;

QUE la banque de noms suivante soit constituée pour la désignation des rues pour les secteurs contigus à l'avenue des Bâtisseurs :

- rue Louis-Théodore-Chagnon, rue Léon-Malo, rue Denyse-Riendeau-Labrecque, rue André-Savaria et rue Jacques-Sénécal;

QU'une partie du chemin du Golf soit renommée « avenue des Pionniers » à partir du chemin du Crépuscule;

QUE la présente résolution soit acheminée au promoteur et à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-381**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Marie-Pier Blanchard	300 \$	Championnat canadien de ringuette
Alexis Therriault	300 \$	Championnat de l'Est en gymnastique
<b>TOTAL</b>	600 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-382**

**AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE ÉDITION 2018**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique de subventions du Conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 12 000 \$ à la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la 21<sup>e</sup> édition du défilé de Noël qui se déroulera le 1<sup>er</sup> décembre 2018;



QUE cette aide financière soit payable en deux versements, soit 9 000 \$ avant la tenue de l'événement et 3 000 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-383**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – ACTIVITÉS SUR GLACE – VILLE DE SAINTE-JULIE ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (Ville) loue des heures de glace à l'aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) pour les activités de ses organismes reconnus;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir la possibilité aux résidents de la Municipalité de Saint-Amable (Municipalité) de s'inscrire aux activités sur glace offertes par les organismes reconnus de la Ville;

ATTENDU QUE La Ville et la Municipalité ont signé, en février 2015, un protocole d'entente d'une durée de trois ans à cet effet et que ce protocole d'entente est maintenant échu;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente prévoyant les modalités des inscriptions des résidents de la Municipalité aux activités sur glace;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, à signer le protocole d'entente concernant les activités sur glace à intervenir entre la Ville et la Municipalité, dont copie est jointe à la présente, ainsi que tout autre document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-384**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) concernant l'utilisation de l'aréna, conformément à la résolution n<sup>o</sup> 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de ce protocole d'entente quant au délai à respecter pour réserver des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a procédé à l'évaluation des besoins en heures de glace avec les différents comités de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2018-2019 doit être conclu;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter les conditions du contrat de location pour la saison 2018-2019, à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le CCSSJ concernant l'utilisation de l'aréna, lequel est joint à la présente;

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser le trésorier à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-385**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions.

#### **18-386**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

**18-387**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d’ajouter certaines dispositions applicables à la grille des usages et des normes de la zone C-305.

**18-388**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L’ENTRÉE DE VILLE NORD**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que la grille des usages et des normes de la zone C-247, découlant du projet de règlement P1100-6 modifiant le PPU de l’Entrée de ville Nord.

**18-389**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L’ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L’ENTRÉE DE VILLE NORD**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement 1107 sur les usages conditionnels* afin de supprimer la section 6 et de modifier les sections 7 et 9, applicables au secteur de l’Entrée de ville Nord – Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259, découlant du projet de règlement P1100-6 modifiant le PPU de l’Entrée de ville Nord.

**18-390**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

**18-391**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

**18-392**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue de Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$.

**18-393**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-386;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1101-72;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-394**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-305;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-387;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone C-305 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1101-74;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-395**

**PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-18-385;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1100-6;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-396**

**PROJET DE RÈGLEMENT P1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-6 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-388;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que la grille des usages et des normes de la zone C-247, découlant du projet de règlement P1100-6 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1101-75;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-397**

**PROJET DE RÈGLEMENT P1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT P1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-6 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au *Règlement sur les usages conditionnels 1107*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les usages conditionnels 1107*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-389;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin de supprimer la section 6 et de modifier les sections 7 et 9, applicables au secteur de l'Entrée de ville Nord – Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259, découlant du projet de règlement P1100-6 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1107-6;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-398**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT P1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 458.9.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-390;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay



RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus), soit adopté et qu'il porte le n° P1108-13;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 20 août 2018 à 17 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-399**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n° 18-391;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1149-8 modifiant le règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-400**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DE COULOMBE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n° 18-392;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue de Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-401**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages de la sous-classe C505 « Service de location »;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-326;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages de la sous-classe C505 « Service de location », dans la zone C-150, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> P1101-73;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-402**

**RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 juin 2018, conformément aux résolutions 18-327 et 18-329;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy rend hommage à M. Robert Morisset, directeur général adjoint, qui quittera la Ville de Sainte-Julie le 3 août prochain pour une retraite bien méritée.
- Mme Roy mentionne que M. Morisset a contribué au bonheur des citoyens par le biais de plusieurs réalisations effectuées dans la ville au cours des douze dernières années. Ainsi, il a amélioré la qualité de vie des citoyens dans le transport collectif, la sécurité routière et le réseau cyclopedestre. Ces réalisations résultent du professionnalisme, de la créativité et du dévouement exceptionnel de M. Morisset.
- Mme Roy et les conseillers tiennent à remercier publiquement M. Morisset et lui remettent, au nom du Conseil municipal et des employés, un livre souvenir.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil souhaitent un bel été aux citoyens de Sainte-Julie.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Rosaire Duchesne**

- M. Duchesne mentionne ne pas avoir été informé du moment où l'écran sera installé au balcon du second étage du 260, rue Lamoureux. Cette information devait être transmise par le directeur du Service de l'urbanisme vers la fin mai 2018.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet par M. Blanchard, directeur du Service de l'urbanisme.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande à quel endroit seront situées les résidences pour personnes âgées du Groupe Maurice.

Mme Roy donne l'information à M. Champagne.

- M. Champagne mentionne que le club de pétanque doit fabriquer des panneaux de pointage et demande l'aide de la Ville.

Mme Roy : un suivi sera fait auprès de la directrice du Service des loisirs ou son adjoint.

- M. Champagne demande s'il est possible de se stationner dans le stationnement situé entre l'aréna et le concessionnaire automobile Deschamps.

Mme Roy autorise M. Champagne à stationner des voitures à cet endroit et le Centre de la culture et du sport en sera informé.

- M. Champagne demande si la Ville a l'intention d'installer des radars de vitesse sur le territoire.

Mme Roy mentionne que ces radars sont de juridiction provinciale et qu'il n'est pas prévu qu'il y en ait à Sainte-Julie.

- M. Champagne mentionne que les branches d'un arbre de la Ville touchent à sa toiture.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait par le Service des infrastructures et gestion des actifs.

#### **M. Claude Thibault**

- M. Thibault mentionne que la propriété sise au 33, rue du Belvédère, n'est pas bien entretenue à l'extérieur.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait par le Service de l'urbanisme.

#### **M. Alain Julien**

- M. Julien mentionne qu'il y a beaucoup de camions qui circulent sur le boulevard Saint-Joseph.

Mme Roy mentionne qu'une demande d'intervention policière soit faite par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL).

- M. Julien ne comprend pas pourquoi la Ville accepte que la construction de seconds étages soit permise en zone résidentielle.

Mme Roy mentionne que des normes sont prévues lors de tels agrandissements, tels pour les balcons, lesquelles sont désormais plus contraignantes afin d'éviter des vues chez les voisins.

#### **Mme Chantal Ponton**

- Mme Ponton demande que le règlement de zonage soit modifié afin d'interdire les thermopompes dans les cours latérales. Les thermopompes devraient être permises seulement en cour arrière.
- Mme Ponton mentionne que son voisin a une thermopompe qui émet de basses fréquences et celles-ci sont nuisibles à sa santé, car elles émettent des vibrations l'empêchant de dormir. Cette situation perdure, malgré l'ajout de panneaux pour tenter de contrer ces basses fréquences. Elle demande l'aide de la Ville.

Mme Roy mentionne qu'une analyse de la situation sera faite et qu'un représentant de la Ville communiquera avec elle.

#### **M. Fernand Bourget**

- M. Bourget mentionne que les véhicules qui circulent sur le chemin du Golf ne respectent pas la signalisation de 40 km/h.

Mme Roy mentionne qu'une demande d'intervention policière soit faite par la RIPRSL.

**18-403**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 20 août 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

#### **18-404**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

18-404 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-405 1.3 PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU  
CANCER DE LA PROSTATE

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL  
ZONE H-148

18-406 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LE 10 JUILLET 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-407 2.1 DÉCLARATION – CHARTE DE CHEFCHAOUEN DES VILLES  
INTERMÉDIAIRES DU MONDE – PREMIER FORUM MONDIAL DES VILLES  
INTERMÉDIAIRES

18-408 2.2 DÉSIGNATION – RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

- 
- 
- 18-409 2.3 AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013
- 18-410 2.4 AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014
- 18-411 2.5 AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016
- 18-412 2.6 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1
- 18-413 2.7 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-414 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-415 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 18-416 3.3 REPORT – DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-417 3.4 CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS SERVICE DE L'URBANISME ET SERVICE DES LOISIRS
- 18-418 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1210 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 18-419 3.6 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1211 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-420 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 18-421 5.1 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2017

---

18-422 5.2 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE

18-423 5.3 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU BASSIN DE RÉTENTION AU PARC ARMAND-FRAPPIER

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

18-424 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 17 JUILLET 2018

18-425 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (PROJET BLÜM) – ZONE H-148

18-426 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL (CAMFAB) – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604

18-427 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE ET LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT – 1510, RANG DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

18-428 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719

18-429 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1980, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (GRENIER DE LA BEAUTÉ) – ZONE C-147

18-430 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR POTEAU 1693, RUE PRINCIPALE (VIVARTÉ – DESORMEAUX LEMIEUX – À LA PORTÉE) – ZONE C-302

18-431 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1734, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) – ZONE C-302

18-432 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (KARATÉ SPORTIF) – ZONE C-308

18-433 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (JEUX, JOUETS ET CIE) – ZONE C-308

18-434 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR LA TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PLONGÉE EN PIÈCE HABITABLE 520, RUE DES AUTELS – ZONE H-105

18-435 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR LA TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE 415, RUE DU DOCTEUR-JODOIN – ZONE H-116

18-436 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE 472-474-476, PLACE DE LA MITRELLE – ZONE H-120



- 
- 
- 18-437 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UN PAVILLON DANS LA MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE 2229, RUE DES TUILERIES – ZONE H-120
- 18-438 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 1628, RUE SAINT-LOUIS (BÂTIMENT D'INTÉRÊT) – ZONE H-203
- 18-439 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TERRASSE AU REZ-DE-JARDIN) – 555, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-212
- 18-440 6.17 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE DANS LA MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 1372, RUE DU MOULIN – ZONE H-326
- 18-441 6.18 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE 955, RUE DES CHAMPS – ZONE H-332
- 18-442 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (BALCONS, GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES) – 1044 À 1048, RUE DESROCHERS ZONE H-334
- 18-443 6.20 AUTORISATION DE DÉMOLITION – 698 ET 708, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE C-305
- 18-444 6.21 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – MISE EN VALEUR ET AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS PHASE 2, À SAINTE-JULIE – LOT 5 881 582
- 18-445 6.22 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – VOLET ACQUISITION LOT 5 881 583 DE LA RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE
- 18-446 6.23 APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 147 ET 5 542 148 – ZONE A-807
- 18-447 6.24 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-448 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 18-449 7.2 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE FIEST'ADOS 2018
- 18-450 7.3 DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CLUB DE PÉTANQUE SAINTE-JULIE

---

---

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-451 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 18-452 9.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS
- 18-453 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 15-454 9.3 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL

**10. RÈGLEMENTS**

- 18-455 10.1 RÈGLEMENT 1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS
- 18-456 10.2 RÈGLEMENT 1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150
- 18-457 10.3 RÈGLEMENT 1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-458 10.4 RÈGLEMENT 1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 18-459 10.5 RÈGLEMENT 1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)
- 18-460 10.6 RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

18-461 10.7 RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE DE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-462 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-405**

**PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

ATTENDU QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU QU'environ 21 300 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate est très élevé s'il est détecté hâtivement;

ATTENDU QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE décréter le mois de septembre, Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui au Réseau du Cancer de la Prostate Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-406**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 JUILLET 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 juillet 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-407**

**DÉCLARATION – CHARTE DE CHEFCHAOUEN DES VILLES INTERMÉDIAIRES DU MONDE – PREMIER FORUM MONDIAL DES VILLES INTERMÉDIAIRES**

ATTENDU QUE les dirigeants et représentants des villes intermédiaires se sont rassemblés à l'échelle mondiale lors du Premier Forum mondial des villes intermédiaires de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à Chefchaouen au Maroc, du 5 au 7 juillet 2018;

ATTENDU leur constat à l'effet que les villes intermédiaires représentent désormais au moins la moitié du fait urbain mondial quelle que soit la région du monde;

ATTENDU leur déclaration commune à l'effet :

- Qu'il est nécessaire d'ancrer les agendas mondiaux du développement sur les valeurs humaines, connaissances et expériences des villes intermédiaires;
- Qu'il y a besoin d'une meilleure structuration et définition des « systèmes de vie » des territoires qui puissent être traduits en stratégies comprises, portées et appuyées au niveau international;
- Qu'il est nécessaire de concrétiser le dialogue multiniveaux comme un mécanisme régulateur pour la définition et la mise en œuvre des agendas locaux, nationaux et mondiaux;
- Qu'il est important de renforcer les systèmes de solidarité locale afin d'atteindre les objectifs mondiaux à partir d'une échelle humaine qui se trouve essentiellement dans les villes intermédiaires, quelle que soit leur taille;
- Qu'il est nécessaire de défendre la qualité de vie et l'accès aux services de base de leurs territoires pour réduire les inégalités;
- Qu'il est indispensable de promouvoir des modes de gouvernance intégrés impliquant tous les niveaux de gouvernance, gouvernements nationaux, métropolitains et zones rurales;
- Qu'en tant qu'espace d'intermédiation entre le rural et l'urbain, les villes intermédiaires sont essentielles à la structuration et l'organisation territoriale de l'économie et agissent comme des amortisseurs et sas de décompression vis-à-vis des impacts négatifs des échanges et flux au niveau mondial;

- Que la résilience des villes intermédiaires est reliée à la force de leur identité, de leur culture et de la défense de la diversité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère à l'engagement pris par les dirigeants et représentants des villes intermédiaires lors du Premier Forum mondial des villes intermédiaires, soit :

- De développer des actions concrètes qui complèteront les orientations identifiées, sous la forme d'un plan d'action, et de poursuivre les actions pour la tenue du Deuxième Forum mondial de CGLU des villes intermédiaires;
- De faire fructifier le travail en réseau.

Afin de garantir un changement de modèle économique, humain, social, culturel et environnemental, de travailler, à travers diverses stratégies, sur les orientations suivantes :

- Les villes intermédiaires comme « plus-value » et les citoyen-ne-s comme moteur de la croissance économique;
- Sensibilisation : la citoyenneté à la base d'un effet multiplicateur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et implication dans l'Agenda Climat;
- Mise à niveau des villes intermédiaires dans le monde : une opportunité unique pour un développement durable et une justice territoriale mondiale;
- Renforcer et faire de la culture du « bon vivre » une réalité durable;
- Le concept des ressources naturelles comme patrimoine de l'humanité.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-408**

#### **DÉSIGNATION – RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

*ATTENDU la Loi favorisant le respect et la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;*

**ATTENDU QUE** le Conseil doit prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui sont prévues dans la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

---

---

RÉSOLU :

DE désigner, à titre de répondant en matière d'accommodement pour la Ville de Sainte-Julie, le directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-409**

**AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le n<sup>o</sup> 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fut mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Sainte-Julie y a investi une quote-part de 20 178 \$ représentant 8,07 % de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

1. « **5. LIBÉRATION DES FONDS**

2.

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

3.

- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie demande que le reliquat de 181 531,07 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

---

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

ATTENDU QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-410**

#### **AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le n<sup>o</sup> 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 248 741 \$ fut mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Sainte-Julie y a investi une quote-part de 18 564 \$ représentant 7,46 % de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

1. **« 5. LIBÉRATION DES FONDS**

2.

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

3.

- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie demande que le reliquat de 226 967,82\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

ATTENDU QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-411**

#### **AUTORISATION – LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS – REGROUPEMENT VARENNES/SAINTE-JULIE – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le n<sup>o</sup> 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;



---

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 248 741 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Sainte-Julie y a investi une quote-part de 18 564 \$ représentant 7,46 % de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

1. « **5. LIBÉRATION DES FONDS**

2.

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

3.

- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie demande que le reliquat de 135 030,19\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QUE l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-412**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques concernant les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale pour le projet R-1216, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 août 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 15 août 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale pour le projet R-1216, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit BHP Experts Conseils S.E.C., située au 390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 500, Montréal (Québec) H2Y 1T9, pour une somme de 64 213,54 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-413**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale pour le projet R-1216, lot 1, à la firme BHP Experts Conseils S.E.C., pour une somme de 64 213,54 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, projet R-1216, lot 1, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les services imprévus, soit 6 421,35 \$, ce qui porte le montant autorisé à 70 634,89 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-414**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques à ratifier et les comptes à payer pour la période du 6 juillet au 16 août 2018 :

Liste F-2018-15	Chèques à ratifier	1 224 437,67 \$
Liste F-2018-16	Comptes à payer préautorisés	2 113 593,08 \$
Liste F-2018-17	Comptes à payer	8 314,58 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer préautorisés pour la période du 6 juillet au 9 août 2018, d'approuver les comptes à payer pour la période du 10 au 16 août 2018 et de ratifier les paiements effectués durant la période du 6 juillet au 16 août 2018 et apparaissant sur les listes F-2018-15 à F-2018-17;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-415**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement et par le fonds de parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 17 août 2018, dans la section Fonds de roulement, totalisant un montant de 14 722,03 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023;

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances daté du 17 août 2018, dans la section Fonds de parcs et terrains de jeux, totalisant un montant de 5 098 \$, soit fait à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-416**

**REPORT – DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (Loi), l'évaluateur agréé signe le rôle et, au plus tôt le 15 août qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait et au plus tard le 15 septembre suivant, le dépose au bureau du greffier de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la Loi, la Ville de Sainte-Julie peut, en cas d'impossibilité pour l'évaluateur agréé de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre;

ATTENDU la réception d'une demande de l'évaluateur agréé pour reporter le dépôt du rôle le ou avant le 30 septembre 2018;

---

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE reporter le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 au plus tard le 30 septembre 2018;

DE transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-417**

#### **CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DE L'URBANISME ET SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le contrat de location de deux imprimantes multifonctions de marque Canon, soit celle du Service de l'urbanisme et celle du Service des loisirs, vient à échéance le 30 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Xerox pour la location d'imprimantes multifonctions similaires propose un prix de location établi selon le tarif du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les tarifs et les caractéristiques des modèles d'imprimantes proposés par Xerox Canada ltée répondent le mieux aux besoins des services concernés;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 573.3 alinéa 1, paragraphe 1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la Ville n'a pas à procéder par voie de soumissions pour octroyer le contrat, puisqu'il s'agit d'un tarif approuvé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 20 août 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE procéder au remplacement des imprimantes multifonctions de marque Canon du Service de l'urbanisme et du Service des loisirs;

D'octroyer le contrat de location d'imprimantes multifonctions modèle Xerox Altalink C8070 pour le Service de l'urbanisme et modèle Xerox Altalink C8055 avec module de finition pour le Service des loisirs à la compagnie Xerox Canada ltée, GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, située au 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M8, pour une période de cinq ans, au coût annuel de 4 761,75 \$, taxes incluses. S'ajoute à cela un montant forfaitaire de 469,10 \$, taxes incluses, pour l'installation et la configuration des nouveaux appareils;

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie au coût/copie prévu à l'offre de service déposée;

---

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie au coût/copie prévu à l'offre de service déposée;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement, à signer tous documents avec la compagnie Xerox Canada ltée donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-418**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1210 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 2 août 2018, l'emprunt par obligations pour le *Règlement 1210 afin de payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la construction d'un centre communautaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 845 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 845 000 \$;*

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1210

Emprunt temporaire :      845 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-419**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1211 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET ET DES PLANS ET DEVIS EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 11 juillet 2018, l'emprunt par obligations pour le *Règlement 1211 pour payer le coût des services professionnels pour la préparation des études d'avant-projet et des plans et devis en lien avec la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 300 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 300 000 \$.*

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ      par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ        par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1211

Emprunt temporaire :      300 000 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-420**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ      par Mme Nicole Marchand  
          APPUYÉ        par Mme Isabelle Poulet

---

---

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

GÉNÉREUX, Audrey	Syndiqué	Agente au Service à la clientèle à agente de bureau au Service des infrastructures et gestion des actifs 3 septembre 2018
------------------	----------	--

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

BEAULIEU, Véronique	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 16 juillet 2018
MALLETTE, Alain	Syndiqué	Inspecteur en prévention surnuméraire 30 juillet 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-421**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), doivent produire annuellement auprès du MAMOT un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017;

QUE copie de ce rapport soit transmise au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

---

**18-422**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de construction d'un égout sanitaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-423**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU BASSIN DE RÉTENTION AU PARC ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation d'une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand-Frappier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-424**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 17 JUILLET 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 17 juillet 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 17 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-425**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (PROJET BLÜM) – ZONE H-148**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une piscine creusée sur le site du projet Blüm, en retranchant trois cases de stationnement, localisé aux 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation réalisé par les requérants sur une partie d'un projet d'implantation antérieur;

ATTENDU QU'en décembre 2017, les plans-concept de construction de la phase 2 et 3 ont été approuvés nécessitant notamment quelques amendements réglementaires quant au nombre de cases de stationnement, leur localisation, l'implantation des bâtiments ainsi que le type et le nombre de matériaux de revêtement extérieur projetés;

ATTENDU QU'à cette époque, la piscine avait été retirée du projet par choix du promoteur;

ATTENDU QUE la présente demande concerne à nouveau l'implantation d'une piscine creusée rectangulaire de 14 pieds par 32 pieds à l'extrémité nord de la propriété, soit entre les phases 2 et 3;

ATTENDU QUE le promoteur propose d'ériger un mur de soutènement en bloc de béton le long de la bande de protection riveraine établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QU'une clôture en acier noir sera installée au pourtour de la piscine, conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

ATTENDU QUE la particularité de cette implantation est liée au fait que trois cases de stationnement situées au sous-sol doivent être retirées;

---

ATTENDU QU'en raison de la configuration du lot et la présence d'une bande de protection riveraine s'étendant sur deux de ses limites de propriété, la Ville avait procédé à un amendement réglementaire afin de réduire le ratio case-logement à 1,5 case par logement, en plus de prévoir 9 % de cases additionnelles devant être aménagées pour les visiteurs;

ATTENDU QU'en décembre 2017, le projet proposait un total de 141 logements;

ATTENDU QUE le nouveau ratio a permis d'autoriser 212 cases pour les résidents ainsi que 19 cases pour les visiteurs, dont 50 de ces cases se trouvant à l'extérieur;

ATTENDU QUE les nouvelles informations fournies par le promoteur en fonction des besoins des locataires sont les suivantes :

- Phase 1 : 20 unités louées sur 20, chacune possédant une seule case de stationnement;
- Phase 2 : 15 unités louées sur 45, chacun possédant une seule case de stationnement;
- Phase 3 : 4 unités louées sur 76, 3 unités ayant réservé une seule case de stationnement;

ATTENDU QUE selon l'utilisation actuelle, un total de 164 cases serait nécessaire, sans modifier les 19 cases pour visiteurs;

ATTENDU QUE le site compte présentement 231 cases, dont 181 à l'intérieur, et que 36 cases intérieures demeureront possiblement vacantes;

ATTENDU QUE même en estimant un nombre plus élevé de locataires désirant réserver deux cases, le retrait de trois cases ne semble pas poser un problème;

ATTENDU QUE l'objectif visé par cet ajout par le promoteur est la bonification des services offerts sur le site et donc le confort des occupants du projet Blüm;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet déposé est intéressant et permet naturellement l'amélioration de la qualité de vie des résidents du projet;

ATTENDU QUE compte tenu des informations concernant l'occupation actuelle des stationnements intérieurs et extérieurs, les membres du Comité sont d'avis que le préjudice causé par l'absence d'un projet de piscine est plus important que celui d'une soustraction des trois cases requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 463.19.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 juillet 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

---

---

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour le projet Blüm, situé aux 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, afin d'autoriser :

la réduction du nombre de cases de stationnement à 228 cases, au lieu de 231 cases, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone H-148 du *Règlement de zonage 1101*, dans le but de permettre l'implantation d'une piscine creusée, et ce, conditionnellement à ce qu'un dégagement d'au moins 15 centimètres soit exigé entre la limite de la bande de protection riveraine et le mur de soutènement projeté afin de prévoir une marge de manœuvre, éviter les débordements et conserver une aire de circulation confortable autour de la piscine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-426**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL (CAMFAB) – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
          APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure, préparés par Monty & Associés Architectes et datés du 4 juillet 2018, pour le bâtiment industriel situé au 1191, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 463.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-427**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE ET LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT 1510, RANG DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un logement accessoire et la construction d'un garage attenant, préparés par les requérants et datés du 3 juillet 2018, pour la résidence située au 1510, rang de la Belle-Rivière, et ce, conformément à la résolution 463.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-428**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE  
RÉSIDENCE – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Dessin SR et datés de février 2018, au 268, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 463.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-429**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1980, CHEMIN DU  
FER-À-CHEVAL (GRENIER DE LA BEAUTÉ) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Claude Richard et datés du 2 juillet 2018, pour la place d'affaires Grenier de la Beauté située au 1980, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 463.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-430**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU  
1693, RUE PRINCIPALE (VIVARTÉ - DESORMEAUX LEMIEUX - À LA PORTÉE)  
ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur poteau, préparés par Folie Design et datés de juillet 2018, pour le bâtiment commercial comprenant les places d'affaires - Vivarté - Desormeaux Lemieux - À la portée, située au 1693, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 463.18.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-431**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1734, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, préparés par le requérant et datés du 3 juillet 2018, pour le bâtiment situé au 1734, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 463.14.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-432**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (KARATÉ SPORTIF) – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par le requérant, pour la place d'affaires Karaté Sportif située au 780, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 463.16.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-433**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (JEUX, JOUETS ET CIE) – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par N. Langlois et datés du 9 juillet 2018, pour la place d’affaires Jeux, Jouets et Cie située au 780, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 463.17.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-434**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR LA TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PLONGÉE EN PIÈCE HABITABLE 520, RUE DES AUTELS – ZONE H-105**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d’un garage en plongée en pièce habitable, préparés par le requérant et datés du 15 juin 2018, pour la résidence située au 520, rue Des Autels, et ce, conformément à la résolution 463.10.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-435**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR LA TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE – 415, RUE DU DOCTEUR-JODOIN – ZONE H-116**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la transformation d'un garage attenant en pièce habitable, déposés par la propriétaire et reçus le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour la résidence unifamiliale située au 415, rue du Docteur-Jodoin, et ce, conformément à la résolution 463.11.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-436**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE  
472-474-476, PLACE DE LA MITRELLE – ZONE H-120**

Il est PROPOSÉ      par Mme Lucie Bisson  
                 APPUYÉ      par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure (balcons, garde-corps, escaliers, mains courantes, portes et fenêtres, peinture), déposés par le propriétaire, pour le bâtiment trifamilial de type jumelé situé aux 472-474-476, place de la Mitrelle, et ce, conformément à la résolution 463.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-437**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UN  
PAVILLON DANS LA MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 2229, RUE DES  
TUILERIES – ZONE H-120**

Il est PROPOSÉ      par Mme Nicole Marchand  
                 APPUYÉ      par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'implantation d'un pavillon dans la marge fixe sur rue secondaire, déposés par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale située au 2229, rue des Tuileries, et ce, conformément à la résolution 463.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

---

**18-438**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE  
1628, RUE SAINT-LOUIS (BÂTIMENT D'INTÉRÊT) – ZONE H-203**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, déposés par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale d'intérêt patrimonial située au 1628, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 463.13.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-439**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TERRASSE AU  
REZ-DE-JARDIN) – 555, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-212**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept de rénovation de la terrasse au rez-de-jardin, déposés par le propriétaire, pour l'unité 102 de la résidence multifamiliale située au 555, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution 463.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-440**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE DANS LA MARGE FIXE SUR  
RUE SECONDAIRE – 1372, RUE DU MOULIN – ZONE H-326**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept pour l'implantation d'une remise dans la marge fixe sur rue secondaire, déposés par le propriétaire, pour la résidence unifamiliale située au 1372, rue du Moulin, et ce, conformément à la résolution 463.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-441**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE – 955, RUE DES CHAMPS – ZONE H-332**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'un garage attenant avait été présentée lors de la séance du 15 mai 2018 et recommandée favorablement par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conditionnellement à ce que soit élevée la surface de brique ajoutée sur la nouvelle portion, et ce, jusqu'au-dessus de la nouvelle porte de garage;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le requérant, il est porté à l'attention du Service de l'urbanisme que la brique existante sur la résidence est retrouvée, mais en quantité limitée, ce qui ne permettrait pas de réaliser la condition inscrite à la résolution 461.4.18 du CCU à l'effet que « La hauteur du revêtement de brique blanche proposée soit élevée pour atteindre la même hauteur que la brique blanche existante »;

ATTENDU QUE le requérant souhaite faire annuler cette condition afin de pouvoir débiter les travaux dans les meilleurs délais avec des matériaux qui s'intègrent à l'existant;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent au Conseil municipal d'annuler la condition stipulée dans la résolution 461.4.18 du CCU à l'effet que « La hauteur du revêtement de brique blanche proposée soit élevée pour atteindre la même hauteur que la brique blanche existante »;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation pour la construction d'un garage, en annulant la condition stipulée dans la résolution 461.4.18 du CCU adoptée le 15 mai 2018, relative à la hauteur du revêtement de brique blanche, et ce conformément à la résolution 463.24.C.18 du CCU adoptée le 17 juillet 2018;

QUE toutes les autres conditions émises dans la résolution 461.4.18 du CCU adoptée le 15 mai 2018 sont maintenues;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**18-442**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (BALCONS, GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES) – 1044 À 1048, RUE DESROCHERS - ZONE H-334**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation (balcons, garde-corps et mains courantes), déposés par le propriétaire, pour la résidence multifamiliale jumelée située aux 1044 à 1048, rue Desrochers, et ce, conformément à la résolution 463.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 juillet 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-443**

**AUTORISATION DE DÉMOLITION – 698 ET 708, MONTÉE SAINTE-JULIE  
ZONE C-305**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction d'un bâtiment multifamilial sur les propriétés situées aux 698 et 708, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire un bâtiment de huit logements sur le terrain où se trouvent actuellement implantées deux résidences unifamiliales isolées, lesquelles seront démolies dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction du bâtiment multifamilial ont été approuvés par le Conseil municipal lors de la séance publique du 10 juillet 2018;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité de démolition, lors de sa séance tenue le 31 juillet 2018, recommande au Conseil municipal d'approuver la démolition des deux résidences situées aux 698 et 708, montée Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la démolition des deux résidences situées aux 698 et 708, montée Sainte-Julie, conditionnellement au respect de l'article 11.1 « Délai d'appel » du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-444**

**DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – MISE EN VALEUR ET AMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2, À SAINTE-JULIE LOT 5 881 582**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire du lot 5 881 582 du cadastre du Québec, connu sous le nom du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois et situé dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, aux limites de la municipalité de Saint-Amable et de la Ville de Varennes;

ATTENDU QUE la Ville désire consolider la mise en valeur et réaliser la phase 2 des travaux d'aménagement du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour le rendre accessible aux citoyens, tout en conservant les habitats d'espèces fauniques et floristiques qui y sont présentes;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) offre un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'autoriser la présentation de la demande de financement – volet protection et mise en valeur des milieux naturels auprès de la CMM, pour le projet de mise en valeur et d'aménagement phase 2 du lot 5 881 582 du cadastre du Québec, connu sous le nom du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet;

QUE la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

QUE la Ville s'engage à maintenir un accès permanent et public du lot visé par le projet de mise en valeur et d'aménagement phase 2 du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de financement ainsi que toute convention et autres documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-445**

**DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – VOLET ACQUISITION – LOT 5 881 583 DE LA RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire du lot 5 881 582 du cadastre du Québec, connu sous le nom du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois et situé dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, aux limites de la municipalité de Saint-Amable et de la Ville de Varennes;

ATTENDU QUE ce site possède une biodiversité étonnante due à son boisé, son plan d'eau d'une grande superficie parsemé de presqu'îles, ses espèces animales et végétales d'intérêt, et qu'il présente un excellent potentiel pour sa mise en valeur;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement et des travaux de mise en valeur phase 1 du site ont été réalisés dans le cadre d'une demande d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et que la phase 2 est en planification dans le cadre du même programme;

ATTENDU QU'en regard à ces travaux d'aménagement, la Ville de Sainte-Julie souhaite profiter d'une opportunité d'acquisition du lot 5 881 583, en front de la rue Charlebois à Sainte-Julie, dans le but d'augmenter la superficie du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois de 61 946,8 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot 5 881 583 présente des caractéristiques environnementales similaires au parc par la présence d'un boisé et d'un marécage;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce lot vise à protéger et mettre en valeur les atouts naturels du site;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) offre un volet acquisition au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'autoriser la présentation d'un dossier de candidature pour une demande de financement auprès de la CMM visant l'acquisition du lot 5 881 583 du cadastre du Québec, en front de la rue Charlebois et contigu au Parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement à ce projet en devenant propriétaire en totalité;

QUE la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

QUE la Ville s'engage à maintenir un accès permanent et public du lot visé par le projet de mise en valeur et d'aménagement phase 2 du Parc des Étangs-Antoine-Charlebois et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM;

QUE la Ville s'engage à assumer un suivi de conservation, à des fins écologiques, des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

---

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de financement ainsi que toute convention et autres documents relatifs à cette demande;

DE ratifier la promesse d'achat du lot 5 881 583 signée le 15 août 2018 et jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-446**

**APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 147 ET 5 542 148 – ZONE A-807**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est soumise par M. Marc Jomphe, promoteur, mandataire pour le propriétaire, afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, des lots 5 542 147 et 5 542 148;

ATTENDU QUE le projet consiste à autoriser la conception d'un labyrinthe de maïs sur la terre agricole cultivée;

ATTENDU QUE le promoteur a reçu une procuration du propriétaire Le Ross inc. afin de déposer cette demande;

ATTENDU QUE la demande est produite pour une période de cinq ans et renouvelable par tranche de cinq ans;

ATTENDU QUE cet usage de loisir (labyrinthe) est permis par le *Règlement de zonage 1101*, groupe N2 – Récréation;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur une superficie de 350 500 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie considère que cet usage est ludique et permet une utilisation intéressante d'une terre cultivée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Marc Jomphe, mandataire pour le propriétaire, auprès de la CPTAQ, afin de permettre l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, des lots 5 542 147 et 5 542 148, pour la conception d'un labyrinthe de maïs situé dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il n'existe pas d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que cet usage est conforme à la réglementation municipale;

---

QUE copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-447**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Martine Michaud à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1<sup>er</sup> août 2018;

ATTENDU QUE le premier mandat de M. Christian Simard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1<sup>er</sup> août 2018;

ATTENDU QUE Mme Martine Michaud et M. Christian Simard désirent renouveler leur mandat respectif pour un second terme de deux ans, conformément au *Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE soient renouvelés les mandats de Mme Martine Michaud et M. Christian Simard pour une période deux ans;

QUE leur second mandat se termine le 1<sup>er</sup> août 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-448**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
Magali Aubé	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Emmy Barolet	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Laurie Claveau	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Ève Côté	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Audrey-Maude Cyr	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Charlotte Gauthier	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Noémy Gosselin	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Megan Lacombe	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Léa Lambert	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Maeva Larocque	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Maélie Marquis-Dubé	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Noémie Plante	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Jeanne Verret	75 \$	Championnats canadiens de l'Est
Jérémie Poirier	300 \$	Championnats canadiens de judo 2018 – sénior
Jérémie Poirier	150 \$	Championnats provinciaux de judo – U21 – sénior
Association de ringuette	800 \$ (frais d'inscription max. 200 \$ par équipe x 4 équipes)	Championnat provincial LRQ 2018 Championnat provincial A & B 2018 Championnats canadiens de l'Est
Alex-Anne Beauséjour	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Catherine Gadoury	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Mélissa Hébert	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Ève Lacharité	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018



Mélody Bélanger	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Laurie-Anne Boulay	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Cindy-Ann Cyr	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Évanelle Gauthier	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Justine Lemay	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Corie Roy-Baille	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Béatrice Tremblay	75 \$	Championnat provincial LRQ 2018
Janika Brasseur	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Léanne Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Rosalie Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Gabrielle Deslandes	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Frédérique Lemay	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Élizabeth Mc Grath	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Irina Michot	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Noémie Myles	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Noémie St-Onge	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Ariane Tremblay	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Mélina Tremblay	75 \$	Championnat provincial A & B 2018
Mélody Bélanger	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Laurie-Anne Boulay	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Cindy-Ann Cyr	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Évanelle Gauthier	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Justine Lemay	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Corie Roy-Baille	150 \$	Championnats canadiens de l'Est
Béatrice Tremblay	150 \$	Championnats canadiens de l'Est

Anne-Émilie Bell	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior
Ève-Marie Bell	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior
Annie-Pierre Bell	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior
Pierre-Alexis Bell	150 \$	Championnat québécois de sauvetage – technique junior
Eleanore Marciszewski	150 \$	Championnats provinciaux RSEQ
Eleanore Marciszewski	300 \$	Championnats canadiens
<b>TOTAL</b>	<b>5 975 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-449**

**AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST’ADOS 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a délégué à la Maison des jeunes de Sainte-Julie l’organisation de l’événement annuel Fiest’Ados;

ATTENDU QUE la réception d’une demande d’aide financière de la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l’organisation du Fiest’Ados 2018 qui s’est déroulé le 7 juin dernier au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l’organisation du Fiest’Ados 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-450**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CLUB DE PÉTANQUE SAINTE-JULIE**

ATTENDU l’adoption de la politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, résolution n° 09-577;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à officialiser la collaboration avec les organismes du milieu qui contribuent à l’offre de services en loisir, en sport, en culture et à la vie communautaire;

---

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'organisme Club de pétanque Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'organisme Club de pétanque Sainte-Julie désire bénéficier des différents soutiens offerts par la Ville de Sainte-Julie pour mener à bien sa mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE procéder à la reconnaissance de l'organisme Club de pétanque Sainte-Julie selon la classification « organismes familles et aînés ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-451**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1124-2 modifiant le règlement 1124 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles d'après-mandat à l'égard de certains employés.*

**18-452**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-451;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1124-2 modifiant le *Règlement 1124 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles d'après-mandat à l'égard de certains employés*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-453**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-386;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-72;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-454**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-305;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-387;

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone C-305 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial, soit adopté et qu'il porte le n°1101-74;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-455**

#### **RÈGLEMENT 1100-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n° 18-385;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions, soit adopté;

QU'il porte le n° 1100-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-456**

**RÈGLEMENT 1101-73 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER, À TITRE D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS, LES USAGES DE LA SOUS-CLASSE C505 « SERVICE DE LOCATION », DANS LA ZONE C-150**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150 dans le but d'y permettre l'implantation de l'ensemble des usages de la sous-classe C505 « Service de location »;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 sous le n° 18-326;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 9 juillet 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter, à titre d'usages spécifiquement permis, les usages de la sous-classe C505 « Service de location », dans la zone C-150, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-73 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-457**

**RÈGLEMENT 1101-75 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES SECTIONS 8 ET 9 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES », AINSI QUE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-247, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE l'adoption du règlement 1100-6 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n° 18-388;

---

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les sections 8 et 9 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones », ainsi que la grille des usages et des normes de la zone C-247, découlant du projet de règlement 1100-6 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-75 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-458**

#### **RÈGLEMENT 1107-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE SUPPRIMER LA SECTION 6 ET DE MODIFIER LES SECTIONS 7 ET 9, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD ZONES M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 ET C-259, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-6 MODIFIANT LE PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE l'adoption du règlement 1100-6 modifiant l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord » nécessite des modifications au Règlement sur les usages conditionnels 1107;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les usages conditionnels 1107*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n° 18-389;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin de supprimer la section 6 et de modifier les sections 7 et 9, applicables au secteur de l'Entrée de ville Nord – Zones M-244, C-247, C-254, M-256, C-258 et C-259, découlant du projet de règlement 1100-6 modifiant le PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté;

QU'il porte le n° 1107-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**18-459**

**RÈGLEMENT 1108-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 458.9.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 février 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-390;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus), soit adopté;

QU'il porte le n<sup>o</sup> 1108-13 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-460**

**RÈGLEMENT 1149-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-391 et 18-399;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier



---

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1149-8 modifiant le règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-461**

**RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, conformément aux résolutions 18-392 et 18-400;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy souhaite une bonne rentrée aux citoyens de Sainte-Julie et leur rappelle que de belles activités les attendent à l'automne.
- Mme Roy rappelle qu'en ce début d'année scolaire, la prudence est de mise partout et surtout aux abords des écoles.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les conseillères et conseillers se joignent à Mme Roy pour souhaiter une bonne rentrée à tous.

### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Pierre Champagne**

- M. Champagne suggère que Blüm et le Groupe Maurice soient tenus d'inclure un certain nombre de bornes électriques dans leurs projets respectifs.

Mme Roy indique qu'il s'agit d'une bonne suggestion et qu'elle sera discutée avec les promoteurs.

- M. Champagne souhaite savoir s'il y a une interdiction de stationnement au stationnement incitatif entre 2 h et 5 h du matin.

Mme Roy lui suggère de contacter Exo à ce sujet.

- M. Champagne se questionne sur la procédure d'inscription pour l'activité de danse de la FADOQ.

Mme Roy lui indique qu'il doit s'adresser au Service des loisirs de la Ville.

- M. Champagne demande où sera situé le futur centre communautaire de la Ville.

Mme Roy lui indique qu'il sera situé près de l'aréna et de l'ancien stationnement incitatif.

- M. Champagne demande où sera situé le complexe à appartements de dix étages du Groupe Maurice.

Mme Roy lui explique que cet édifice sera situé à proximité des bureaux de l'entreprise Novatech, dans le bas de la côte.

#### **Mme Bégin**

- Mme Bégin déplore le fait que les propriétaires de chiens ont l'obligation de se procurer une médaille pour leur animal et de faire de multiples efforts pour garder l'environnement propre lorsqu'ils se déplacent avec leurs chiens, alors que les chats peuvent déambuler librement et sans médaille sur le territoire de la ville.

Mme Roy lui indique que des solutions à cette problématique, qui concerne surtout les chats errants, sont présentement à l'étude. Parmi les options envisagées, il y a la stérilisation des chats errants et l'obligation, pour les propriétaires de chats, de se procurer des médailles pour leurs chats.

- Mme Bégin demande s'il serait possible d'ajouter un feu clignotant à l'intersection de la rue Principale et de l'autoroute 20, car elle trouve le temps d'attente à ce feu de circulation vraiment très long.

Mme Roy lui répond que la situation sera évaluée, mais que les feux clignotants ne sont pas toujours une solution puisqu'ils équivalent à trois arrêts obligatoires et peuvent parfois causer des problèmes de fluidité.

#### **M. Fernand Bourget**

- M. Bourget se questionne sur le fait que trois panneaux d'arrêt difficilement visibles, dû à leur hauteur peu élevée, ont été installés sur le chemin du Golf. Il se demande pourquoi de tels panneaux ont été installés.

Mme Roy explique qu'il s'agit de panneaux d'arrêt temporaires qui ont été installés pendant les travaux dans ce secteur. Les panneaux d'arrêt permanents qui seront installés après les travaux auront une hauteur normale.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard demande s'il serait possible d'accroître l'éclairage extérieur au Pavillon Thérèse-Savard-Côté, car l'éclairage actuel est vraiment très limité et que cela crée un sentiment d'insécurité chez les gens qui quittent l'endroit à la fin d'activités qui s'y tiennent en soirée.

Mme Roy indique que des vérifications seront effectuées.

**Mme Fotna Sidhom**

- Mme Sidhom vit une problématique avec un voisin au sujet des feux de foyer extérieurs. Après plusieurs tentatives de discussions infructueuses et un refus de la part du voisin de prendre part à une médiation citoyenne, elle se demande ce qu'elle peut faire de plus. Elle n'est pas contre les feux de foyer extérieurs, mais souhaiterait davantage de restrictions.

Mme Roy lui explique que son dossier sera soumis au Comité d'environnement qui analysera la question et les restrictions envisageables.

- Mme Sidhom remercie le Conseil pour la rapidité et le degré d'écoute qu'elle a reçu depuis qu'elle s'est adressée à la Ville au sujet de ce problème.

**M. Claude Gagné**

- M. Gagné réside sur la rue Disraeli et explique que l'hiver passé, des panneaux de déneigement en tout temps ont été installés dans son secteur, causant un fort achalandage de voitures stationnées sur sa rue et compliquant sérieusement la circulation. M. Gagné veut savoir si cette situation risque de se reproduire cette année et si quelque chose peut être fait pour éviter ce problème.

Mme Roy explique que le secteur de M. Gagné faisait l'objet d'un projet pilote au niveau du déneigement l'hiver passé, mais que ce ne sera pas le cas cette année et donc cette situation ne se reproduira pas.

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux est résident de la rue de Dieppe et déplore le fait que de nombreuses réparations d'asphalte sont nécessaires sur cette rue.

Mme Roy explique que la Ville est au courant et qu'un plan de travaux d'asphaltage est en place. Elle souligne que les réparations ne peuvent malheureusement pas toutes être effectuées en même temps, mais qu'un ordre de priorités est établi en fonction de différents critères tels l'achalandage, l'usure de la chaussée et les bris d'infrastructures. Mme Roy ajoute que depuis quelques années, le budget pour les travaux d'asphaltage a été augmenté pour répondre aux besoins grandissants à ce niveau.

**M. Denis Roy**

- M. Roy est le conjoint de Mme Sidhom qui est intervenue un peu plus tôt. Il souligne que le problème concernant les feux de foyer extérieurs n'est pas tant que les citoyens puissent en faire, mais provient plutôt de l'abus de cette permission par certains résidents. Il insiste sur le fait que le règlement devrait être amendé pour restreindre la possibilité de faire des feux extérieurs à certains moments de la journée et en fonction des conditions climatiques.

Mme Roy remercie M. Roy pour cette intervention et lui dit que ces points seront considérés par le Comité d'environnement dans le cadre de son analyse.

**18-462**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Marie-Hélène Bourque,  
Greffière adjointe



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 27 août 2018 à 19 h 45 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de renonciation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 45.

**18-463**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
  - 1.1 RÉFLEXION
  - 18-463 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADMINISTRATION**
3. **SERVICE DES FINANCES**
4. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
5. **SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
7. **SERVICE DES LOISIRS**

**8. AVIS DE MOTION**

18-464 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

18-465 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-466 9.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

18-467 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

**10. RÈGLEMENTS**

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-468 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-464**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D’EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L’ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D’APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**18-465**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L’ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D’APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que le taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**18-466**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D’EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L’ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D’APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2018 sous le n° 18-464;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1217 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-467**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2018 sous le n° 18-465

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-468**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT





SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 11 septembre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**18-469**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

18-469 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-470 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2018

18-471 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

18-472 1.5 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

18-473 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 20 AOÛT 2018 ET 27 AOÛT 2018

**2. ADMINISTRATION**

18-474 2.1 RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE

18-475 2.2 ENGAGEMENT – TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AUTOROUTE 30

- 18-476 2.3 ADHÉSION – SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCIEMENT 211 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
- 18-477 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT D'ACQUISITION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES ET T1
- 18-478 2.5 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1
- 18-479 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1
- 18-480 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE – LOT 5 542 268
- 18-481 2.8 RATIFICATION – AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMÈRES SAINTE-JULIE
- 18-482 2.9 AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LA JEMMERAIIS ENTREPOSAGE DE LIVRES
- 18-483 2.10 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$

### **3. SERVICE DES FINANCES**

- 18-484 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-485 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-486 3.3 AFFECTATIONS – SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
- 18-487 3.4 RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS
- 18-488 3.5 MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS
- 18-489 3.6 CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTE MULTIFONCTION SERVICE DES LOISIRS

### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 18-490 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-491 4.2 EMBAUCHE – COORDONNATEUR RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 18-492 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA TRANSMISSION DES MESURES DE PRÉCIPITATIONS HIVERNALES DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT
- 18-493 5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 18-494 5.3 ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2018-2019
- 18-495 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES – RUE BRASSARD, RUE ROGER, PLACE GAUDETTE ET PLACE VILLENEUVE

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 18-496 7.1 ADOPTION – POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET PLAN D'ACTION 2019-2023
- 18-497 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
- 18-498 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 18-499 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-500 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE
- 18-501 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100
- 18-502 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

18-503 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259

18-504 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS, RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

18-505 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'AMENDER LES RÈGLES APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE NUIT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE

## 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-506 9.1 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

18-507 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-508 9.3 PROJET DE RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE

18-509 9.4 PROJET DE RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

18-510 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINES CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100

## 10. RÈGLEMENTS

18-511 10.1 RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

18-512 10.2 RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL

18-513 10.3 RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

18-514 10.4 RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-515 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-470**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2018**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Julie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 28, 29 et 30 septembre 2018 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-471**

#### **PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2018, des collectivités marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu sa certification Municipalité amie des aînés;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit proclamé la Journée nationale des aînés et que la Ville de Sainte-Julie encourage les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans la collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-472**

#### **PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS**

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies 2018 est « *La prévention, c'est bon! C'est dans la cuisine que ça se passe!* »;

ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par des incendies sont souvent dues à la négligence de citoyens et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

---

---

ATTENDU QUE la Journée reconnaissance des pompiers a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies et vise à reconnaître le travail, le courage, la détermination et l'engagement des pompiers du Québec, et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 7 au 13 octobre 2018 « Semaine de la prévention des incendies » et le dimanche 7 octobre « Journée nationale de reconnaissance des pompiers ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-473**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 20 AOÛT 2018 ET 27 AOÛT 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 20 et 27 août 2018, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-474**

#### **RENOUVELLEMENT – CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une certification bronze du Mouvement vélosympathique en novembre 2016, devenant ainsi la première ville de la Rive-Sud à obtenir ce titre qui récompense les communautés ayant placé le vélo au cœur de leurs initiatives;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a depuis accentué ses démarches pour encourager les citoyens à circuler à vélo en effectuant la promotion de ce mode de transport, en développant encore davantage le réseau cyclopédestre, en favorisant la pratique sécuritaire du vélo et en améliorant l'entretien des aménagements cyclables;

ATTENDU QUE la Ville souhaite augmenter le nombre de déplacements à vélo sur son territoire dans le cadre de divers plans d'action reliés au développement durable et à la lutte aux changements climatiques, à l'adoption de saines habitudes de vie et à l'amélioration stratégique de la mobilité;

ATTENDU QUE le Mouvement vélosympathique a ouvert une nouvelle ronde de certification qui se termine le 5 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer sa candidature pour maintenir ou améliorer sa certification;

ATTENDU QUE la certification Collectivité vélosympathique représente une valeur ajoutée pour la Ville puisqu'elle permet de mettre en valeur ses réalisations relatives au vélo tout en générant une réflexion liée à la nécessité de dresser un bilan des acquis, réaliser une analyse des besoins présents dans la communauté et planifier des projets futurs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la candidature de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre de la nouvelle ronde de certification du Mouvement vélosympathique.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-475**

#### **ENGAGEMENT – TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AUTOROUTE 30**

ATTENDU QUE l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

ATTENDU QUE l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

ATTENDU QUE l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

ATTENDU QU'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**18-476**

**ADHÉSION – SERVICE TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCIEMENT 211 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU l'importance pour les citoyens du Grand Montréal ayant des besoins non urgents en matière sociocommunautaire d'être informés des services, programmes et ressources sociocommunautaires disponibles et d'être orientés vers les ressources convenant le mieux à leurs besoins;

ATTENDU QUE le Service 211 est un service d'information et de référence gratuit et très accessible permettant aux citoyens d'obtenir ces informations;

ATTENDU l'adoption, par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la résolution CC17-034 reconnaissant le projet d'implantation et d'opération du service « 211 Grand Montréal » comme un projet admissible à un financement par le Fonds de développement métropolitain;

ATTENDU QUE le Fonds de développement de la CMM a notamment pour objectif de financer des projets susceptibles de susciter l'essor économique et social de son territoire ainsi que de renforcer la solidarité métropolitaine;

ATTENDU QUE la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances mandaté par le Conseil (résolution CC16-030) pour étudier l'opportunité pour la CMM de financer la mise en place d'un service 211 estime que celui-ci bénéficierait à l'ensemble des habitants du Grand Montréal et que la desserte de l'ensemble du territoire serait, éventuellement, une option préférable;

ATTENDU QUE la contribution de la CMM est plafonnée à 650 000 \$ et ne dépassera jamais 45 % du financement total du projet le reste étant assumé par Centraide et le gouvernement du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère au Service téléphonique d'information et de référencement 211 de la CMM;

D'acheminer copie de la présente résolution à la CMM.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-477**

**ADJUDICATION – CONTRAT D'ACQUISITION DE LIENS TÉLÉPHONIQUES ET T1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'octroi d'un contrat d'acquisition de liens téléphoniques et T1 pour une période de trois ans, soit du 13 septembre 2018 au 12 septembre 2021;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 août 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'acquisition de liens téléphoniques et T1, à la compagnie Bell Canada, située au 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Aile B-4, Verdun (Québec) H3E 3B3, pour une somme de 39 592,56 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans, soit du 13 septembre 2018 au 12 septembre 2021, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 août 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-478**

#### **ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX PROJET R-1203, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux pour le projet R-1203, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 août 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux pour le projet R-1203, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour une somme de 40 413,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-479**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA  
RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, projet R-1203, lot 1, à la firme Tetra Tech QI inc., pour une somme de 40 413,71 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la confection des plans et devis des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, projet R-1203, lot 1, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les imprévus, soit 2 020,69 \$, ce qui porte le montant autorisé à 42 434,40 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-480**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE  
LOT 5 542 268**

ATTENDU QU'une servitude pour le passage d'un égout sur le lot 5 542 268 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères, a été publiée au Registre foncier, en faveur de la Ville de Sainte-Julie, le 27 juillet 1970 sous le n<sup>o</sup> 93 107;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de cette servitude;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de renonciation à une servitude joint à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-481**

**RATIFICATION – AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DE FERMIÈRES SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières Sainte-Julie a été mandaté par la Ville de Sainte-Julie pour confectionner un tartan à l'effigie de la Ville, ainsi que des accessoires représentant ce tartan, tels des foulards;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de cet organisme pour l'achat de laine;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier l'aide financière de 1 500 \$ accordée au Cercle de Fermières Sainte-Julie pour la confection d'accessoires représentant le tartan à l'effigie de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-482**

**AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LA JEMMERAI  
ENTREPOSAGE DE LIVRES**

ATTENDU QUE la Société de généalogie de La Jemmerais (Société) doit faire entreposer près de 600 livres d'histoire et de généalogie en vue de les faire relier pour les mettre à la disposition de chercheurs et de la population à la bibliothèque municipale de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Société relativement au coût de location d'un local d'entreposage;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière annuelle de 900 \$, pendant trois ans, à la Société de généalogie de La Jemmerais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-483**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1216 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 3 790 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 3 790 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$*, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-484**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 20 août au 6 septembre 2018 :

Liste F-2018-18	Chèques à ratifier	743 315,67 \$
Liste F-2018-19	Comptes à payer	3 266 191,49 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 20 août au 6 septembre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-18 et F-2018-19;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-485**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 7 septembre 2018, totalisant un montant de 3 784,96 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2019 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-486**

**AFFECTATIONS – SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

ATTENDU que lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt, la portion de l'emprunt qui excède le coût réel des travaux est virée à un surplus nommé « Solde disponible de règlements d'emprunts fermés »;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, ces soldes peuvent être utilisés selon les options suivantes :

- Utilisation dans un règlement d'emprunt subséquent pour financer une partie des travaux de celui-ci;
- Réduction du solde de l'emprunt au moment du refinancement de celui-ci;
- Paiement de l'échéance annuelle en capital et intérêts de l'emprunt.

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le Conseil affecte à la réduction du refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 6 novembre 2018, les soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé suivant :

Règlement 1126    28 702 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-487**

**RACHAT D'OBLIGATIONS LORS DU REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 6 novembre 2018;

ATTENQU QU'il y a lieu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire la dette pour certains règlements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approprier un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 6 novembre 2018 pour les règlements suivants :

Règlements :

- 1011 31 300 \$;
- 1024 41 600 \$;
- 1026 50 102 \$;
- 1081 21 400 \$;
- 1118 106 000 \$;
- 1122 6 400 \$;
- 1126 51 298 \$;
- 1127 87 400 \$;
- 1128 84 100 \$;
- 1131 20 400 \$.

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-488**

**MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 19 septembre 2018;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 6 novembre 2018 :

Règlements :

- 1059      4 114 \$      sur 1 an au lieu de 5 ans;
- 1078      19 200 \$      sur 2 ans au lieu de 5 ans;
- 1114      11 833 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans;
- 1128      17 831 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans;
- 1141      8 584 \$      sur 1 an au lieu de 20 ans;
- 1150      82 936 \$      sur 10 ans au lieu de 20 ans;
- 1170      3 346 \$      sur 1 an au lieu de 15 ans;
- 1174      42 000 \$      sur 5 ans au lieu de 20 ans;
- 1176      80 000 \$      sur 10 ans au lieu de 20 ans;
- 1188      21 021 \$      sur 2 ans au lieu de 20 ans.

DE transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-489**

**CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTE MULTIFONCTION – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le contrat de location d'une imprimante multifonction de marque Canon au Service des loisirs (bibliothèque) vient à échéance le 30 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Xerox pour la location d'imprimantes multifonctions similaires propose un prix de location établi selon le tarif du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les tarifs et les caractéristiques des modèles d'imprimantes proposés par Xerox Canada ltée répondent le mieux aux besoins du service concerné;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 573.3 1 de la *Loi sur les cités et villes*, puisqu'il s'agit d'un tarif approuvé par le gouvernement du Québec, la Ville n'a pas à procéder par voie de soumissions pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

De procéder au remplacement de l'imprimante multifonction de marque Canon du Service des loisirs (bibliothèque);



D'octroyer le contrat de location d'une imprimante multifonction modèle Xerox Altalink C7025 à la compagnie Xerox Canada Ltée, GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M8, pour une période de 60 mois, totalisant un montant annuel de 797,47 \$, taxes incluses.

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie au coût/copie prévu à l'offre de service déposée;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tous documents avec la compagnie Xerox Canada Ltée donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-490**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

BISSONNETTE, Évolène	Syndiqué	Stagiaire en horticulture 10 septembre 2018
DUVAL, Claudelle	Non syndiqué	Animatrice médialab
GAUDREAU, Julie	Syndiqué	Surnuméraire (préposée à la référence) 7 septembre 2018
GAUTHIER, Gabrielle	Syndiqué	Surnuméraire (manuel) 4 septembre 2018
ST-ARNAUD, Karine	Syndiqué	Surnuméraire (chargée de projets) 27 août 2018

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES  
SESSION AUTOMNALE**

ARSENAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants et adultes 11 septembre 2018
BRUNET, Layal	Saisonnier	Dessin enfants 8 septembre 2018
CARREAU, Christel	Saisonnier	Circuit, Cardio baguettes 10 septembre 2018
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 1 et 2 13 septembre 2018
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes, Hip hop 1 et 2 12 septembre 2018

DUBUC, Frédéric	Saisonnier	Cuistot 15 septembre 2018
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot 15 septembre 2018
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom 10 septembre 2018
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2 8 septembre 2018
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Film LEGO 20 octobre 2018
BOURRET, Amélie	Contractuel	Super aéro tonus 8 septembre 2018
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates et stretching 10 septembre 2018
CARON, Annie	Contractuel	Zumba, Cardio tonic, Cuisses abdos fessiers 11 septembre 2018
CAYA, Chantal	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur 18 octobre 2018
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes 11 septembre 2018
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11 10 septembre 2018
GARCIA, Laylen	Contractuel	Espagnol pour voyageur 12 septembre 2018
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1,2, 4, Initiation danse, Pointes - Essentrics, Ballet fitness 9 septembre 2018
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme 10 septembre 2018
ROBERGE, Danny	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur 18 octobre 2018

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-491**

**EMBAUCHE – COORDONNATEUR RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE – SERVICE DES COMMUNICATIONS, RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET VILLE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a créé le poste de coordonnateur relations avec les citoyens et ville intelligente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Julie Millotte au poste de coordonnatrice relations avec les citoyens et ville intelligente au Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, au salaire et selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-492**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA TRANSMISSION DES MESURES DE PRÉCIPITATIONS HIVERNALES DE LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AÉROPORT DE SAINT-HUBERT**

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil offre aux différentes villes de la Rive-Sud, le service de transmission des mesures de précipitations hivernales à l'aéroport de Saint-Hubert;

ATTENDU QU'une entente relative à la transmission des mesures de précipitations hivernales est intervenue avec la Ville de Longueuil, conformément à la résolution 15-136 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2015;

ATTENDU QUE cette entente est renouvelée chaque année, car le partage des coûts est ajusté au prorata de la population de chaque ville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le directeur – Qualité du milieu, à signer tout renouvellement de cette entente;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser M. Louis Beauchemin, ingénieur, directeur – Qualité du milieu, Service des infrastructures et gestion des actifs, à signer toute entente de renouvellement avec la Ville de Longueuil relativement à la transmission des mesures de précipitations hivernales de la station météorologique de l'aéroport de Saint-Hubert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-493**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU le contrat d'entretien annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière intervenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), conformément à la résolution 15-310 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2015;

ATTENDU QUE ce contrat est échu depuis le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le MTMDET propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'hiver des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 et pour les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, qui totalisent une longueur physique de 12,921 km;

ATTENDU QUE le MTMDET versera une somme forfaitaire annuelle de 76 073,11 \$ à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la proposition de contrat présentée le 16 juillet 2018 par le MTMDET pour la saison 2018-2019, pour un prix forfaitaire de 76 073,11 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer le contrat d'entretien d'hiver des infrastructures routières de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière portant le n° 2506-18-4917 (850943151).

#### **18-494**

#### **ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour préparer sur une base annuelle, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat regroupé d'achat de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, conformément à la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE le contrat pour la saison 2018-2019 a été accordé à la compagnie Sel Warwick inc., au taux de 110,38 \$/tonne métrique, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et de la gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé par l'UMQ à la compagnie Sel Warwick, située au 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville (Québec) G6T 1T7 pour une dépense totale estimée pour la Ville de Sainte-Julie à 264 912 \$, taxes incluses, pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-495**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES – RUE BRASSARD, RUE ROGER, PLACE GAUDETTE ET PLACE VILLENEUVE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le Conseil municipal autorise l'adjointe à la direction générale à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de travaux de réhabilitation des conduites sur les rues Brassard et Roger ainsi que sur les places Gaudette et Villeneuve;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-496**

**ADOPTION – POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET PLAN D'ACTION 2019-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite se doter d'une Politique culturelle ainsi que d'un Plan d'action afin que la vitalité culturelle locale reflète le caractère des Julievilloises et des Julievillois et leur permette de s'épanouir, enrichir leurs connaissances, s'exprimer, partager et se divertir;

ATTENDU QUE le Comité de la politique culturelle, en collaboration avec le Service des loisirs, a été mandaté pour élaborer cette politique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé la Politique culturelle ainsi que le Plan d'action qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 27 août 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie et le Plan d'action 2019-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-497**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Patriotes (CSP) a, entre autres, pour mission d'offrir des programmes d'enseignement et de formation à des élèves jeunes et adultes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a, entre autres, pour mission l'organisation, le développement et la mise en place de programmes d'activités dans le domaine de la culture, du sport, du loisir et du développement social;

ATTENDU QUE la Ville et la CSP reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles pour rationaliser et favoriser sur le territoire qu'elles desservent, l'utilisation maximale d'un réseau d'immeubles et d'équipements susceptible de répondre aux besoins éducatifs et aux besoins de loisir des résidents du territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires à intervenir avec la CSP, dont copie est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-498**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 septembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
Myliane Bacon	500 \$	Coupe du monde de danse 2018
Charles Bisson	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
Samuel Bisson	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
Alexis Giguère	75 \$	Championnats provinciaux de hockey
<b>TOTAL</b>	<b>725 \$</b>	

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-499**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 913-1 amendant le Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*.

**18-500**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique.

**18-501**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRES TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100.

**18-502**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du *Règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu*.



**18-503**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259.

**18-504**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS, RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs, relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100.

**18-505**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1167-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1167 RELATIF À LA CIRCULATION AFIN D'AMENDER LES RÈGLES APPLICABLES AU STATIONNEMENT DE NUIT SUR RUE EN PÉRIODE HIVERNALE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement 1167 relatif à la circulation* afin d'amender les règles applicables au stationnement de nuit sur rue en période hivernale.

**18-506**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement P1100-7 modifiant l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu » nécessite des modifications au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-502;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du *Règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu*, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-77;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-507**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-499;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 913-1 amendant le *Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-508**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n<sup>o</sup>18-500;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1100-7;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-509**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage sur bâtiment et sur socle pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles des usages et des normes du secteur de l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-501;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-76;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-510**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines précisions aux objectifs et critères du secteur de l'Entrée de ville Nord, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n<sup>o</sup> 463.21.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 juillet 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-504;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1108-14;

---

---

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 octobre 2018 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-511**

**RÈGLEMENT 1101-72 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n° 18-386;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus), soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-72 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-512**

**RÈGLEMENT 1101-74 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-305 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-305;

---

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-387;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 20 août 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter certaines dispositions à la grille des usages et des normes de la zone C-305 dans le but de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial, soit adopté;

QU'il porte le n<sup>o</sup> 1101-74 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-513**

#### **RÈGLEMENT 1217 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté divers règlements d'emprunt pour pourvoir à des travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender les règlements d'emprunt plus amplement décrits à l'annexe 1 du présent règlement afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 août 2018, conformément aux résolutions 18-464 et 18-466;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1217 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie* afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**18-514**

**RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 pour pourvoir à des travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ces règlements d'emprunt plus amplement décrits à l'annexe 1 du présent règlement afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 août 2018, conformément aux résolutions 18-465 et 18-467;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

*QUE le Règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy remercie le comité organisateur de la Journée de la famille, dont les conseillers Mme Lucie Bisson, MM. Claude Dalpé et Normand Varin, ainsi que les quelque trois cents bénévoles pour cette très belle journée qui fut un succès sur toute la ligne.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les conseillères et conseillers rappellent aux citoyens que le Salon des aînés aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Fernand Bourget**

- M. Bourget remercie, au nom du Syndicat des propriétaires du Sommet-sur-le-golf, la Ville de Sainte-Julie pour avoir permis l'installation d'une barrière afin que les non-résidents ne puissent circuler sur leurs terrains.
- M. Bourget demande ce qu'il advient de la dernière unité de condo à vendre du promoteur Cholette.

Mme Roy l'ignore, mais des vérifications seront faites à cet effet.

#### **M. Marc Poirier**

- M. Poirier demande des explications sur la possible cession du champ de tir de la Défense nationale en faveur de la Ville de Sainte-Julie. Il est inquiet du projet que la Ville veut faire sur ce terrain, soit un projet domiciliaire de nature écologique. M. Poirier préférerait que la Ville cède ce terrain à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

Mme Roy explique que la Défense nationale veut effectivement se départir de ses terrains, mais que ceux-ci doivent d'abord être offerts aux Premières Nations, aux ministères fédéraux et aux ministères provinciaux, dont la Sépaq. Si ceux-ci ne désirent pas obtenir ces terrains, alors ils seront offerts aux municipalités concernées. Il y a donc très peu de chance que la Ville de Sainte-Julie puisse acquérir le terrain de la Défense nationale situé sur son territoire.

Mme Roy mentionne que la Ville n'a pas pour l'instant de véritable projet de nature écologique. Par ailleurs, elle précise que si ce projet avait lieu, il ne toucherait qu'une petite partie du terrain, à un endroit où la valeur environnementale est moindre.

- M. Poirier mentionne néanmoins qu'il préfère que la totalité de ce terrain soit un parc municipal, dans l'éventualité où la cession ne peut être faite en faveur de la Sépaq.

#### **M. Patrice Landry**

- M. Landry mentionne que des matchs de soccer ont dû être annulés à quelques reprises, car les terrains n'étaient pas éclairés. Il souhaiterait que l'éclairage se fasse par le biais d'un système dit intelligent.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

#### **Mme Esther Hamel Duval**

- Mme Hamel Duval mentionne que chaque printemps, la Ville prend un temps incroyable à nettoyer la rue, alors qu'il y a beaucoup de débris végétaux.

Mme Roy mentionne que le balai municipal passe dans toutes les rues au printemps et à l'automne. Une vérification sera faite afin que l'opération nettoyage débute plus rapidement au printemps.

#### **Mme Lise-Marie Massicotte**

- Mme Massicotte, à l'instar de M. Poirier, se prononce pour le maintien de la vocation du terrain de la Défense nationale et voudrait que la Ville influence les divers gouvernements à cet effet.

Mme Roy mentionne que la Défense nationale procédera à une consultation publique pour connaître l'opinion de la population.



**M. Yves Delisle**

- M. Delisle demande si la Ville connaît les commerces qui s'implanteront dans le nouveau secteur de la rue de Murano.

Mme Roy répond que la Ville ne connaît pas de façon définitive quels sont les commerces qui s'y implanteront.

**M. Fernand Bourget**

- M. Bourget demande ce qu'il advient de l'érablière Le Rossignol.

Mme Roy mentionne que ce bâtiment est situé en zone verte et que les usages sont contrôlés en fonction des exigences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne croit que le futur centre communautaire qui sera situé sur le boulevard Armand-Frappier, entre le concessionnaire Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC et l'aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, ne sera pas suffisamment grand et qu'il manquera d'espaces de stationnement.

Mme Roy rassure M. Champagne en lui mentionnant qu'il y aura suffisamment de places de stationnement.

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu mentionne que lors de la Journée de la famille, le groupe de Médiation citoyenne avait un kiosque dans un endroit bien visible et en remercie les organisateurs.
- M. Beaulieu demande à obtenir des précisions concernant certains points de l'ordre du jour de la séance, soit :

2.3 – Adhésion – Service téléphonique d'information et de référencement 211 – Communauté métropolitaine de Montréal;

2.5 – Adjudication – Mandat pour services professionnels d'ingénierie – Plans et devis – Travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-deux – Projet R-1203, lot 1;

5.2 – Autorisation de signature – Contrat d'entretien d'hiver annuel de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-rivière – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Mme Roy donne des précisions sur ces points.

**M. Jean De Lanauze**

- M. De Lanauze demande pour quelle raison la Ville augmente les taxes municipales, bien qu'elle ait des surplus.

Mme Roy donne les explications à cet effet.

**18-515**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-516**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-516 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-517 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
20 AU 27 OCTOBRE 2018

##### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208

18-518 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
11 SEPTEMBRE 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-519 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET  
DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019

- 18-520 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENTION DE L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE-CENTRE
- 18-521 2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1
- 18-522 2.4 ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE – PROJET SA-18-26
- 18-523 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)
- 18-524 2.6 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARMAND-FRAPPIER
- 18-525 2.7 ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR
- 18-526 2.8 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EXERCICES 2018, 2019 ET 2020 – PROJET SF-18-01
- 18-527 2.9 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS – STATION D'ÉPURATION PROJET R-1009, LOT 12
- 18-528 2.10 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT – BASSIN DE RÉTENTION DU PARC ARMAND-FRAPPIER – PROJET R-1136, LOT 5
- 18-529 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS
- 18-530 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU BARRAGE
- 18-531 2.13 RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 18-532 2.14 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-533 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES 17 SEPTEMBRE 2018

- 18-534 3.2 APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 18-535 3.3 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS CERTAINS RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS
- 18-536 3.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU
- 18-537 3.5 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-538 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-539 4.2 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 18-540 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – DIRECTION GÉNÉRALE
- 18-541 4.4 EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE
- 18-542 4.5 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 18-543 4.6 EMBAUCHE – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 18-544 5.1 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC
- 18-545 5.2 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-546 5.3 ADJUDICATION – ACHAT DE CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLES ET D'AILES DE CÔTÉ – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-547 5.4 REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – PROJET SA-18-25
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 18-548 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 SEPTEMBRE 2018
- 18-549 6.2 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 25 SEPTEMBRE 2018
- 18-550 6.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-551 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208

- 18-552 6.5 REPORT – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES  
ZONE H-129
- 18-553 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET  
DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (SPORT COLLETTE)  
1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-554 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET  
MODIFICATION DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL  
1111-1151, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 18-555 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1121, RUE NOBEL  
(ZAXE TECHNOLOGIES) – ZONE A-604
- 18-556 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (BEAU-SOIR) – ZONE A-712
- 18-557 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
2000, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CAFÉ #SANS FILTRE ET GÂTEAUX  
ATOMIQUES) – ZONE C-147
- 18-558 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE  
2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 18-559 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE COMPTOIR PHILIPPE ANTOINE  
TRAITEUR) – ZONE C-205
- 18-560 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION,  
D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET D'AFFICHAGE – BÂTIMENT COMMERCIAL  
(POSTES CANADA) – 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208
- 18-561 6.14 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
DE CONSTRUCTION – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 18-562 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT  
COMMERCIAL – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 18-563 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE  
801, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE)  
ZONE C-321
- 18-564 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT  
2033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUBARU) – ZONE C-407
- 18-565 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE  
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE – 126, RUE D'ORLÉANS – ZONE H-109
- 18-566 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE  
RÉSIDENTE – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 18-567 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT  
EXTÉRIEUR) – 2293-2295-2297, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144

- 18-568 6.21 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET BLÜM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148
- 18-569 6.22 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DES FENÊTRES) – 1038 À 1042, RUE DESROCHERS – ZONE H-334
- 18-570 6.23 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 691, RUE BLAIN – ZONE H-343
- 18-571 6.24 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 814, RUE DE LA COULÉE ZONE H-346
- 18-572 6.25 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 18-573 6.26 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 853 À 857 ET 863 À 867, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357
- 18-574 6.27 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1777, RUE NOBEL (6TÉLÉCOM.COM) – ZONE I-102
- 18-575 6.28 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (GROUPE MAURICE) 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247
- 18-576 6.29 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (MAXI) 153-163, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256
- 18-577 6.30 APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 144 À 5 542 148 – ZONE A-807 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-446
- 18-578 6.31 RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 17-419 « APPROBATION – PIIA MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810 »
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 18-579 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 18-580 7.2 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.
- 8. AVIS DE MOTION**
- 18-581 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-582 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

18-583 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

18-584 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

18-585 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

## **9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-586 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259

18-587 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

18-588 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

18-589 9.4 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-590 9.5 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

18-591 9.6 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

## **10. RÈGLEMENTS**

18-592 10.1 RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-593 10.2 RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE



18-594 10.3 RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L’AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L’AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100

18-595 10.4 RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

18-596 10.5 RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L’AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L’ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100

18-597 10.6 RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D’Y INCLURE DES RÈGLES D’APRÈS-MANDAT À L’ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-598 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-517**

**PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
20 AU 27 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s’unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu’elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population, soit l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 20 au 27 octobre 2018, « Semaine des bibliothèques publiques ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-518**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 septembre 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-519**

#### **NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Claude Dalpé, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2018 et janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-520**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – INTERVENTION DE L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE-CENTRE**

ATTENDU QUE le déplacement des personnes à mobilité restreinte s'avère une problématique de plus en plus fréquente en Montérégie pour les techniciens ambulanciers paramédics;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie a mis sur pied une unité de soutien technique pour le déplacement des usagers souffrant de cette pathologie;

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (maintenant le Centre intégré de santé et des services sociaux Montérégie-Centre, « CISSSMC ») en avril 2014;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier certaines modalités entourant le recours à l'unité de soutien technique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à l'intervention de l'unité de soutien technique à intervenir avec les services préhospitaliers d'urgence du CISSSMC, ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-521**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (la « Ville ») souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (le « Programme ») afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 3 226,91 \$, dans le cadre du Volet 1 du Programme;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 4 126,91 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Perron, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-522**

#### **ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE – PROJET SA-18-26**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour la fourniture et l'installation d'un compresseur à air respirable dans le cadre du projet SA-18-26;

ATTENDU QUE le devis pour cet appel d'offres comporte également une option de rachat par l'adjudicataire du compresseur à air que la Ville possède actuellement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée située au 1355, boulevard des Laurentides à Laval (Québec) H7M 2Y2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation d'un compresseur à air respirable dans le cadre du projet SA-18-26 pour une somme de 47 720,95 \$, taxes incluses;

D'accepter le rachat par l'adjudicataire du compresseur à air que la Ville possède actuellement, pour une somme de 2 299,50 \$, taxes et frais inhérents à la prise de possession inclus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-523**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 2 février 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT du 2 février 2018;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation révisée de travaux, annexée aux présentes, confirme les coûts réels des travaux réalisés avant le 30 septembre 2018, ainsi que les prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 mars 2020.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-524**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU la possibilité pour la Ville de Sainte-Julie (la Ville) de faire une demande de subvention, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, pour le financement du projet de réaménagement du parc Armand-Frappier (le projet);

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville autorise la présentation du projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville désigne Mme Mélanie Brisson, adjointe au directeur général et directrice du Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-525**

**ADJUDICATION – IMPRESSION ET LIVRAISON – BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE LOISIR**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation a été effectuée pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications, relations avec les citoyens et ville intelligente lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Impart Litho (9049-3347 Québec inc.) située au 383, boulevard Bonaventure à Victoriaville (Québec) G6T 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du Programme d'activités de loisir pour une somme de 69 987,58 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-526**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICES 2018, 2019 ET 2020 – PROJET SF-18-01**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'audit des états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 septembre 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 12 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 9 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'audit des états financiers de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., située à la Tour de la Banque Nationale, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000 à Montréal, pour une somme de 81 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-527**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE PLANS ET DEVIS – RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS – STATION D'ÉPURATION – PROJET R-1009, LOT 12**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction d'un bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration pour le projet R-1009, lot 12;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 30 août 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 septembre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 9 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la confection des plans et devis pour la reconstruction d'un bâtiment secondaire et des équipements associés à la station d'épuration pour le projet R-1009, lot 12, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc., située au 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525, Laval (Québec) H7T 1S9, pour une somme de 99 890,28 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-528**

#### **ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ÉTUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT – BASSIN DE RÉTENTION DU PARC ARMAND-FRAPPIER – PROJET R-1136, LOT 5**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie pour une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand-Frappier pour le projet R-1136, lot 5;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 10 octobre 2018;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandations a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant une étude hydraulique du bassin versant du bassin de rétention au parc Armand-Frappier pour le projet R-1136, lot 5, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6, pour une somme de 90 207,33 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-529**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet de modifier la signalisation récemment installée dans la placette de la rue des Glaïeuls;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De déplacer le panneau « stationnement interdit » présentement implanté devant le 288 vers le 282, rue des Glaïeuls, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-530**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DU BARRAGE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'interdire le stationnement du côté pair de la rue du Barrage;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE quatre panneaux « stationnement interdit » soient installés du côté pair de la rue du Barrage, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-531**

**RATIFICATION DE DÉPENSES – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 18-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2018 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier certaines dépenses non prévues à la résolution 18-004;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

De ratifier les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
<b>Colloque Ville intelligente – Ville organique</b> de la Corporation de développement communautaire des Appalaches	27 et 28 septembre 2018 Thetford Mines	450,33 \$	2	<b>990,66 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-532**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1218 AMENDANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1183, 1191, 1195 ET 1197 ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR Y PRÉCISER QUE LA TAXE EST IMPOSÉE D'APRÈS LES CATÉGORIES ET SELON LES MÊMES PROPORTIONS QUE CELLES DES TAUX PARTICULIERS ADOPTÉS POUR LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1218 amendant les règlements d'emprunt 1183, 1191, 1195 et 1197 adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-533**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES  
17 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 17 septembre 2018 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 17 septembre 2018 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-534**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 septembre au 11 octobre 2018 :

Liste F-2018-20	Chèques à ratifier	991 283,63 \$
Liste F-2018-21	Comptes à payer	2 854 683,38 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 septembre au 11 octobre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-20 et F-2018-21;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-535**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 684 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
940	122 500 \$
987	37 500 \$
1009	55 500 \$
1009	550 000 \$

1026	56 998 \$
1045	457 460 \$
1059	4 114 \$
1078	19 200 \$
1114	11 833 \$
1128	17 831 \$
1129	368 100 \$
1130	131 500 \$
1141	8 584 \$
1150	81 800 \$
1164	171 998 \$
1164	135 000 \$
1170	3 346 \$
1174	42 000 \$
1176	80 000 \$
1182	793 238 \$
1182	190 000 \$
1186	433 600 \$
1188	21 021 \$
1191	160 000 \$
1197	558 877 \$
1200	475 000 \$
1202	697 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts 1009, 1045, 1129, 1130, 1150, 1164, 1176, 1182, 1186, 1191, 1197, 1200 et 1202, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semestriellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU  
933A, boulevard Armand-Frappier  
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 1009, 1045, 1129, 1130, 1150, 1164, 1176, 1182, 1186, 1191, 1197, 1200 et 1202 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 6 novembre 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-536**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU**

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Grand-Coteau fournit les services bancaires à la Ville de Sainte-Julie depuis sept ans et que l'entente actuelle arrive à échéance;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas l'obligation d'effectuer une demande de soumissions pour les services bancaires qu'elle utilise dans le cadre de ses opérations, car les revenus sont plus élevés que les dépenses;

ATTENDU QUE les conditions offertes par les concurrents de Desjardins sont équivalentes en termes de revenus nets pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services reçus;

ATTENDU les coûts administratifs importants engendrés par un changement d'institution financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services bancaires à intervenir avec la Caisse Desjardins du Grand-Coteau pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2021, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'à concurrence de deux années additionnelles, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-537**

**SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE  
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la Ville de Sainte-Julie s'élève à un montant de 552 765 \$ pour les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday;

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le Conseil confirme que les travaux concernant la réfection de la rue Michael-Faraday sont terminés;

QUE le Conseil confirme que les coûts admissibles concernant les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier local, volet accélération des investissements (N<sup>o</sup> AIRRL-2016-260) totalisent une somme de 1 084 240,47 \$;

QUE cette résolution abroge la résolution 18-349.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-538**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

TURNBLOM, Daniel	Syndiqué	Mécanicien à chef mécanicien au Service des infrastructures et gestion des actifs 22 octobre 2018
------------------	----------	--

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES  
SESSION AUTOMNALE**

AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie 11 septembre 2018
--------------	-------------	-----------------------------------

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-539**

**MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU l'enquête menée par l'administration municipale concernant les actes reprochés à l'employé n° 1528 du Service des infrastructures et gestion des actifs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

DE suspendre sans salaire cet employé pour une durée de trois jours ouvrables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-540**

**EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'un poste régulier de préposée aux traverses d'école est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de Mme Carmen Mondor;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marjolaine Lamoureux-Provost au poste régulier de préposée aux traverses d'école, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Lamoureux-Provost à ce poste soit en vigueur à compter du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-541**

#### **EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU la nécessité de combler le poste de technicien en informatique à la suite de la nomination de M. Alain-Thierry Mama au poste de technicien en informatique et réseaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jérémy Bélanger au poste technicien en informatique, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Bélanger à ce poste soit en vigueur à compter du 5 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-542**

#### **EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QU'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Christophe Lacroix au poste de journalier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Maxime Miquelon-Boucher au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;



QUE l'embauche de M. Miquelon-Boucher à ce poste soit en vigueur à compter du 22 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-543**

**EMBAUCHE – CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la création d'un poste de conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mélissa Lanctôt au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 19 novembre 2018, au salaire et selon la Politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-544**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

---

---

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville;

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la Ville;

QUE l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimums annuels de 200 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-545**

#### **ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR NEUF À RAYON DE BRAQUAGE ZÉRO – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 5 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro à la compagnie Aubin & St-Pierre inc. située au 350, rue Raygo, La Présentation, (Québec) J0H 1B0, pour une somme de 21 523,32 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur de 500 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq ans en cinq versements égaux pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-546**

**ADJUDICATION – ACHAT DE CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLES ET D'AILES DE CÔTÉ – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été effectuée pour l'achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 11 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accorder le contrat pour l'achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté à la compagnie Robitaille Équipement inc. située au 180, rue de Sydney, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0P3, pour une somme de 77 878,60 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour des travaux d'adaptation aux véhicules de la flotte ainsi que pour des réflecteurs afin de rendre les équipements conformes selon les exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, le tout d'une valeur de 2 300 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-547**

**REJET DE SOUMISSION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES À L’USINE D’ÉPURATION DES EAUX USÉES – PROJET SA-18-25**

ATTENDU QU’une demande de soumissions par invitation écrite a été effectuée pour des travaux de réfection des toitures à l’usine d’épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le vendredi 7 septembre 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la soumission reçue n’est pas conforme aux exigences du devis;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission reçue dépasse les estimations prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s’est réservé le droit de n’accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE rejeter à toutes fins que de droit la soumission reçue et ouverte le 7 septembre 2018 concernant les travaux de réfection des toitures à l’usine d’épuration des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-548**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME – 18 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a délibéré le 18 septembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l’ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’accepter le dépôt du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du CCU tenue le 18 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-549**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 25 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 25 septembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du CCU tenue le 25 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-550**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagements extérieurs incluant les stationnements pour le 1101, rue Nobel (Sport Collette) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée du plan des aménagements extérieurs, préparés par la compagnie Genexco et datés du 14 mai 2015 (version révisée du 7 septembre 2018), ainsi que des plans-concept d'aménagement paysagers préparés par le requérant;

ATTENDU QUE la présente demande concerne une modification des stationnements ainsi que les aménagements paysagers approuvés;

ATTENDU QUE dans son ensemble, le projet modifié présente les non-conformités suivantes :

1. L'aire d'isolement entre les stationnements perpendiculaires à la limite latérale gauche est de moins de deux (2) mètres (*Règlement de zonage 1101*, article 5.6.2.2);
2. L'aire d'isolement entre les stationnements perpendiculaires à la limite latérale droite est inexistante (*Règlement de zonage 110*, article 5.6.2.2);
3. L'aire d'isolement entre l'aire de circulation véhiculaire et le mur gauche du bâtiment est de 0,69 mètre, au lieu de 1,5 mètre, prescrit à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

ATTENDU QUE l'aire d'isolement de deux mètres, requise entre l'aire de stationnement le long de la limite latérale gauche, devrait être maintenue, puisqu'elle a été réalisée de façon dérogatoire sans respecter les plans approuvés;

---

---

ATTENDU QU'il est acceptable de permettre une aire d'isolement inférieure à deux mètres le long de la limite latérale droite près du mur de soutènement voisin, en raison de la configuration particulière du terrain et parce que cette portion du terrain n'est pas vraiment visible de la rue;

ATTENDU QU'il est acceptable de permettre une aire d'isolement inférieure à 1,5 mètre près du mur latéral gauche du bâtiment afin de permettre une allée de circulation adéquate pour le passage des camions, d'autant plus qu'elle est déjà réalisée et végétalisée à 100 %;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 464.14.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 septembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour le bâtiment situé au 1101, rue Nobel, afin d'autoriser :

- une aire d'isolement, entre l'aire de stationnement adjacente à la limite latérale droite de la propriété, de moins de deux (2) mètres;
- une aire d'isolement, entre l'aire de circulation véhiculaire et le mur gauche du bâtiment principal, de 0,69 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-551**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation extérieure du bâtiment commercial localisé au 488, avenue Jules-Choquet (Postes Canada) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Groupe Leclerc architecture + design, et datés du 7 septembre 2018;

ATTENDU QUE le bâtiment visé accueillera bientôt les installations de la Société canadienne des Postes (ancien Valmont);

ATTENDU QU'il s'agit d'ajouter, sur la façade latérale gauche donnant sur la rue Robert, une nouvelle porte de service coulissante en verre permettant de créer une aire de service adjacente au bâtiment pour les différents besoins en livraison;

---

---

ATTENDU QUE cette partie du projet présente une non-conformité avec l'article 5.8.5.2 du *Règlement de zonage 1101* stipulant que toute porte de service doit être desservie par une aire de manœuvres, alors que l'aire de service projetée ne compte qu'un trottoir de trois mètres et des cases de stationnement;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au Service de l'urbanisme pour permettre l'installation d'une porte de service au sens du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 464.9.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 18 septembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment commercial situé au 488, avenue Jules-Choquet, afin d'autoriser :

- que la nouvelle porte de service ne soit pas desservie par une aire de manœuvres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-552**

#### **REPORT – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES ZONE H-129**

ATTENDU QUE le projet de construction au 180, rue des Frênes est en cours de planification et que des amendements sont prévus aux règlements de zonage;

ATTENDU QUE le traitement de la demande de dérogations mineures est reporté à une séance publique ultérieure et qu'un nouvel avis public sera publié à cet effet conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE reporter l'approbation de la demande de dérogations mineures pour le projet de construction d'une résidence au 180, rue des Frênes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-553**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL (SPORT COLLETTE) 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement extérieur et du stationnement, préparés par Genexco et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment industriel situé au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 464.14.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-554**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MODIFICATION DU STATIONNEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL 1111-1151, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et les modifications du stationnement, préparés par Christian Grenier, architecte-paysagiste et datés du 24 septembre 2018, pour le bâtiment industriel situé au 1111-1151, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-555**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1121, RUE NOBEL (ZAXE TECHNOLOGIES) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson



RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment et sur poteaux, préparés par Enseignes Dominion et datés du 6 septembre 2018, pour la place d'affaires Zaxe Technologies, située au 1121, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-556**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (BEAU-SOIR) – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Enseignes Auvatech inc. et datés du 9 juin 2016, pour la place d'affaires Beau-Soir, située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 465.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-557**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, CHEMIN DU  
FER-À-CHEVAL (CAFÉ #SANS FILTRE ET GÂTEAUX ATOMIQUES) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 10 septembre 2018, pour les places d'affaires Café #sans filtre et Gâteaux Atomiques, situées au 2000, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 465.13.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-558**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE  
2011, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 16 avril 2017, pour les quatre places d’affaires comprises dans le socle d’affichage commun du bâtiment situé au 2011, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 465.11.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-559**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE  
571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE COMPTOIR PHILIPPE ANTOINE TRAITEUR)  
ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage sur bâtiment, préparés par François Sybille Design graphique et datés du 6 septembre 2018, pour la place d’affaires Le Comptoir Philippe Antoine Traiteur, située au 571, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 464.16.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-560**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION, D’AMÉNAGEMENT  
EXTÉRIEUR ET D’AFFICHAGE – BÂTIMENT COMMERCIAL (POSTES CANADA)  
488, AVENUE JULES-CHOQUET– ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, d'aménagement extérieur et d'affichage, préparés par le Groupe Leclerc architecture + design et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment commercial situé au 488, avenue Jules-Choquet (Postes Canada), et ce, conformément à la résolution 464.9.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-561**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour le bâtiment « B » du projet de développement du site de Devimco, localisé au 320, rue de Murano, à l'intersection du boulevard Armand-Frappier, préparés par Fahey + associés et datés du 10 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 464.10.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-562**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 1718, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Architecture Casa et datés du 7 septembre 2018, pour le bâtiment commercial situé au 1718, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 464.12.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-563**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (LA CRÊPERIE DU VILLAGE) – ZONE C-321**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Folie Design et datés du mois d’août 2018, pour la place d’affaires La Crêperie du Village, située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 465.10.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-564**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 2033, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUBARU) – ZONE C-407**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’agrandissement du bâtiment commercial, préparés par Caroline Denommée architecte inc. et datés du 11 septembre 2018, pour la place d’affaires Subaru, située au 2033, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 464.7.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-565**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 126, RUE D’ORLÉANS – ZONE H-109**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’agrandissement, préparés par Design mhg et datés du 10 juin 2018, pour la résidence unifamiliale située au 126, rue d’Orléans, et ce, conformément à la résolution 464.6.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-566**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Réalisation Martin Leblanc inc. et datés du 20 août 2018, pour le 180, rue des Frênes, et ce, conformément à la résolution 464.3.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-567**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 2293-2295-2297, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-144**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation du revêtement extérieur, déposés par le propriétaire, pour le bâtiment résidentiel situé au 2293-2295-2297, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 464.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-568**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PROJET BLÛM) – 1925-1935-1945, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-148**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour le projet Blüm, préparés par Dubuc Architectes Paysagistes et datés du 20 août 2018, pour les bâtiments multifamiliaux situés au 1925-1935-1945, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 464.2.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-569**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DES FENÊTRES) – 1038 À 1042, RUE DESROCHERS – ZONE H-334**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation (remplacement des fenêtres), déposés par la propriétaire, pour la résidence multifamiliale jumelée, située au 1038 à 1042, rue Desrochers, et ce, conformément à la résolution 464.11.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-570**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 691, RUE BLAIN – ZONE H-343**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Legue Architecture et datés de juillet 2018, pour le 691, rue Blain, et ce, conformément à la résolution 464.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-571**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN MARGE FIXE SUR RUE SECONDAIRE – 814, RUE DE LA COULÉE ZONE H-346**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'implantation d'une remise en marge fixe sur rue secondaire, préparés par Mario Dumont, arpenteur-géomètre et datés du 3 mars 2017, pour la résidence située au 814, rue de la Coulée, et ce, conformément à la résolution 465.7.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-572**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement, préparés par Yvon Charlebois et datés du 6 août 2018, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 465.5.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de l'assemblée tenue le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-573**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 853 À 857 ET 863 À 867, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et de construction d'une remise, préparés par Nathalie Grisé, designer de jardins et datés du 18 juillet 2018, pour les deux triplex situés au 853 à 857 et 863 à 867, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 464.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-574**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1777, RUE NOBEL (6TÉLÉCOM.COM) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Le Groupe MédiaGraphe Enseignes et datés du 19 septembre 2018, pour la place d'affaires 6Télécom.com, située au 1777, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 465.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-575**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES (GROUPE MAURICE) – 300, RUE DE MURANO – ZONE M-247**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour la construction d'une résidence pour personnes âgées (Groupe Maurice) localisée au 300, rue de Murano, préparés par Le Groupe Maurice et datés du 25 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 465.1.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-576**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (MAXI) – 153-163, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Stendel + Reich et reçus en date du 27 septembre 2018, pour le bâtiment commercial (Maxi) situé au 153-163, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 465.6.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 25 septembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-577**

**APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 542 144 À 5 542 148 – ZONE A-807 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-446**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est soumise par un promoteur, mandataire pour le propriétaire, afin d'autoriser l'utilisation des lots 5 542 144 à 5 542 148 à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet consiste à autoriser la conception d'un labyrinthe de maïs sur la terre agricole cultivée;

ATTENDU QUE le promoteur a reçu une procuration du propriétaire Le Ross inc. afin de déposer cette demande;

ATTENDU QUE la demande est produite pour une période de cinq ans et renouvelable par tranche de cinq ans;

ATTENDU QUE cet usage de loisir (labyrinthe) est permis par le *Règlement de zonage 1101*, groupe N2 - Récréation;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur une superficie de 628 404,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie considère que cet usage est ludique et permet une utilisation intéressante d'une terre cultivée;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution 18-446 en ce qui a trait à la superficie des lots visés;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Marc Jomphe, mandataire pour le propriétaire, auprès de la CPTAQ, afin de permettre l'utilisation des lots 5 542 144 à 5 542 148 à des fins autres que l'agriculture pour la conception d'un labyrinthe de maïs dans la zone A-807;

DE préciser à la CPTAQ, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il n'existe pas d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que cet usage est conforme à la réglementation municipale;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la CPTAQ;

QUE soit abrogée la résolution 18-446 à toute fin que de droit.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-578**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 17-419 « APPROBATION – PIIA  
MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER – 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte-paysagiste et datés du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour la propriété située au 240, rue du Sanctuaire a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 21 août 2017, résolution 17-419;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de douze mois consécutifs, soit jusqu'au 23 août 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

De reconduire la résolution 17-419 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze mois à compter de la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-579**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
Anthony Perreault	300 \$	Championnats canadiens de l'Est (natation)
Maxime Chamberland	300 \$	Championnats canadiens de sauvetage – technique senior (sauvetage sportif)
Maylie Valiquette	150 \$	Coupe jeunesse du Québec 1 Coupe jeunesse du Québec 2 Coupe jeunesse du Québec 3 (aviron)
Maylie Valiquette	500 \$	Royal Canadian Henley (aviron)
Anne Côté	150 \$	Championnats provinciaux 2018 (ringuette)
Anne Côté	300 \$	Championnats canadiens 2018 (ringuette)
Christopher Quesnel	155 \$	Jeux du Québec (athlétisme)
Mathey Brown	155 \$	Jeux du Québec (baseball)
Nicolas Fortin	155 \$	Jeux du Québec (baseball)
Mathieu Boudreau	155 \$	Jeux du Québec (basketball)
Félix Hamel	155 \$	Jeux du Québec (cyclisme)
Allyson Webb-Charland	155 \$	Jeux du Québec (cyclisme)
Camille Gagnon	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Charles Louchard	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Victor Rodrigue-Sénécal	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Lalou Michaud	155 \$	Jeux du Québec (soccer)
Maxime Giguère	155 \$	Jeux du Québec (tennis)
Xavier Desfossés	155 \$	Jeux du Québec (volleyball)

Félix Trudeau-St-Cerny	155 \$	Jeux du Québec (golf)
Jacob Blouin	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Émile Boucher	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Alexis Chagnon-Millette	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Félix Charbonneau	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Olivier Cloutier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Alex Fournier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Charles-Édouard Jacob	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Étienne Kovacs	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Émile Lucier	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Elliot Massé	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Olivier Morissette	75 \$	Championnats provinciaux – Atome A (baseball)
Mathieu Benoit	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Maxime Harvey	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Mathieu Jacob	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Jeremy Johan	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Xavier Martel	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Jérémy Morissette	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Marc-André Pichette	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Timothé Plante	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Benjamin Raymond	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
Olivier Vandal	75 \$	Championnats provinciaux – Bantam A (baseball)
<b>TOTAL</b>	<b>5 290 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-580**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE la Clé des champs Sainte-Julie inc. a fait parvenir à la Ville son rapport financier et une demande d'aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à la Clé des champs Sainte-Julie inc. dans le cadre de leur fonctionnement pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-581**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 964-4 amendant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie*.

#### **18-582**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences.

#### **18-583**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neufs dans la zone I-155.

**18-584**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1168-1 modifiant le Règlement 1168 sur la prévention incendie*.

**18-585**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal*.

**18-586**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-503;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-78;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-587**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les normes existantes quant à la construction ou la modification de garages de stationnement résidentiels attenants ou intégrés, dans un but d'actualisation et d'évolution réglementaire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-582;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-79;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-588**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une catégorie d'entreposage additionnelle dans la zone industrielle I-155;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-583;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neuf dans la zone I-155, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-80;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 12 novembre 2018 à 19 h à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-589**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le 17 octobre 2018, les lois fédérale et provinciale légalisant le cannabis entreront en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire réglementer la consommation du cannabis sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-581;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 964-4 amendant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-590**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-584;



Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1168-1 modifiant le *Règlement 1168 sur la prévention incendie*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-591**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-585;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1222 relatif au stationnement hivernal, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-592**

#### **RÈGLEMENT 913-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 913 ÉTABLISSANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 5 du *Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* afin, notamment, de modifier les modalités de paiement de la quote-part du bénéficiaire de travaux réalisés par un promoteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 septembre 2018, conformément aux résolutions 18-499 et 18-507;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 913-1 amendant le Règlement 913 établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-593**

**RÈGLEMENT 1100-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100, AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU », AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS ET PRÉCISIONS PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET D'HABITATION CLASSIQUE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Plan d'urbanisme, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement du plan d'urbanisme 1100*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-500;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu », afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts et précisions permettant la réalisation du projet d'Habitation Classique, soit adopté;

QU'il porte le n° 1100-7 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-594**

**RÈGLEMENT 1101-76 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage sur bâtiment et sur socle pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les grilles des usages et des normes du secteur de l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-501;

---

---

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions applicables à l'affichage, ainsi que les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté;

QU'il porte le n°1101-76 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-595**

#### **RÈGLEMENT 1101-77 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA SECTION 11 DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES » ET DE CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES, DÉCOULANT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1100-07 MODIFIANT LE PPU DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement 1100-7 modifiant l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu » nécessite des modifications au Règlement de zonage 1101;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-502;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier la section 11 du chapitre 10 « Dispositions particulières applicables à certaines zones » et de créer une nouvelle grille des usages et des normes, découlant du projet de règlement 1100-07 modifiant le PPU du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-77 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-596**

**RÈGLEMENT 1108-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES ET OBJECTIFS RELATIFS À L'AFFICHAGE, APPLICABLES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD – AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines précisions aux objectifs et critères du secteur de l'Entrée de ville Nord, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 463.21.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 17 juillet 2018, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-504;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 octobre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de modifier certains critères et objectifs relatifs à l'affichage, applicables au Secteur de l'Entrée de ville Nord – Aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, soit adopté;

QU'il porte le n° 1108-14 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-597**

**RÈGLEMENT 1124-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE DES RÈGLES D'APRÈS-MANDAT À L'ÉGARD DE CERTAINS EMPLOYÉS**

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1124-2 modifiant le Règlement 1124 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure des règles d'après-mandat à l'égard de certains employés*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Aucune communication.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Aucune communication.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Pierre Benoit**

- M. Benoit demande à obtenir des précisions concernant certains points à l'ordre du jour de la séance, soit :

3.5 – Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier local – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

5.2 – Adjudication – Achat d'un tracteur neuf à rayon de braquage zéro – Fonds réservé – Fonds de roulement;

5.3 – Adjudication – Achat de chasse-neige réversibles et d'ailes de côté – Fonds réservé – Fonds de roulement.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. Benoit.

##### **Mme Diane Cantin**

- Mme Cantin demande combien de croque-glace la Ville possède pour le déglacage des rues.

La Ville a deux croque-glace, soit un pour les trottoirs et un pour les rues.

##### **M. Jean De Lanauze**

- M. De Lanauze remet un document à chacun des membres du Conseil concernant un projet pour les aînés, soit l'ajout d'un crédit de taxes à même leur compte de taxes.

Mme Roy remercie M. De Lanauze et demandera qu'une analyse soit faite sur ce projet.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard mentionne que l'éclairage est déficient au pavillon Thérèse-Savard-Côté et demande si une étude sera faite à cet effet.

Mme Roy mentionne que cela sera fait lors de l'étude du prochain Plan triennal d'immobilisations.

**Mme Sonia Pépin**

- Mme Pépin désire connaître la position de la Ville relativement aux terrains que la Défense nationale souhaite se départir.

Mme Roy mentionne que la Communauté métropolitaine de Montréal a émis une proposition suggérant à la Société des établissements de plein air du Québec de récupérer tous les terrains de la Défense nationale. Il est, par conséquent, peu probable que la Ville acquière ces terrains, lesquels ont une valeur de grande préservation environnementale.

**M. Pierre Benoit**

- M. Benoit demande s'il y a des développements dans le dossier relatif à la vitesse sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne qu'un panneau permanent a été installé sur la rue Principale pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

- M. Benoit souhaiterait qu'un second panneau soit installé près de la nouvelle rue du Quartier Lumicité, en direction de l'autoroute 20. Il souhaiterait de plus que la vitesse y soit réduite afin qu'elle soit de 50 km/h plutôt que 70 km/h.

Mme Roy mentionne que des démarches seront à nouveau entreprises auprès du ministère des Transports (MTQ) à cet effet.

- M. Benoit demande en quelle année la réfection de la montée des Quarante-Deux a été faite la dernière fois, car il y a présentement d'énormes fissures dans la chaussée.

M. Bernardin mentionne que le pavage a été fait il y a six ans. Une demande sera faite afin que le MTQ répare les fissures.

- M. Benoit demande s'il y a des développements dans le dossier de l'égout sanitaire de la montée des Quarante-Deux.

M. Bernardin mentionne qu'une rencontre citoyenne aura lieu sous peu. M. Bernardin précise que l'égout serait situé derrière les propriétés et non en façade.

**Mme Sonia Pépin**

- Mme Pépin mentionne que la Ville a un très beau réseau de pistes cyclables, mais y aurait-il possibilité d'adoucir les entrées et sorties des pistes afin que les cyclistes puissent y circuler sans risque d'endommager leur vélo.

**18-598**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : La conseillère Nicole Marchand

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-599**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-599 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-600 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT  
20 NOVEMBRE 2018

##### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

18-601 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
16 OCTOBRE 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-602 2.1 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL – ANNÉE 2019



- 
- 
- 18-603 2.2 APPUI – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)  
RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES PLASTIQUES
- 18-604 2.3 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA  
VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 18-605 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE  
SAINTE-JULIE – TERME 2018-2019
- 18-606 2.5 REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE (ROUTE 229)
- 18-607 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE  
LOT 5 542 267
- 18-608 2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT  
PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1 – ABROGATION DE  
LA RÉOLUTION 18-521
- 18-609 2.8 RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS  
D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2019
- 18-610 2.9 DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-611 2.10 DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
EXERCICE FINANCIER 2019
- 18-612 2.11 APPROBATION – BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT
- 18-613 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES  
AVENUE JULES-CHOQUET
- 18-614 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE
- 18-615 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE  
STATIONNEMENT INTERDIT – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS RUE DESROCHERS
- 18-616 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
RUE JEAN-DUCEPPE
- 18-617 2.16 INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À  
GAUCHE – RUE DEBRÉ
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-618 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À  
PAYER
- 18-619 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT
- 18-620 3.3 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

---

---

18-621 3.4 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

18-622 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1216 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-623 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

18-624 4.2 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

18-625 4.3 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

18-626 4.4 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS

18-627 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-SECTION LOCALE 1690) – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-628 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8

18-629 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8

18-630 5.3 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT – PROJET SA-18-29 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

18-631 5.4 ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-18-31

18-632 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN – RÈGLEMENT 1210

18-633 5.6 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN RÈGLEMENT 1210

18-634 5.7 DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1

---

---

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 18-635 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 23 OCTOBRE 2018 ET AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2018
- 18-636 6.2 REFUS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256
- 18-637 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719
- 18-638 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (DISCOUNT) 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150
- 18-639 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (BASTOS) – ZONE C-151
- 18-640 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 18-641 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE 1400, RUE PRINCIPALE (KAROFORME – ART IMAGE – VITRO-PLUS) ZONE C-249
- 18-642 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258
- 18-643 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 18-644 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES ZONE H-105
- 18-645 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112
- 18-646 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE 1628, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203
- 18-647 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L’AJOUT D’UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 972, RUE DES IRIS – ZONE H-217
- 18-648 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 1588, RUE DU MUGUET – ZONE H-222
- 18-649 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 408, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227
- 18-650 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE 731, RUE BRASSARD – ZONE H-319
- 18-651 6.17 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

---

---

18-652 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

18-653 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) – ZONE M-256

18-654 6.20 AUTORISATION DE DÉMOLITION – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112

#### **7. SERVICE DES LOISIRS**

18-655 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

18-656 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2018

18-657 7.3 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2018

#### **8. AVIS DE MOTION**

18-658 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D’USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D’USAGE

18-659 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

18-660 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D’INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$

18-661 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS

#### **9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-662 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D’USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D’USAGE

18-663 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

18-664 9.3 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$

18-665 9.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS

---

---

18-666 9.5 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259

18-667 9.6 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES

18-668 9.7 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

## **10. RÈGLEMENTS**

18-669 10.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

18-670 10.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

18-671 10.3 ADOPTION ET DÉSIGNATION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL

18-672 10.4 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 445 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

## **11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

## **12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-673 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

#### **Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

---

---

**18-600**

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT  
20 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée *Municipalité amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'Unicef;

ATTENDU QUE l'adoption par les Nations Unies de deux documents sur les droits des enfants, à savoir la *Déclaration des droits de l'enfant*, le 20 novembre 1959 et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le 20 novembre 1989;

ATTENDU QUE la Journée internationale des droits de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteur de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyen actif pouvant et devant contribuer de façon significative au processus décisionnel;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE proclamer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2018 et d'inviter les organismes, les écoles, les Centres de la petite enfance et les familles julievilloises à participer aux activités spéciales et à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-601**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
16 OCTOBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 16 octobre 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-602**

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNÉE 2019**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2019, tel que présenté ci-dessous :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2019</b>	
<b>Date</b>	<b>Heure</b>
22 janvier 2019	19 h 30
12 février 2019	19 h 30
12 mars 2019	19 h 30
9 avril 2019	19 h 30
14 mai 2019	19 h 30
11 juin 2019	19 h 30
9 juillet 2019	19 h 30
19 août 2019	19 h 30
10 septembre 2019	19 h 30
8 octobre 2019	19 h 30
12 novembre 2019	19 h 30
10 décembre 2019	19 h 30

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-603**

**APPUI – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES PLASTIQUES**

ATTENDU la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

ATTENDU QUE la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

---

ATTENDU QUE ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

ATTENDU la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise le 5 juin dernier au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

ATTENDU QUE de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujetti au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-604**

#### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU- RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'*Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* (RISAVR) doit être approuvée sous peu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'article 2 de cette entente prévoit la nomination d'un délégué et d'un délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration du RISAVR à titre de représentants de la Ville de Sainte-Julie;



---

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Normand Varin à titre de délégué de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil d'administration de la RISAVR;

De nommer monsieur le conseiller André Lemay à titre de délégué substitut afin de remplacer le délégué qui ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la RISAVR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-605**

**ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2018-2019**

ATTENDU *l'Entente intermunicipale du regroupement des villes de Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2018-2023;*

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour procéder à la demande commune de soumissions publiques;

ATTENDU QU'à la suite des recommandations de la firme Fidema Groupe Conseils inc., l'UMQ a octroyé le contrat à la firme BFL Canada risques et assurances inc. (BFL), tel qu'il appert de sa résolution CE-2018-10-09 adoptée le 26 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'aréna et la piscine intérieure appartenant au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) ont été intégrés au portefeuille d'assurances de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser, pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019, la prime de la Ville de Sainte-Julie d'un montant de 77 586 \$ (taxes incluses) à la firme BFL, mandataire des assureurs;

DE verser à l'UMQ la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2018-2019 ainsi que la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme, ainsi que les honoraires pour la gestion de ces fonds;

De verser à BFL, mandataire de l'assureur AIG du Canada, un montant de 2 639,91 \$ (taxes incluses), représentant la prime de la Ville pour le programme d'assurance accidents des cadres et dirigeants, des pompiers volontaires et des bénévoles, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

De verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 4 757,85 \$ (taxes incluses) représentant l'assurance des municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, ainsi que les honoraires de service;

---

---

De verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 2 114,60 \$ (taxes incluses) représentant l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21) ainsi que les honoraires de service;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative à la piste de vélo de montagne, pour la période du 12 juin 2019 au 12 juin 2020;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative aux pistes de rouli-roulant et de BMX, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires à la présente;

De mandater le trésorier à facturer le CCSSJ pour les montants reliés à leurs couvertures d'assurances ainsi que pour leurs quotes-parts dans les fonds de garantie, de même qu'un montant au prorata des honoraires de gestion;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-606**

#### **REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE (ROUTE 229)**

ATTENDU le bruit et les inconvénients que subissent les citoyens julievillois domiciliés sur la montée Sainte-Julie (Route 229), entre la sortie de l'autoroute 30 et la rue Calixa-Lavallée en raison de la circulation importante de véhicules et du passage de nombreux camions lourds à haute vitesse;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la vitesse permise sur cette section de la route soit réduite de 70 km/h à 50 km/h;

ATTENDU QUE cette route relève de la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE demander au MTQ de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée Sainte-Julie (Route 229), à partir de la sortie de l'autoroute 30 jusqu'à la rue Calixa-Lavallée, le tout tel qu'indiqué au plan n°CSP-11SEPT18-17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-607**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE LOT 5 542 267**

ATTENDU QU'une servitude pour le passage d'un égout sur le lot 5 542 267 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères, a été publiée au Registre foncier, en faveur de la Ville de Sainte-Julie, le 27 juillet 1970 sous le n° 93 107;

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de cette servitude;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ**            par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de renonciation à une servitude joint à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-608**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-521**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (la « Ville ») souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (le « Programme ») afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**            par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du Programme;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Perron, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

QUE soit abrogée la résolution 18-521 à toute fin que de droit.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-609**

**RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D’ENTRETIEN DE LOGICIELS  
D’APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2019**

ATTENDU les contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées signés entre PG Solutions et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU l'article 573.3 (9°) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D’autoriser le renouvellement des contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D’autoriser le trésorier à effectuer le paiement pour une somme de 95 684,52 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-610**

**DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par acclamation, soit Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et MM. André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin et que leur proclamation d’élection a eu lieu le 6 octobre 2017;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par scrutin, soit Mme Nicole Marchand et M. Claude Dalpé, et que leur proclamation d’élection a eu lieu le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l’anniversaire de la proclamation de leur élection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Nicole Marchand, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et de MM. Claude Dalpé, André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-611**

**DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son budget pour l'exercice financier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Montréal soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Julie d'une somme de 603 713 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-612**

**APPROBATION – BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la RIRPSL;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le budget 2019 de la RIPRSL, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 24 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-613**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES  
AVENUE JULES-CHOQUET**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'implanter des panneaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Jules-Choquet, de part et d'autre de l'intersection de la rue Daigneault, et de retirer les panneaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Jules-Choquet, de part et d'autre de l'intersection de la rue Robert;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'enlever les arrêts obligatoires situés sur l'avenue Jules-Choquet à l'intersection de la rue Robert, et de les installer sur l'avenue Jules-Choquet à l'intersection de la rue Daigneault, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-614**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'ajouter une traverse piétonnière sur le boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Yoland-Guérard;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'aménager une traverse piétonnière sur le boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Yoland-Guérard, ainsi qu'une balise et quatre panneaux de passage pour piétons, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-615**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT  
INTERDIT – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS – RUE DESROCHERS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet de permettre le stationnement sur rue du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre aux abords du parc Desrochers;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE cinq panneaux « stationnement interdit, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars » soient installés sur la rue Desrochers, du côté du stationnement du parc Desrochers, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-24.3.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-616**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS RUE JEAN-DUCEPPE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'ajouter une traverse piétonnière sur la rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'aménager une traverse piétonnière près du 721, rue Jean-Duceppe et d'installer deux panneaux de passage pour piétons, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-02.2.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-617**

#### **INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE – RUE DEBRÉ**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 juin 2018, à l'effet d'implanter une obligation de virage à droite sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, pendant les périodes de pointe;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier légèrement le panneau mis en place, suite à l'adoption de la résolution 18-343 en juillet 2018, pour plus de clarté;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE remplacer le panneau « obligation de virage à droite – lundi à vendredi, 6 h – 9 h, 15 h – 18 h » par un panneau « interdiction de virage à gauche – 6 h – 9 h, 15 h – 18 h, lundi à vendredi » sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11JUN18-02.3-B;

QUE soit abrogée la résolution 18-343 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-618**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 octobre au 8 novembre 2018 :

Liste F-2018-22	Chèques à ratifier	472 655,55 \$
Liste F-2018-23	Comptes à payer	2 047 974,62 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 12 octobre au 8 novembre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-22 et F-2018-23;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-619**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson



---

---

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 8 novembre 2018, totalisant un montant de 101 746 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de 10 ans, de 2019 à 2028, pour un montant de 89 630 \$;
- sur une période de 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant de 12 000 \$;
- sur une période de 4 ans, de 2019 à 2022, pour un montant de 116 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-620**

**DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer une fois par semestre deux états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-621**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018, le Conseil a adopté la résolution 18-535 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 6 novembre 2018, pour une somme de 5 684 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2018 et que le trésorier a adjugé l'émission au montant de 5 684 000 \$ au plus bas soumissionnaire, BMO Nesbitt Burns inc., conformément au règlement 806, qui permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 2,20 %, 2,40 %, 2,60 %, 2,80 % et 2,95 %;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 6 novembre 2018 adjugée par le trésorier, conformément au règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-622**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1216 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 17 octobre 2018, l'emprunt par obligations pour le *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$;*

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1216

Emprunt temporaire :    3 790 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-623**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

PITRE-LÉVESQUE, Hugo	Syndiqué	Appariteur-concierge 17 octobre 2018
----------------------	----------	---

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-624**

**EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de chargé de projet laissé vacant par le départ à la retraite de M. Pierre Labbé;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mélissa Pagé au poste de chargée de projet au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Pagé à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-625**

**EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la création d'un poste de chargé de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Karine St-Arnaud au poste de chargée de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme St-Arnaud à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-626**

**EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'analyse des besoins ainsi qu'à la modification de la description d'emploi et de l'horaire du poste d'agent de bureau au Service des loisirs, laissé vacant par le départ à la retraite de Mme Carole Richard;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Caroline Morin au poste d'agente de bureau à temps partiel au Service des loisirs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Morin à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-627**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-SECTION LOCALE 1690) – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS**

ATTENDU QUE la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (ci-après la « Loi ») fixe des limites aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU QUE conformément à la résolution 17-563 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2017, une lettre d'entente a été conclue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie pour la modification de la procédure de distribution du temps supplémentaire pour la période hivernale, et ce, afin de respecter les exigences de la Loi;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin en avril 2018;

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle lettre d'entente pour la période hivernale 2018-2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs et le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, relativement à l'application de l'article 19.04 de la convention collective de travail en vigueur, et ce, pour la période hivernale 2018-2019.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-628**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans-concept par le promoteur et approuvées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées du bordereau de soumission pour les travaux de la phase D (rues privées), pour une somme de 410 104,33 \$, taxes incluses;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Maisons Pépin inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les conditions prévues aux documents de la soumission;

---

---

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Maisons Pépin inc.;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur Maisons Pépin inc.;

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-629**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., pour une somme de 410 104,33 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 20 % pour les travaux imprévus, soit 82 020,87 \$, ce qui porte la somme autorisée à 492 125,20 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-630**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT – PROJET SA-18-29 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 16 octobre 2018 conformément à la loi;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement à la compagnie Aubin & St-Pierre inc. située au 350 rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0, pour une somme de 94 710,00 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 16 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage et l'installation d'une flèche lumineuse, pour une somme de 2 000 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-631**

**ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-18-31**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 23 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Climatisation Chauffage Sainte-Julie inc., située au 202-2141, rue Nobel, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019, pour une somme de 68 889,57 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 23 octobre 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-632**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN – RÈGLEMENT 1210**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels en architecture visant le programme fonctionnel et technique, le devis de performance et la surveillance pour la construction du Centre communautaire en mode clé en main.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-633**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN RÈGLEMENT 1210**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier



---

---

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant le programme fonctionnel et technique, le devis de performance et la surveillance pour la construction du Centre communautaire en mode clé en main.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-634**

**DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1**

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, la Ville de Sainte-Julie a confié le mandat à la firme BHP Experts Conseils S.E.C., conformément à la résolution 18-412;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour une partie de ces travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la firme BHP Experts Conseils S.E.C. à procéder à cette demande d'autorisation;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser BHP Experts Conseils S.E.C. à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant les travaux de remplacement d'infrastructures sur une partie de la rue Principale;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-635**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 23 OCTOBRE 2018 ET AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré les 23 et 29 octobre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

---

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-636**

**REFUS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage commercial pour le commerce d'alimentation « Maxi » a été soumise par le Groupe BC2 au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une proposition d'affichage, préparée par International Néon, reçue le 25 septembre 2018;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'approbation des plans d'affichage du commerce d'alimentation « Maxi », localisé dans le projet du groupe Proviso;

ATTENDU QU'il s'agit d'installer deux enseignes murales sur les façades avant et latérale droite, la première donnant sur le stationnement ainsi que sur le boulevard Armand-Frappier et la seconde donnant sur la rue de Murano;

ATTENDU QUE l'enseigne sur la façade avant est composée de lettres blanches et jaunes de type « Channel », non lumineuses, sur un élément du revêtement extérieur aux couleurs de la compagnie;

ATTENDU QUE sa superficie est de 15,12 mètres carrés, soit environ 244 pouces par 96 pouces et qu'on peut y lire simplement le nom de l'entreprise;

ATTENDU QUE l'enseigne est éclairée par trois luminaires installés au-dessus de l'affichage, orientés vers le bas;

ATTENDU QUE l'enseigne latérale droite comprend un boîtier bleu de forme trapézoïdale avec les mêmes lettres blanches et jaunes indiquant le nom « Maxi »;

ATTENDU QUE sa superficie est de 8,78 mètres carrés, soit environ 230 pouces par 116 pouces et que l'enseigne est éclairée par projecteurs indirects, fixés au-dessus de l'affichage;

ATTENDU QUE le projet présente une non-conformité à la réglementation en vigueur en raison d'une superficie d'affichage cumulative trop importante, soit une superficie totale de 23,9 mètres carrés, alors que le maximum prescrit au chapitre sur l'affichage est de 20 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet dans sa résolution 466.14.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 23 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

---

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le lundi 5 novembre 2018 ont refusé d'accorder cette demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la superficie cumulative totale, jugeant la réglementation en vigueur convenable;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment commercial situé au 153, boulevard Armand-Frappier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-637**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719**

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, déposées par les requérants en octobre 2018, pour le 268, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 466.26.D.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-638**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (DISCOUNT) 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Enseignes Néon Lasalle inc. et reçus le 12 octobre 2018, pour la place d'affaires Discount, située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 466.19.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

---

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-639**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (BASTOS) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par MédiaGraphe Enseignes et datés du 10 octobre 2018, pour la place d’affaires Bastos, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 466.18.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-640**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Montréal Néon et datés du 7 août 2018, pour le bâtiment commercial Pacini situé au 2001, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 466.20.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-641**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE (KAROFORME – ART IMAGE – VITRO-PLUS) – ZONE C-249**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Art image et datés du 11 octobre 2018, pour les places d'affaires KaroFome, Vitro-Plus et Art image, situées au 1400, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 466.21.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-642**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour le bâtiment « 3 » du projet de développement du site de Provigo, localisé au 133, boulevard Armand-Frappier, préparés par la firme Harden et datés du 6 novembre 2018, modifiant les plans datés du 17 octobre 2018, et ce, conformément à la résolution 466.12.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-643**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par A. Bessette, architecte et datés du 10 octobre 2018, comprenant la démolition du garage attenant pour le bâtiment commercial situé au 693, montée Sainte-Julie et de refuser l'aménagement du stationnement, et ce, conformément à la résolution 466.4.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-644**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES – ZONE H-105**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Habitat-concept Gaétan Gagnon inc. et datés du 11 octobre 2018, pour la résidence située au 510, rue Delibes, et ce, conformément à la résolution 466.5.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-645**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Planimage et déposés au mois d'octobre 2018, pour le 5, rue de Saint-Malo, et ce, conformément à la résolution 466.9.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-646**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE 1628, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1628, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 466.10.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

---

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-647**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 972, RUE DES IRIS – ZONE H-217**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un logement accessoire, préparés par Dessins Drummond et datés du 15 octobre 2018, pour la résidence située au 972, rue des Iris, et ce, conformément à la résolution 466.3.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 201, et conditionnellement à ce que l'espace compris entre le mur de la façade principale et l'aire de stationnement hors rue, requis en vertu du règlement de zonage en vigueur, soit paysagé;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-648**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 1588, RUE DU MUGUET – ZONE H-222**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour un agrandissement, par l'ajout d'un second étage et d'un balcon à l'arrière, pour la résidence située au 1588, rue du Muguet, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande était accompagnée des plans-concept d'architecture, préparés par Yvon Charlebois TP et datés du 24 septembre 2018, et que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), réunis lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, ont refusé l'approbation des plans-concept d'agrandissement considérant que les couleurs de revêtement devaient être remplacées et que le design de la façade principale devait être retravaillé;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept datés du 5 novembre 2018 ont été soumis au Service de l'urbanisme et transmis par courriel aux membres du CCU, lesquels ont approuvé les plans-concept révisés, conditionnellement à ce que les voisins soient informés du projet de construction;

ATTENDU QUE les plans-concept modifiés ont été présentés et approuvés par les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le lundi 12 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement révisés, pour l'ajout d'un second étage et d'un balcon à l'arrière, préparés par Yvon Charlebois TP et datés du 5 novembre 2018, pour la résidence située au 1588, rue du Muguet;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-649**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 408, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Marchitekture et datés du 12 octobre 2018, pour l'ajout d'un garage attenant et d'une pièce habitable au-dessus, pour la résidence située au 408, rue de Dieppe, et ce, conformément à la résolution 466.6.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-650**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE 731, RUE BRASSARD – ZONE H-319**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, déposés par le propriétaire, pour la propriété multifamiliale située au 731, rue Brassard, et ce, conformément à la résolution 466.11.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, et conditionnellement à ce qu'une entente soit prise avec le propriétaire pour la plantation d'une haie de cèdres et/ou la plantation d'arbres en cour arrière dans le but de réduire l'impact visuel de la remise depuis les voies publiques de circulation;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



---

---

**18-651**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement (ajout d'une fenêtre dans le vestibule), déposés par le requérant, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 466.26.B.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-652**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment et sur pylône, préparés par Enseignes André inc. et reçus le 5 octobre 2018, pour la place d'affaires Imprimerie Ste-Julie, située au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 466.16.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-653**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) – ZONE M-256**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage commercial pour le commerce d'alimentation « Maxi » situé au 153, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une proposition d'affichage, préparée par International Néon, reçue le 25 septembre 2018;

---

---

ATTENDU le refus de la demande de dérogation mineure concernant la proposition d'affichage présentant une non-conformité à la réglementation en vigueur en raison d'une superficie d'affichage cumulative trop importante, soit une superficie totale de 23,9 mètres carrés, alors que le maximum prescrit au chapitre sur l'affichage est de 20 mètres carrés;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage commercial pour l'entreprise « Maxi », située au 153, boulevard Armand-Frappier, préparés par International Néon, reçus le 25 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 466.14.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, conditionnellement au respect de la réglementation actuelle en ce qui concerne la superficie cumulative totale, soit 20 mètres carrés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-654**

#### **AUTORISATION DE DÉMOLITION – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 5, rue de Saint-Malo a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale sur le terrain où se trouve actuellement implantée une résidence unifamiliale isolée, laquelle sera démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité de démolition, lors de sa séance tenue le 15 octobre 2018, recommande au Conseil municipal d'approuver la démolition de la résidence située au 5, rue de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction de la nouvelle résidence unifamiliale ont été approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la démolition de la résidence située au 5, rue de Saint-Malo, conditionnellement au respect de l'article 11.1 Délai d'appel du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-655**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
William Claveau	500 \$	Championnats Panaméricains Junior 2018 (karaté)
Léonie Curadeau	150 \$	Jeux équestres du Québec
Nicolas Fortin	300 \$	Championnats canadiens U15 (baseball)
Laurence Fortin	500 \$	Coupe du monde de danse 2018
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 \$</b>	

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-656**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2018**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à la rémunération du responsable de la réservation des terrains, des arbitres et des marqueurs;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution de subventions du Conseil municipal;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Normand Varin  
**APPUYÉ**            par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 500 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-657**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2018**

ATTENDU la demande financière de l'École de karaté Sankudo pour l'engagement d'une ressource afin de soutenir les bénévoles de l'organisation;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**            par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 281,10 \$ à l'École de karaté Sankudo dans le cadre du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-658**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage.

---

---

**18-659**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

**18-660**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement pour payer le coût des travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$.

**18-661**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements*.

**18-662**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-325 afin d'autoriser la classe d'usage H3 trifamiliale, dans le but de permettre les bâtiments comportant trois logements;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-658;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-81;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-663**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-659;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1149-9 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-664**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-660;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

---

---

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1221 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-665**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (ci-après la « Loi ») permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les services qu'ils rendent à la Ville de Sainte-Julie et une allocation de dépenses pour compenser une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU QU'à la suite du budget fédéral de 2017, pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu de compenser l'impact fiscal causé par cette décision du gouvernement fédéral afin que les membres du Conseil ne subissent pas de baisse au net dans leur revenu;

ATTENDU QUE la conseillère Mme Isabelle Poulet a présenté le projet de règlement 1223, conformément à la Loi;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-666**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés;

---

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-503;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ              par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-78;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-667**

#### **« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les normes existantes quant à la construction ou la modification de garages de stationnement résidentiels attenants ou intégrés, dans un but d'actualisation et d'évolution réglementaire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-582;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ              par M. André Lemay



---

---

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-79;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-668**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une catégorie d'entreposage additionnelle dans la zone industrielle I-155;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-583;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neuf dans la zone I-155, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-80;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-669**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE les lois fédérale et provinciale légalisant le cannabis sont en vigueur depuis le 17 octobre 2018;

---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire réglementer la consommation du cannabis sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-581 et 18-589;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 964-4 amendant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-670**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2018, conformément aux résolutions n<sup>os</sup> 18-584 et 18-590;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1168-1 modifiant le Règlement 1168 sur la prévention incendie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-671**

#### **ADOPTION ET DÉSIGNATION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-585 et 18-591;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 dudit règlement, le Conseil peut désigner par résolution toute personne chargée de l'application de ce règlement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi;

DE désigner la firme GI Sécurité Patrouille inc. et ses employés à titre de personnes chargées de l'application du règlement 1222 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-672**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 445 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$**

ATTENDU QUE le *Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$*, a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 sous le n° 17-751 et est entré en vigueur le 30 janvier 2018;

ATTENDU QUE le règlement 1202 a été amendé afin que la dépense pour ces travaux passe de 1 357 000 \$ à 1 445 000 \$ et que le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations passe de 510 000 \$ à 598 000 \$, conformément à la résolution adoptée à la séance ordinaire du 10 avril 2018, sous le n° 18-214;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender à nouveau le règlement 1202 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée et du financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations;

ATTENDU QUE la dépense prévue pour ces travaux passe de 1 445 000 \$ à 1 515 000 \$ et que le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations passe de 598 000 \$ à 668 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier le règlement en conséquence, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le titre du règlement 1202 soit remplacé par le suivant :

*« Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 515 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$;*

QUE l'article 1 du règlement 1202 soit modifié en remplaçant « 5 avril 2018 » par « 8 novembre 2018 »;

---

---

QUE l'article 2 du règlement 1202 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« ARTICLE 2. Pour faire exécuter les travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits, la Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 1 515 000 \$, à emprunter un montant ne devant pas excéder 697 000 \$, à affecter un montant de 668 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations et à affecter un montant de 150 000 \$ provenant du fonds de roulement et remboursable sur dix (10) ans en dix (10) versements égaux et consécutifs, le tout pour payer le coût de ces travaux de construction et de réfection, estimés à 1 480 000 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 35 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 697 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C ». »;

QUE l'annexe « A » jointe au règlement soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente résolution;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne que le courriel de la mairesse, transmis au lendemain de chaque séance du Conseil, compte maintenant dix mille abonnés.
- Mme Roy mentionne que la prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 11 décembre prochain à 20 h et qu'elle sera suivie d'une séance extraordinaire relative au budget 2019 de la Ville.
- Mme Roy informe les personnes présentes dans la salle qu'en 2019, les séances du Conseil débuteront à 19 h 30.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil informent les citoyens que la Guignolée, organisée par la Maison de l'Entraide, aura lieu le dimanche 18 novembre 2018.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Jean De Lanauze**

- M. De Lanauze désire savoir pour quelles raisons une augmentation salariale est accordée aux membres du Conseil.

Mme Roy explique que cette augmentation est faite dans le but que les membres du Conseil ne subissent pas de baisse au net dans leur revenu, à la suite du budget fédéral 2017 qui prévoit, à compter de l'année d'imposition 2019, que l'allocation de dépenses s'ajoutera aux revenus des membres du Conseil pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada.

- M. De Lanauze demande si la Ville a étudié son projet de donner un crédit de taxes pour les aînés.

Mme Roy mentionne que le projet a été transmis à la Commission des finances pour vérifier s'il est possible d'accorder un crédit de taxes basé sur l'âge et pour vérifier auprès d'autres municipalités si elles offrent un projet similaire.

#### **M. Maurice Roy**

- M. Roy remercie les membres du Conseil d'avoir fait déplacer la boîte aux lettres située dans le parc d'Auvergne.
- M. Roy demande si la Ville, à l'instar d'autres municipalités, est touchée par la problématique des papiers déposés dans le bac de recyclage, mais qui ne peuvent être recyclés, faute d'acheteur.

Mme Roy mentionne que la Ville n'est pas touchée par cette problématique.

#### **M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard désire obtenir des explications concernant deux points à l'ordre du jour de la séance, soit :

5.3 – Adjudication – Achat d'un tracteur à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement – Projet SA-18-29 – Fonds réservé – Fonds de roulement – Il demande ce qu'est un broyeur d'accotement.

M. André Lemay répond à la question.

5.7 – Demande d'autorisation – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale – Projet R-1216, lot 1 – Il est demandé sur quel tronçon sera remplacée la conduite.

M. Bernardin mentionne qu'elle sera remplacée de la rue Coulombe jusqu'à l'entrée de la municipalité de Saint-Amable.

#### **18-673**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 50.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

#### **18-674**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

#### **18-674 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208
- 133-143-183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258
- 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

#### **18-675 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 NOVEMBRE 2018**

#### **2. ADMINISTRATION**

##### **18-676 2.1 DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2018**

##### **18-677 2.2 DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

- 18-678 2.3 DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2019
- 18-679 2.4 ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2019
- 18-680 2.5 ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2019
- 18-681 2.6 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES RESPONSABILITÉ – PARC DE ROULI-ROULANT, PISTE DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2019-2024
- 18-682 2.7 AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES – ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF
- 18-683 2.8 AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR – PAROISSE DE SAINTE-JULIE
- 18-684 2.9 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE
- 18-685 2.10 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE ADÉLARD-GODBOUT
- 18-686 2.11 INSTALLATION DE PANNEAUX – ZONE D'ARRÊT INTERDIT RUE DES PERVENCHES
- 18-687 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE COULOMBE
- 18-688 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE BORDUAS
- 18-689 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU LAC
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-690 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES 5 NOVEMBRE 2018
- 18-691 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 18-692 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-693 3.4 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 18-694 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 18-695 4.2 EMBAUCHE – GREFFIER ADJOINT – SERVICE DU GREFFE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 18-696 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPHALTAGE AINSI QUE DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR DIVERSES RUES  
PROJET SI-19-171
- 18-697 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPHALTAGE AINSI QUE DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-19-171
- 18-698 5.3 ADJUDICATION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES, SUR DEMANDE
- 18-699 5.4 ADJUDICATION – VÉHICULES NEUFS DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE À PROFIL BAS – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 18-700 5.5 RECONDUCTION – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019
- 18-701 5.6 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE ANNÉE 2019
- 18-702 5.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- 18-703 5.8 RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 18-704 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 20 NOVEMBRE 2018
- 18-705 6.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE ZONE C-305
- 18-706 6.3 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208
- 18-707 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 133-143-183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258
- 18-708 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2000, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (NETTOYEURS DAOUST) – ZONE C-147
- 18-709 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1622, RUE PRINCIPALE (ARCHITECTURE CASA) – ZONE C-205
- 18-710 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (A&W) – ZONE C-254
- 18-711 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (ULTRAMAR ET MARCHÉ EXPRESS) – ZONE C-254
- 18-712 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE ET D'UN GARAGE ATTENANT) – 437, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227



18-713 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (CAMRACK)  
1751, RUE NOBEL – ZONE I-102

18-714 6.11 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE  
DU RICHELIEU (BOUCLE A) – ZONES N-805 ET A-806

18-715 6.12 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ  
(BOUCLE B) – ZONES N-805 ET A-806

18-716 6.13 RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L’ENVIRONNEMENT

18-717 6.14 DÉSIGNATION DE RUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « QUARTIER  
LUMICITÉ » – BOUCLE D

## 7. SERVICE DES LOISIRS

18-718 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR  
L’ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNÖ INNOVATION INC.

18-719 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À  
L’AMÉNAGEMENT D’UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES  
HIVER 2018-2019

18-720 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS  
SPORTIFS

18-721 7.4 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ASSOCIATION  
DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE

18-722 7.5 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – GROUPE SCOUT DE  
SAINTE-JULIE

18-723 7.6 AIDE FINANCIÈRE – COUPE DODGE 2019 – ASSOCIATION DU HOCKEY  
MINEUR DE STE-JULIE

## 8. AVIS DE MOTION

18-724 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES  
CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET  
ATTENANTS AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS  
LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

18-725 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES  
NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258 ET C-259,  
COMPRISES DANS L’AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100, POUR  
PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L’AFFICHAGE MURAL

18-726 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX  
DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE  
GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE  
2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT  
NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$

- 
- 
- 18-727 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$
- 18-728 8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$
- 18-729 8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$
- 18-730 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$
- 18-731 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019
- 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**
- 18-732 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 18-733 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100, POUR PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE MURAL
- 18-734 9.3 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$
- 18-735 9.4 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$
- 18-736 9.5 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$

- 18-737 9.6 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$
- 18-738 9.7 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$
- 18-739 9.8 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019
- 18-740 9.9 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

## 10. RÈGLEMENTS

- 18-741 10.1 RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259
- 18-742 10.2 RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES
- 18-743 10.3 RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155
- 18-744 10.4 RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 18-745 10.5 RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$
- 18-746 10.6 RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS

## 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

## 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-747 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**1.3 PAROLE AU PUBLIC**

- 488, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-208
- 133-143-183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258
- 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

**Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**18-675**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 NOVEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 13 novembre 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-676**

**DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2018**

ATTENDU QU'au moins une fois l'an, la Ville de Sainte-Julie doit déposer un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déposer le *Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2018*, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-677**

**DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie, 1<sup>re</sup> révision, a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014, sous le n° 14-091;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2017, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 3 décembre 2018 par M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-678**

**DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a transmis son budget 2019 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 3 456 461 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale	453 589 \$
▪ Gestion des matières résiduelles	2 792 737 \$
▪ Cour municipale régionale	109 541 \$
▪ Développement économique	13 883 \$
▪ Sécurité incendie	19 539 \$
▪ Sécurité incendie (entente intermunicipale Sorel-Tracy)	5 814 \$
▪ Gestion des cours d'eau	33 024 \$
▪ APAM	2 294 \$
▪ Vidange des fosses septiques	26 040 \$

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson



**Procès-verbal  
de la quatorzième (14<sup>e</sup>) séance  
du Conseil municipal  
tenue le 11 décembre 2018 à 20 h**

486

Mairesse      Greffière  
Initiales

---

---

RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2019 au montant de 3 456 461 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-679**

**ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la RICMR régional soit adopté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2019 au montant de 125 866 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-680**

**ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la RIEP Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable soit adopté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2019 au montant de 1 336 715 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-681**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES RESPONSABILITÉ – PARC DE ROULI-ROULANT, PISTE DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES – 2019-2024**

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie joigne le regroupement d'achat de l'UMQ, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

AUTORISE la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

QUE la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence; cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-682**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU le Programme d'assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'il est important pour tous les OBNL de détenir des couvertures d'assurance visant à bien les protéger, tant au niveau des biens, de la responsabilité civile, des erreurs et omissions des administrateurs et dirigeants que de l'assurance accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles;

ATTENDU QUE le courtier BFL Canada inc. a présenté des offres de renouvellement pour l'assurance de dommages aux OBNL situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie défraie la prime de base de cette assurance de dommages des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse », du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal et du Club de soccer de Sainte-Julie pour la portion relative aux « camps de jour »;

ATTENDU QUE la Ville facturera à ces OBNL toute surprime requise en assurance de biens;

ATTENDU QUE les autres OBNL accrédités des catégories « Service et entraide », « Adultes » et « Régionaux » doivent assumer tous les frais découlant du renouvellement d'assurances;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance de dommages pour les OBNL présentées par l'assureur Lloyd's, par le biais du courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser le trésorier à payer la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL des organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse », du Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, ainsi que du Club de soccer de Sainte-Julie pour sa portion relative aux « camps de jour », au montant de 219,49 \$ chacun, incluant la taxe provinciale et des frais administratifs taxables, pour un montant total de 2 194,90 \$;

DE facturer toute surprime requise en assurances de biens, assurance contre les détournements, la disparition et la destruction et assurance bris des équipements, s'il y a lieu;

DE facturer tous les autres OBNL pour tous les frais découlant de leur adhésion ou de leur renouvellement au programme d'assurances;

D'autoriser la greffière à signer tout document relatif au Programme d'assurances de dommages pour les OBNL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-683**

#### **AIDE FINANCIÈRE – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR – PAROISSE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Julie souhaite se doter d'un défibrillateur;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un tel appareil;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 527,15 \$ à la Paroisse de Sainte-Julie pour l'achat d'un défibrillateur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-684**

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE**

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a pour mission de contrer l'isolement des aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour les dîners mensuels offerts par cet organisme en 2018;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour le repas des fêtes du Groupe amical qui aura lieu le 13 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour les dîners mensuels offerts en 2018;

DE verser également une aide financière de 200 \$ à cet organisme pour le repas des fêtes qui aura lieu le 13 décembre 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-685**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
RUE ADÉLARD-GODBOUT**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2018, à l'effet d'ajouter une traverse piétonnière sur la rue Adélarde-Godbout;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'installer deux panneaux de passage pour piétons et de procéder au marquage d'une traverse piétonnière sur la rue Adélarde-Godbout, à proximité des 1913 et 1914, rue Adélarde-Godbout, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11NOV18-08.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-686**

**INSTALLATION DE PANNEAUX – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE DES PERVENCHES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 18-231**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2018, à l'effet d'interdire tout arrêt sur la rue des Pervenches, du côté du 1076, rue des Iris (côté nord);

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE deux panneaux « arrêt interdit » soient installés du côté nord de la rue des Pervenches, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11NOV18-02.4;

QUE la résolution 18-231 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-687**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT RUE COULOMBE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 18-229**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2018, à l'effet de prolonger la zone d'arrêt interdit sur la rue Coulombe, à proximité de l'intersection de la rue Principale, afin de faciliter la circulation des véhicules et d'accroître la sécurité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations du Comité de la sécurité publique lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE deux panneaux « arrêt interdit » soient ajoutés sur la rue Coulombe, à partir de l'intersection de la rue Principale, afin d'élargir la zone d'arrêt interdit à environ 60 mètres, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11NOV18-12;

QUE la résolution 18-229 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-688**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT  
RUE BORDUAS**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 13 novembre 2018, d'implanter, sur la rue Borduas, une zone d'arrêt interdit sur une distance d'environ 5 mètres devant la boîte postale située à proximité du 2105, rue Borduas;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations du Comité de la sécurité publique lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « arrêt interdit en tout temps, excepté poste 2 minutes » soient installés sur la rue Borduas devant la boîte postale située à proximité du 2105, rue Borduas, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11NOV18-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-689**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT  
INTERDIT – AVENUE DU LAC**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 13 novembre 2018, à l'effet d'interdire le stationnement sur une distance d'environ 20 mètres du côté impair de l'avenue du Lac, à partir de l'intersection de la rue des Tilleuls;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés du côté impair de l'avenue du Lac, à partir de la rue des Tilleuls, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11NOV18-11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-690**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES – 5 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 5 novembre 2018 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 10 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 5 novembre 2018 en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465, à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 3. Liste des comptes à radier;
- 5. Budget 2019;
- 6. PTI 2019-2020-2021;
- 7. Règlement de tarification.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-691**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 novembre au 6 décembre 2018 :

Liste F-2018-24	Chèques à ratifier	905 356,21 \$
Liste F-2018-25	Comptes à payer	1 782 926,07 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 novembre au 6 décembre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-24 et F-2018-25;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de décembre 2018 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à une séance du Conseil subséquente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-692**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 7 décembre 2018, totalisant un montant de 28 860 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant de 28 860 \$.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-693**

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER**

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE radier le compte irrécouvrable suivant pour un montant total de 3 177,83 \$, soit :

<b>CATÉGORIE</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>CAPITAL</b>
FACTURATION DIVERSE 2017-000060 N° dossier unique : 120964	Lanauco Ltée 43, rue Landry Saint-Alexis	3 177,83 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-694**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

CHAMPOUX, Marianne	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire
PEREDES, Nancy	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-695**

**EMBAUCHE – GREFFIER ADJOINT – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ – SERVICE DU GREFFE**

ATTENDU la nécessité de pourvoir temporairement le poste de greffier adjoint au Service du greffe en raison du départ en congé de maternité de la titulaire du poste, Mme Marie-Hélène Bourque;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Geneviève Lauzière au poste contractuel de greffière adjointe au Service du greffe;

QUE l'embauche de Mme Lauzière à ce poste soit en vigueur à compter du 21 janvier 2019;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-696**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPHALTAGE AINSI QUE DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-19-171**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de planage et d'asphaltage ainsi que de réfection de pistes cyclables sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 5 décembre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de planage et d'asphaltage ainsi que de réfection de pistes cyclables sur diverses rues, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 634 443,13 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 décembre 2018.

QUE le Conseil affecte une somme de 639 000 \$ du surplus affecté – immobilisations afin de financer ces travaux ainsi que les honoraires afférents à ceux-ci.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-697**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE PLANAGE ET D'ASPALTAGE AINSI QUE DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES SUR DIVERSES RUES – PROJET SI-19-171**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de planage et d'asphaltage ainsi que de réfection de pistes cyclables sur diverses rues, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., pour une somme de 634 443,13 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation des travaux de planage et d'asphaltage ainsi que de réfection de pistes cyclables sur diverses rues, le Conseil municipal autorise une provision pour les travaux imprévus de 7 %, soit 44 441,02 \$, ce qui porte la somme autorisée à 678 854,15 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-698**

**ADJUDICATION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES, SUR DEMANDE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques concernant les travaux d'électricité pour la réparation, sur demande, des unités d'éclairage public ainsi que l'entretien et la réparation, sur demande, des réseaux de distribution et d'équipements électriques municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 29 novembre 2018, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques, sur demande, à la compagnie Groupe DR Électrique inc., située au 1420, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour une somme de 240 728,91 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 novembre 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-699**

**ADJUDICATION – VÉHICULES NEUFS DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE À PROFIL BAS – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat de deux véhicules neufs de type fourgonnette utilitaire à profil bas;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 27 novembre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'accorder la commande pour l'achat de deux véhicules neufs de type fourgonnette utilitaire à profil bas à la compagnie Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert, (Québec) J3Y 3M7, pour une somme de 84 527,32 \$ (toutes taxes incluses), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 novembre 2018;



D'autoriser une dépense pour le lettrage, d'une valeur estimée à 2 000 \$ (taxes incluses);

QUE ces achats soient payés par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2019 à 2028.

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques pour les paiements lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-700**

#### **RECONDUCTION – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 17-694, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2017, adjugeant un contrat pour la fourniture de pierres concassées pour l'année 2018 à la compagnie Construction DJL inc.;

ATTENDU QUE la clause 3 « Durée du contrat » du devis de soumissions permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour une année subséquente, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et ce, aux mêmes prix et conditions;

ATTENDU QUE la compagnie Construction DJL inc. a manifesté son intérêt à reconduire le contrat pour une autre année;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE reconduire pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, le contrat pour la fourniture de pierres concassées, le tout selon les prix du bordereau ainsi que les conditions indiqués à la soumission présentée et ouverte le 13 novembre 2017, à la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-701**

#### **MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription requise transmise par l'UMQ et en retournant le tout à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées;

QUE la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-702**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS  
D'AMÉLIORATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée à la circonscription électorale de Verchères pour la Ville de Sainte-Julie est de 12 000 \$;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier 00027240-1;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 72 767,73 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-703**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ D'EMBELLEMENT HORTICOLE**

ATTENDU QU'en vertu des résolutions n<sup>os</sup> 16-303 et 16-627 adoptées respectivement lors des séances du Conseil des 7 juin et 1<sup>er</sup> novembre 2016, les mandats de Mme Isabelle Langlois, Mme Marie-Pier Lamoureux et Mme Nicole Hamelin au sein du Comité d'embellissement horticole sont venus à échéance;

ATTENDU QUE Mme Nicole Hamelin désire poursuivre son implication au sein de ce Comité pour un autre mandat;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Langlois et Mme Marie-Pier Lamoureux ne souhaitent pas renouveler leur mandat;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE renouveler le mandat de Mme Nicole Hamelin au sein du Comité d'embellissement horticole pour une période de deux ans se terminant en septembre 2020.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-704**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 20 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 20 novembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 20 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-705**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 698-708, MONTÉE SAINTE-JULIE  
ZONE C-305**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'architecture, préparés par Line Laurin architecte et datés du 8 juin 2018 incluant une révision reçue le 18 juin 2018, concernant la construction d'un bâtiment multifamilial de (8) logements au 698-708, montée Sainte-Julie, a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 19 juin 2018 et approuvée par le Conseil municipal dans la résolution n° 18-370, datée du 10 juillet 2018;

ATTENDU QUE lors du dépôt du plan d'implantation du projet, déposé par Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres, minute 9598 et daté du 27 novembre 2018, il a été soulevé par le Service de l'urbanisme que quelques non-conformités sont dérogoires et doivent faire l'objet d'amendement et de dérogations mineures;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une marge latérale de 7,4 mètres, au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C-305;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une hauteur de panneaux écrans en marge avant de 3 mètres au lieu de 1,2 mètre, tel que requis à l'article 4.3.13.3 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre 11 cases de stationnement au lieu des 12 cases de stationnement requises, conformément à l'article 10.1.6.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 467.13.A.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 20 novembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour le bâtiment multifamilial situé au 698-708, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- une marge latérale de 7,4 mètres, au lieu de 7,5 mètres;
- une hauteur des panneaux écrans en marge avant de 3 mètres, au lieu de 1,2 mètre;
- 11 cases de stationnement, au lieu des 12 cases de stationnement requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-706**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 488, AVENUE JULES-CHOQUET ZONE C-208**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation extérieure du bâtiment commercial localisé au 488, avenue Jules-Choquet (Postes Canada) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un descriptif des aménagements proposés;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures, déposée au Service de l'urbanisme, concerne l'installation d'une porte de service, ainsi que l'aménagement d'une bande gazonnée localisée près de la rue Robert;

ATTENDU QU'il s'agit d'ajouter, sur la façade latérale gauche donnant sur la rue Robert, une nouvelle porte de service coulissante en verre permettant de créer une aire de service adjacente au bâtiment pour les différents besoins en livraison;

ATTENDU QUE cette partie du projet présente une non-conformité à l'article 5.8.5.2 du *Règlement de zonage 1101*, stipulant que toute porte de service doit être desservie par une aire de manœuvres, alors que l'aire de service projetée ne compte qu'un trottoir de trois (3) mètres et des cases de stationnement;

ATTENDU QUE la bande gazonnée localisée près de la rue Robert atteindra une largeur de trois (3) mètres, incluant les bordures et des plantations, au lieu des quatre (4) mètres proposés initialement par Postes Canada;

ATTENDU QUE cette partie du projet présente une non-conformité à l'article 10.1.6.2 du *Règlement de zonage 1101* qui stipule que toute aire de stationnement doit être implantée à une distance minimale de un (1) mètre de toute limite de propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 464.9.18 adoptée le 18 septembre 2018 et la résolution 465.3.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 25 septembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

---

---

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour le bâtiment commercial situé au 488, avenue Jules-Choquet, afin d'autoriser :

- que la nouvelle porte de service ne soit pas desservie par une aire de manœuvres;
- que l'aire de stationnement aménagée en cour latérale gauche soit implantée à une distance de moins de un mètre de la limite latérale gauche de la propriété, adjacente à la rue Robert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-707**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 133-143-183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour les futures propriétés situées au 133, 143 et 183, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme concernant le nombre de cases de stationnement;

ATTENDU QUE l'objectif de la présente demande est de permettre la construction des bâtiments du site Provigo en autorisant 304 cases de stationnement;

ATTENDU QUE l'article 10.8.4.5 du *Règlement de zonage 1101* prévoit l'aménagement d'un maximum de 289 cases de stationnement;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de leur assemblée tenue le 23 octobre 2018, ont refusé la demande de dérogation mineure en ce qui a trait aux cases de stationnement;

ATTENDU QU'à la suite de la réception de nouveaux plans, démontrant le nouvel aménagement du stationnement, les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le 12 novembre 2018, ont accepté la demande de dérogation mineure, autorisant ainsi 304 cases de stationnement;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour le site Provigo au 133, 143 et 183, boulevard Armand-Frappier, afin d'autoriser :

- une aire de stationnement comprenant 304 cases de stationnement, au lieu de 289 cases.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-708**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (NETTOYEURS DAOUST) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par JB Enseignes et datés du 8 mai 2018, pour la place d'affaires Nettoyeurs Daoust, située au 2000, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 467.9.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 novembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-709**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1622, RUE PRINCIPALE (ARCHITECTURE CASA) – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Architecture Casa et datés du 26 septembre 2018, pour la place d'affaires Architecture Casa, située au 1622, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 466.15.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-710**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (A&W) – ZONE C-254**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage préparés par Enseignes Pattison et datés du 6 mars 2018, pour la place d'affaires A&W, située au 440, rue de Murano, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, ont approuvé les plans-concept d'affichage, conditionnellement à ce que le bandeau orange soit traité comme un élément architectural du revêtement et qu'aucun éclairage interne ne soit permis;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le lundi 26 novembre 2018, ont accepté les plans-concept d'affichage et annulé la condition émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 6 mars 2018, pour les places d'affaires A&W située au 440, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 466.17.18 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) adoptée lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, sans la condition émise dans ladite résolution du CCU;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-711**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (ULTRAMAR ET MARCHÉ EXPRESS) – ZONE C-254**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 19 novembre 2018, pour la place d'affaires Ultramar/Marché Express, située au 440, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 467.8.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 novembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**18-712**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE ET D'UN GARAGE ATTENANT)  
437, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour un agrandissement, par l'ajout d'un second étage et d'un garage attenant, pour la résidence située au 437, rue de Dieppe, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande était accompagnée des plans-concept d'architecture, préparés par Atelier Auguste, datés du 8 novembre 2018 et que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), réunis lors de l'assemblée tenue le 20 novembre 2018, ont refusé l'approbation des plans-concept d'agrandissement, considérant que le projet devait être retravaillé;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept, datés du 26 novembre 2018, ont été soumis au Service de l'urbanisme et transmis par courriel aux membres du CCU, lesquels ont approuvé les plans-concept révisés, conditionnellement à ce que les voisins soient informés du projet de construction;

ATTENDU QUE les plans-concept modifiés ont été présentés et approuvés par les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le lundi 26 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'agrandissement révisés, pour l'ajout d'un second étage et d'un garage attenant, préparés par Atelier Auguste et datés du 26 novembre 2018, pour la résidence située au 437, rue de Dieppe;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-713**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (CAMRACK)  
1751, RUE NOBEL – ZONE I-102**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par le Groupe Médiagraphe Enseignes et datés du 22 mai 2016, pour la place d'affaires Camrack, située au 1751, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 467.7.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 novembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-714**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE A) – ZONES N-805 ET A-806**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'architecture pour la construction des bâtiments résidentiels de la « Boucle A », faisant partie du projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'architecture révisés, préparés par la firme Line Laurin Architecte et datés du 9 novembre 2018;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'approbation d'un nouveau concept architectural du projet de développement de ladite boucle autorisé en début d'année;

ATTENDU QU'il s'agit de proposer de nouveaux modèles pour les bâtiments résidentiels dont la typologie et l'implantation ont déjà été approuvées en plus d'ajouter trois nouvelles unités d'habitations dans la boucle, pour un total de 40 unités et donc une densité brute de 24 logements à l'hectare;

ATTENDU QUE le nouveau concept architectural propose des modèles contemporains dont les bungalows présentent maintenant un toit en pente (1 versant) au lieu d'un toit plat;

ATTENDU QUE les cottages en rangée proposent une alternance de toit plat et de toit en pente à un versant afin de s'harmoniser au style des bâtiments d'un étage de la boucle et permettre un plafond cathédrale;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée du Comité consultation d'urbanisme tenue le 20 novembre 2018, les membres ont demandé que certains éléments architecturaux soient révisés;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le 26 novembre 2018, ont approuvé les modifications apportées aux plans-concept de construction, tels que présentés et datés du 9 novembre 2018, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement de zonage 1101-82 relatif aux garages résidentiels;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concepts de construction du site de la boucle « A » du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, préparés par Line Laurin Architecte, datés du 9 novembre 2018, et ce, conditionnellement au respect des exigences suivantes:

- qu'une proposition pour la gestion des déchets soit soumise pour approbation;
- qu'un plan-concept d'aménagement paysager et d'éclairage, comprenant des lampadaires privés, soit ultérieurement déposé pour approbation;

- qu'un dépôt en garantie de 5 000 \$ soit effectué afin de garantir la réalisation des travaux de l'ensemble du projet de construction de la partie commune selon les plans approuvés;
- à l'entrée en vigueur du règlement de zonage 1101-82, relatif aux garages résidentiels;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-715**

#### **APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) ZONES N-805 ET A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction du projet intégré de la boucle B, comprenant 26 résidences unifamiliales isolées, situé dans le Quartier Lumicité, préparés par la firme d'architecture Élitex et datés du 12 novembre 2018, et ce, conformément à la résolution 467.4.18 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 20 novembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-716**

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le second mandat de M. Richard Guin, à titre de membre du Comité de l'environnement, s'est terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2018;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux fois pour deux ans;

ATTENDU QUE M. Richard Guin désire poursuivre son implication au sein du Comité de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le mandat de M. Richard Guin soit renouvelé pour une période de deux ans se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-717**

**DÉSIGNATION DE RUES – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « QUARTIER LUMICITÉ » – BOUCLE D**

ATTENDU QU'un projet de développement domiciliaire appelé « Quartier Lumicité » est actuellement en construction près du Golf de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet comportera deux voies de circulation publiques sur lesquelles se connecteront des rues privées, représentant des petits secteurs de développement gérés chacun par un syndicat de copropriété;

ATTENDU QU'une thématique relative aux pionniers et aux bâtisseurs de la Ville a été retenue par le Comité de toponymie pour la dénomination des voies de circulation de ce secteur;

ATTENDU QUE pour la thématique du Secteur des Pionniers, une banque de noms a été créée, soit les noms Bénard, Brunelle, Favreau, Geoffrion, Girard, McDuff, Mongeau, Narbonne, St-Pierre et Williams;

ATTENDU QU'il est proposé que les trois rues privées, faisant partie de la Boucle D du Secteur des Pionniers, portent les dénominations suivantes : rue Favreau, rue St-Pierre et rue Williams;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE les rue privées, faisant partie du Secteur des Pionniers, identifiées sur le plan dont copie est jointe à la présente, soient nommées :

- Rue Favreau
- Rue St-Pierre
- Rue Williams

QUE la présente résolution soit acheminée au promoteur et à la Commission de toponymie du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-718**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNÖ INNOVATION INC.**

ATTENDU QUE la Ville doit avoir recours aux services d'une compagnie spécialisée afin de procéder à l'enneigement de la pente à glisser;

ATTENDU QUE la Ville fait affaire avec la compagnie Snö innovation inc. depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville est pleinement satisfaite du service offert;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer un contrat de service avec la compagnie Snö innovation inc. située au 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 0G6, pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, pour une somme de 9 657,90 \$, par année, taxes incluses;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-719**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES HIVER 2018-2019**

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre les parties afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2018-2019, dont copie est jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-720**

#### **AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous mentionnée pour subvenir, en partie, à ses frais de participation à des événements sportifs :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Zakarie Massi	150 \$	Championnat québécois d'Ultimate (ultimate frisbee)
Zakarie Massi	300 \$	Championnat canadien d'Ultimate (ultimate frisbee)
Zakarie Massi	500 \$	Tournoi Boston Invite (ultimate frisbee)
<b>TOTAL</b>	<b>950 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-721**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi qui a eu lieu du 2 au 4 novembre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tel événement et que la demande de l'Association de ringuette respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de cinquante-huit (58) heures de glace, au taux horaire de 74,59 \$, taxes incluses, pour un total de 4 326,22 \$, à l'Association de Ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-722**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – GROUPE SCOUT DE SAINTE JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Groupe Scout de Sainte-Julie pour soutenir le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la Politique d'attribution de subvention du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ au Groupe Scout de Sainte-Julie pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-723**

#### **AIDE FINANCIÈRE – COUPE DODGE 2019 – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE**

ATTENDU QU'en 2019, la Coupe Dodge, championnat provincial de hockey masculin, se tiendra en Montérégie;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Ste-Julie s'est vue confier la portion « Pee wee AAA relève » de cette compétition, qui doit se tenir à Sainte-Julie du 17 au 21 avril 2019;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Ste-Julie a sollicité, à cette occasion, le soutien financier de la Ville pour l'aider à défrayer le coût des heures de glace requises pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 10 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 8 181 \$ à l'Association du hockey mineur de Ste-Julie pour la tenue de la portion « Pee wee AAA relève » de la Coupe Dodge 2019 qui se tiendra à Sainte-Julie du 17 au 21 avril 2019;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-724**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d’ajouter des dispositions réglementaires concernant les garages résidentiels souterrains et attenants, ainsi que normes visant les garages situés dans le projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu.

**18-725**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258 ET C-259, COMPRISES DANS L’AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D’URBANISME 1100, POUR PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L’AFFICHAGE MURAL**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé qu’à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258 et C-259, comprises dans l’aire TOD définie au Plan d’urbanisme 1100, pour préciser certaines dispositions applicables à l’affichage mural.

**18-726**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu’à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de Grenoble ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 333 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 333 000 \$.

**18-727**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D’INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D’ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu’à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d’emprunt pour payer le coût des travaux d’inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d’égouts ainsi que les frais contingents pour un



montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$.

**18-728**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de construction de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 486 200 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 486 200 \$.

**18-729**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection du parc Maurice-Duplessis ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$.

**18-730**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance distincte de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de remplacement d'une vanne de contrôle d'un collecteur d'égout sanitaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 505 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 505 000 \$.

**18-731**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1230 décrétant les taux de taxation pour l'année 2019*.

**18-732**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes d'implantation pour les garages souterrains résidentiels, de préciser certaines dispositions spécifiques aux propriétés avec garages attenants ou intégrés dont le terrain est en angle et de modifier les normes visant les garages doubles attenants situés dans le projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-724;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant les garages résidentiels souterrains et attenants, ainsi que les normes visant les garages situés dans le projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-82;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 21 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-733**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100, POUR PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE MURAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage concernant l'affichage mural, pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-725;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, pour préciser certaines dispositions applicables à l'affichage mural, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-83;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 21 janvier 2019 à 19 h 30 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-734**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-726;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1219 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de Grenoble ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 333 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 333 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-735**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-727;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1220 pour payer le coût des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-736**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n° 18-728;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1225 pour payer le coût des travaux de construction de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 486 200 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 486 200 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-737**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n° 18-729;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1226 pour payer le coût des travaux de réfection du parc Maurice-Duplessis ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-738**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-730;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le projet de règlement 1229 pour payer le coût des travaux de remplacement d'une vanne de contrôle d'un collecteur d'égout sanitaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 505 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 505 000 \$, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-739**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement de l'année 2019, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur les biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante sous forme de taxe foncière générale;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'année 2019 pour les emprunts décrétés par règlement imposant une taxe spéciale sur tout ou une partie des immeubles de la Ville, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur tout ou une partie des biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante imposée par voie de taxes spéciales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-731;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le projet de règlement 1230 décrétant les taux de taxation pour l'année 2019 soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-740**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-325 afin d'autoriser la classe d'usage H3 : trifamiliale, dans le but de permettre les bâtiments comportant trois logements;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, sous le n° 18-658;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 10 décembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-81;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-741**

**RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018, sous le n° 18-503;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-78 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-742**

#### **RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les normes existantes quant à la construction ou la modification de garages de stationnement résidentiels attenants ou intégrés, dans un but d'actualisation et d'évolution réglementaire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018, sous le n° 18-582;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-79 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-743**

#### **RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une catégorie d'entreposage additionnelle dans la zone industrielle I-155;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018, sous le n° 18-583;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ      par Mme Amélie Poirier  
                  APPUYÉ            par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neuf dans la zone I-155, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-80 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18-744**

#### **RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-659 et 18-663;

Il est PROPOSÉ      par M. Mario Lemay  
                  APPUYÉ            par Mme Lucie Bisson



RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1149-9 modifiant le règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-745**

**RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-660 et 18-664;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1221 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-746**

**RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (ci-après la « Loi ») permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les services qu'ils rendent à la Ville de Sainte-Julie et une allocation de dépenses pour compenser une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU QU'à la suite du budget fédéral de 2017, pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu de compenser l'impact fiscal causé par cette décision du gouvernement fédéral afin que les membres du conseil ne subissent pas de baisse au net dans leur revenu;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 novembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-661;

ATTENDU QUE la conseillère Mme Isabelle Poulet a présenté le projet de règlement 1223, conformément à la loi;

ATTENDU QU'un changement est survenu entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, soit l'ajout du paragraphe 6.2;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy est très fière d'annoncer que la Ville de Sainte-Julie a obtenu la certification Vélosympathique argent de Vélo Québec pour ses efforts à favoriser la pratique du vélo sur le territoire. Seules les villes de Gatineau et de Montréal ont obtenu cette certification.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil souhaitent de joyeuses fêtes à tous les Julievilloises et Julievillois.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Pierre Champagne**

- M. Champagne désire savoir si les lampadaires au parc Arthur-Gauthier seront installés au printemps prochain.

Réponse : L'installation sera faite le plus tôt possible.

- M. Champagne demande à quel endroit la FADOQ déménagera.

Réponse : L'endroit sera dévoilé dès que les négociations avec le locateur seront terminées.

**18-747**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 45.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018 à 20 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de renonciation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h 46.

**18-748**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

18-748 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

**3. SERVICE DES FINANCES**

18-749 3.1 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

18-750 3.2 ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EXERCICE FINANCIER 2019

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

8.      **AVIS DE MOTION**
9.      **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
10.     **RÈGLEMENTS**
11.     **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
12.     **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
13.     **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14.     **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
18-751 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-749**

**ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021;

Il est    PROPOSÉ    par M. Mario Lemay  
          APPUYÉ      par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 soit adopté au montant de 97 166 441 \$, dont 26 281 527 \$ pour l'année 2019;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-750**

**ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2019;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ      par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2019 qui prévoit des revenus et des dépenses de 45 142 154 \$;

QUE le document explicatif du budget 2019 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne que le budget sera disponible demain sur le site Internet de la Ville.
- Mme Roy souhaite de très joyeuses fêtes à toutes les Julievilloises et à tous les Julievillois.
- Finalement, Mme Roy précise qu'il y aura une séance extraordinaire le lundi 17 décembre prochain à 16 h 30 afin d'adopter tous les projets de règlement déposés à la séance ordinaire de ce soir et qu'aucune modification ne sera apportée à ces règlements.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil souhaitent également de joyeuses fêtes à tous.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande à combien s'élève la dette de la Ville de Sainte-Julie.

Réponse : La dette est de 38 248 000 \$.

**18-751**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 24.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 17 décembre 2018 à 16 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées : La conseillère Nicole Marchand  
Le conseiller Mario Lemay

---

L'original de l'avis de renonciation est déposé aux archives.

La séance débute à 16 h 30.

**18-752**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 RÉFLEXION
  - 18-752 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADMINISTRATION**
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

18-753 10.1 RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$

18-754 10.2 RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$

18-755 10.3 RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$

18-756 10.4 RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$

18-757 10.5 RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$

18-758 10.6 RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-759 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-753**

**RÈGLEMENT 1219 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE GRENOBLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 333 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 333 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-726 et 18-734;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1219 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de Grenoble ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 333 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 333 000 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-754**

**RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-727 et 18-735;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1220 pour payer le coût des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-755**

**RÈGLEMENT 1225 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 486 200 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 486 200 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-728 et 18-736;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1225 pour payer le coût des travaux de construction de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 486 200 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 486 200 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-756**

**RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-729 et 18-737;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1226 pour payer le coût des travaux de réfection du parc Maurice-Duplessis ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-757**

**RÈGLEMENT 1229 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE DE CONTRÔLE D'UN COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 505 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 505 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-730 et 18-738;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1229 pour payer le coût des travaux de remplacement d'une vanne de contrôle d'un collecteur d'égout sanitaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 505 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 505 000 \$*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-758**

**RÈGLEMENT 1230 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement de l'année 2019, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur les biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante sous forme de taxe foncière générale;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'année 2019 pour les emprunts décrétés par règlement imposant une taxe spéciale sur tout ou une partie des immeubles de la Ville, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur tout ou une partie des biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante imposée par voie de taxes spéciales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-731 et 18-739;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1230 décrétant les taux de taxation pour l'année 2019* soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-759**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière